



TABLE DES ANNEXES

- Annexe 1 - Compte rendu du groupe de travail énergie
- Annexe 2 - extraits du rapport d'activité du PETR pour l'année 2020 (2 mois de mission)
- Annexe 3 - Extrait du rapport d'activité 2021
- Annexe 4 - Tableau des fonds drainés par la mission énergie en 18 mois
- Annexe 5 - Articles de presse sur les primes CEE
- Annexe 6 - Tableau bilan des primes CEE mobilisées entre novembre 2020 et avril 2022
- Annexe 7 - Document de communication de prêt de matériel du PETR
- Annexe 8 - Fiches d'utilisation des matériels prêtés par le PETR
- Annexe 9 - Compte rendu des clubs mobilité n°1, n°2 et n°3, pilotés par l'ANPP
- Annexe 10 - Stratégie du territoire du PETR pour "une montagne résiliente"
- Annexe 11 - Plan d'actions "Une montagne résiliente"
- Annexe 12 - Règles du jeu de l'animation "Vers un territoire autonome en énergie"
- Annexe 13 - Cartographie des communes engagées dans une extinction partielle en cours de nuit
- Annexe 14 - Dossier de presse éclairage public
- Annexe 15 - Articles et émissions éclairage public
- Annexe 16 - Premier pas vers l'extinction
- Annexe 17 - Exemple d'affiche personnalisée pour une commune participant au Jour de la Nuit 2021
- Annexe 18 - Cartographie des communes participant au Jour de la Nuit 2021
- Annexe 19 - Document de communication sur l'éclairage à destination des acteurs socio-professionnels
- Annexe 20 - Tableau des fonds drainés par la mission énergie en 18 mois.
- Annexe 21 - Notes décryptage loi Climat&Résilience
- Annexe 22 - Courrier envoyé aux EPCI
- Annexe 23 - Présentation de Cit'Ergie envoyée aux EPCI
- Annexe 24 - compte rendu de réunion COT du 04.03.2022
- Annexe 25 - délibération du PETR en faveur d'un COT





ANNEXE 1

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL ENERGIE



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS



COMPTE RENDU - Groupe de travail énergie PETR – EPCI Le 01/04/2021 en visio 10h – 11h45

Invités

Pour la CCB

- Isabelle Bonhomme Responsable du service Développement Durable
- Pierre de Montmorillon Chargé de Mission Promotion touristique

Pour la CCGQ

- Emmanuelle TUILIERE Directrice Développement Economique / Tourisme
- Dominique Rivat – Chef du service Gestion patrimoniale
- Diane Roussel Chargée de mission Energies/ Transports
- Benjamin DUPONT Chef de projet Espace Valléen / Responsable Activités de Pleine Nature Service Développement Economique / Tourisme

Pour la CCPE

- Florian Court Chef de projet Haute Ecole du bois et de la forêt – Transition énergétique
- Julie Privat Directrice développement du tourisme et dispositifs contractuels

Présents

CCB : Isabelle BONHOMME

CCGQ : Diane ROUSSEL

CCPE : Julie PRIVAT

PETR : Yohann OURION ; Manon TAING ; Lucie MOREAU ; Emma CORBIN

NB : seuls les principaux échanges sont repris, les participants sont notés par leurs initiales.

Ordre du jour

Tour de table

1. projets de rénovation énergétique
2. éclairage public
3. énergies renouvelables (hydraulique et solaire principalement)
4. projets « station »
5. projets divers

Contexte

Contexte : Afin de répondre à la demande des élus, un groupe de travail est mis en place entre le PETR et les EPCI. De plus en plus de projets se développent sur les communes du territoire et il peut exister de nombreux dispositifs ou financements. Les élus souhaitent que leurs techniciens soient partie prenante et informés de ce qui est fait entre le PETR et les communes afin qu'ils puissent suivre les financements drainés, mais également qu'ils connaissent le cadre des missions du PETR.

L'objectif du groupe de travail est donc d'échanger sur les projets dont le PETR a connaissance et définir une méthode de travail commune sur ces dossiers, afin de permettre le partage d'expériences et de réflexions et d'avancer ensemble autour de la maîtrise de l'énergie et le développement des EnR.

Echanges

Après un tour de table, où chaque agent se présente, les projets suivis par le PETR sont présentés.

1. Projets de rénovation énergétique :

MT : présentation dispositif CEE ; liste des projets accompagnés

Le dispositif CEE permet de donner un coup de pouce aux travaux d'économie d'énergie, en complément des financements publics existant. Près de 50 projets publics et privés sont suivis dans le cadre de ce dispositif, et plus de 14 000€ de primes ont été pré-accordées à 4 communes du territoire qui ont signé une convention.

JP : Demande de précision sur le partenariat CEE

IB : Est-ce que le poste de MT est financé par la répartition des CEE (30%) ?

Le partenariat avec GEO PLC permet de regrouper les demandes de primes, sans être exclusif sur le territoire. Les acteurs sont libres de mobiliser en directe les primes CEE.

Le fait de passer par un regroupement partenaire permet au territoire d'obtenir de meilleur tarif de rachat des primes CEE. La répartition des primes CEE voté par le conseil syndical du PETR est telle qu'elle attribue 70% des primes au maître d'ouvrage et 30% au PETR. Cela permet donc à la fois d'apporter un coup de pouce au maître d'ouvrage et d'avoir une prime pour le PETR.

Le poste de chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique est financé par l'ADEME et le reste à charge (autofinancement) par les fonds PETR provenant des cotisations des EPCI.

JP : Quel est le lien avec IT05 et le département sur votre accompagnement ?

IB : Besoin d'une clarification sur les démarches et les procédures...

MT : Les échanges avec IT05 sont nombreux avec le PETR et les relations sont fluides. Le PETR mobilise les primes CEE, et accompagne sur la mobilisation de financement pour les économies d'énergie des collectivités et personnes morales privées de son territoire. IT05 peut accompagner les collectivités membres pour un avis technique sur les travaux à faire et anime des dispositifs de financements – ou en est le relais (OCRE et financements région pour chaleur renouvelable notamment). IT05 peut également accompagner les collectivités membres sur l'élaboration de leur plan de financement.

Si besoin, une note peut être envisagée pour clarifier les rôles.

JP/IB : partage commun sur les difficultés des communes à monter des projets avec à la clé des financements pas à la hauteur des démarches à faire et difficulté d'atteindre les normes demandées sur les projets de rénovation énergétique..



MT/YO : le domaine de la rénovation énergétique est très complexe car il y a beaucoup d'acteurs. Le PETR accompagne pour mobiliser les primes CEE et aide les porteurs de projets à y voir plus clair sur les aides ou dispositifs d'accompagnement mais ne peut pas faire d'accompagnement technique. L'entente et la coordination avec IT05 par est donc un plus. Les primes CEE sont un « coup de pouce » et n'ont pas vocation à financer l'intégralité des travaux prévus. Le formalisme peut effectivement être assez lourd et c'est pour cela que le PETR s'est mobilisé pour aider les porteurs de projets.

MT : Il est demandé par les élus des EPCI que le PETR donne aux EPCI, les informations pour le suivi de ce qui est fait au niveau des communes, afin que les techniciens des EPCI puissent suivre. Pour ce faire, le PETR a créé plusieurs outils de suivi présentation.

Présentation de la page internet pour partager les informations sur les projets suivis par le PETR. Exemple de tableau de suivi. Il est possible de s'adapter pour mieux communiquer avec les EPCI et que chacun puisse avoir connaissances des projets suivis par le PETR.

IB / JP / DR : l'outil est pertinent, les EPCI pourront y avoir accès quand c'est nécessaire pour elles. Les 3 EPCI valident le fait d'avoir une page commune, ce qui permet d'avoir un retour d'expérience sur les territoires voisins en ayant connaissance des projets accompagnés.

2. Eclairage public

Ce point n'a pas été abordé, suite à un problème technique informatique. Au vu de l'horaire de fin de réunion, ce point n'a pas été traité par la suite.

INFORMATION hors réunion : le PETR va initier un recensement des communes qui pratiquent l'extinction partielle durant la nuit, afin de valoriser les expériences, ce qui permettra d'alimenter une fiche projet dans le cadre du CTES.

3. Energies renouvelables (hydraulique et solaire principalement)

YO : environ 20 projets identifiés dans le CTE, certains abandonnés.

Etat des lieux des projets

Copil 2020 reporté => date non définie

- Sobriété : sensibilisation, ...
- ENR : SEM Energuil, SEVE, SYME

⇒ Demande partagée des 3 EPCI que le PETR traite en direct avec les communes sur les projets ENR, car les EPCI n'ont pas la compétence ENR.

DR : Problématique hydroélectricité à clarifier : tout le monde est sollicité mais on ne sait pas qui doit faire quoi, trop d'acteurs et nous n'avons pas la compétence Energie

Les communes veulent garder la compétence communale pour garder les recettes des micro-centrales. Chaque commune fait son projet dans son coin, sans consultation.



IB : SCOT : de nombreuses remarques sur l'hydroélectricité : de moins en moins d'acceptabilité sur les projets hydroélectriques sur les cours d'eau. Les dossiers ont beaucoup de mal à sortir, beaucoup de recours et les demandes d'autorisation qui prennent du temps.

YO : échange avec PNR sur hydroélectricité : impacts potentiels, favoriser les acteurs locaux, informations sur ce type de projets pour sensibiliser sur les enjeux et les impacts potentiels... Une réunion devrait être organisée par le PNR à destination des maires des communes prochainement sur le périmètre de la CCGQ.

DR : Attention, l'IT05 fait de l'AMO pour l'hydroélectricité, que vient faire le PETR sur ces dossiers ?

YO : Le PETR n'est pas AMO. Son rôle est d'avoir un suivi de manière générale sur le développement des Enr et, s'il y a une demande, de travailler sur des outils pour mieux sensibiliser, informer, organiser les projets sur le territoire (guide pratique, boîte à outils, schéma directeur des Enr...) Il y a également un lien avec le PCAET sur le développement des Enr.

IB : PCAET prévoyait la mise en place observatoire sur le territoire du PETR => réelle plus-value du PETR sur cet observatoire. Analyse annuelle pour savoir si les projets sont assez ambitieux, en lien avec SRADETT et PCAET.

Accompagnement des projets existe (via IT notamment) par contre, il manque cette analyse et l'observatoire.

DR : prise de recul du PETR pour aide à la décision des élus

YO : faciliter les démarches et les actions, aide à la décision : échange à ce sujet avec le PNR. Objectif du CTE : avoir un état des lieux des actions transition écologique sur l'ensemble du territoire et faciliter l'émergence des projets.

IB : Se rapprocher de Vanessa PIRES qui travaille sur un observatoire sur le SCOT de la CCB, et si intérêt à l'étendre à l'échelle du PETR.

LM : recensement des nombreux projets sur le territoire, et analyse à venir pour identifier les sites potentiels de turbinage dans le réseau d'eau potable

DR : intérêt pour avoir les résultats, comment seront-ils diffusés ?

YO : A voir, cela n'a pas encore été discuté par quels moyens de communication seront diffusés les résultats.

4. projets « station »

YO : bonnes pratiques stations : état des lieux et échange avec les gestionnaires à venir ; Travail de partages des expériences sur le territoire pour créer une dynamique sur la transition écologique.



Mise en ligne de modèle de fiches actions pour les stations

JP : les 3 EPCI ont signé des contrats stations, dans le contrat 2022-2027, il devrait y avoir un volet économie d'énergie : bien penser à nous associer ! Car sur ça, nous avons les compétences.

JP : globalement, tous les acteurs interviennent sur des thématiques qui se recoupent Attention de ne pas épuiser les acteurs, et s'organiser pour être efficaces ensemble.

5. projets divers

IB : Avec les nouveaux locaux en cours, nous souhaiterions en profiter pour travailler sur la transition écologique au niveau des services (baisse des consommables au quotidien dans le travail, sur les déplacements pour venir au travail) Est-ce qu'un accompagnement est possible par le PETR ou autre ? Est-ce qu'il y a des subventions ou des aides pour ce genre de démarche ?

YO : Cet accompagnement doit pouvoir rentrer dans le cadre de la sobriété promue par le CTES.

JP : quel lien entre CTE et CRTE ? le CTE existe encore ?

EC : pour le moment, le CTE est intégré tel quel dans le CRTE (vote en copil du CTE) => donnera la possibilité d'avoir des financements « plan de relance » sur les projets inscrits dans le CTE.

IB : pas de rajout possible d'actions sur le volet énergétique ?

EC : le CTRE est évolutif, donc on peut ajouter des projets. Ça englobe toutes les autres contractualisations-

Conclusion

Partage des informations et suite du groupe de travail

- ⇒ Les 3 EPCI valident le fait d'une page internet privée, mise à jour régulièrement par le PETR, accessible par les 3 EPCI (page commune). Ces documents évolutifs, techniques, ne seront pas à diffuser et restent à caractère d'information entre le PETR et les EPCI.
- ⇒ Les 3 EPCI valident le fait de ne pas prévoir d'autre groupe de travail, mais de les organiser au cas par cas.

FIN DE REUNION



ANNEXE 2

Extraits du rapport d'activité 2020



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

Mission ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS

- 1 chargée de mission Energie et adaptation au changement climatique à 100 % à compter du 2 novembre : Manon TAING
- Elue référente : Emilie DESMOULINS

**Mission financée
par l'ADEME à 70%**

Lien avec le projet de territoire

ORIENTATION STRATEGIQUE

1

PRESERVER ET UTILISER
NOS RESSOURCES
NATURELLES DANS
UN OBJECTIF DE
DEVELOPPEMENT
DURABLE

DEFIS DE L'ORIENTATION

- RECONNAITRE
LA SPECIFICITE MONTAGNE
- DEVELOPPER L'ECONOMIE
GRACE AUX RESSOURCES
LOCALES
- S'ENGAGER DANS LA
TRANSITION ENERGETIQUE
- PRESERVER ET VALORISER
NOS RESSOURCES
NATURELLES

MESURE 2
Confirmer la
transition
énergétique et
écologique du
territoire

ORIENTATION STRATEGIQUE

2

CADRE ET QUALITE
DE VIE EN MONTAGNE :
OFFRIR UNE QUALITE
DE VIE
EN PERMETTANT
DE S'EPANOUIR
ET SE SOIGNER

DEFIS DE L'ORIENTATION

- RECONNAITRE
LA SPECIFICITE MONTAGNE
- SOLIDARITES INTERNES ET
EXTERNES : LA VIE ENSEMBLE
ET LA VIE DES AUTRES

MESURE 2
Permettre une
mobilité douce

MESURE 3
Améliorer l'habitat
en zone de
montagne

INGÉNIERIE TERRITORIALE ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La mission Energie, en place depuis 2014 a été la mission phare du PETR.

Soutenue et financée par l'ADEME jusqu'à fin 2019, elle a porté les programmes TEPCV, CEE-TEPCV et a rédigé le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour le compte des 3 communautés de communes du territoire.

L'année 2020 a permis de remobiliser des financements de l'ADEME pour que le PETR reste un acteur engagé dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, en aboutissant à l'embauche d'une chargée de mission début novembre 2020.

Mobilisation de financements publics et privés pour des actions d'économie d'énergie, accompagnement des acteurs dans leurs démarches vertueuses énergétiques ou d'adaptation au changement climatique, promotion de bonnes pratiques,... sont autant d'actions portées par la mission Energie.



Par cette mission, le PETR est à présent reconnu, aussi bien par le territoire qu'au niveau national, car il a su mobiliser de manière efficiente les fonds dont il avait la charge.

Coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques

La mission énergie va accompagner les **collectivités** et les **acteurs socio-professionnels** dont les acteurs du tourisme à s'adapter, pour construire un modèle de territoire résilient.

Les territoires de montagne ont la particularité d'être très exposés aux effets du changement climatique et d'être très dépendants des activités touristiques. Elles représentent $\frac{1}{4}$ des dépenses énergétiques totales du PETR et constituent le premier secteur d'activité en termes d'emplois et de retombées économiques.

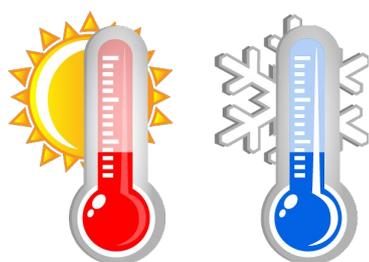
Le PETR, notamment par le biais de la mission Énergie, va s'attacher à développer la résilience des activités socio-économiques du territoire pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique.

1.

Accompagner et promouvoir les dynamiques des acteurs en faveur de l'adaptation en territoire de montagne.

2.

Valoriser le ciel étoilé sur le territoire, promouvoir et accompagner les actions de maîtrise de l'éclairage public.



3.

Promouvoir et accompagner les démarches d'excellence mises en place et les bonnes pratiques des acteurs.

4.

Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités.

5.

Restaurer la démarche TACCT pour suivre et évaluer les politiques locales d'adaptation au changement climatique.



Mobiliser les financements permettant d'agir pour réduire la consommation énergétique

La mission énergie accompagne les **collectivités** et les **acteurs socio-professionnels** dont les acteurs du tourisme à réduire leurs dépenses énergétiques.

De la mobilisation de financements...



Le PETR accompagne les acteurs du territoire, collectivités et socio-professionnels, pour mobiliser les financements nécessaires à la réalisation de leurs projets d'économie d'énergie. Le PETR récolte, synthétise et organise les informations pour que les porteurs de projets puissent avoir accès aux subventions existantes.

... à un partenariat spécifique pour les primes CEE

Provenant de fonds privés, plus précisément des fournisseurs d'énergie, les primes CEE peuvent apporter un bonus pour passer à l'action.

Les primes CEE peuvent en effet financer une partie des opérations d'économie d'énergie. Afin de décupler les actions d'économie d'énergie sur le territoire, la mission énergie accompagne les collectivités, l'ensemble des acteurs socio-professionnels et les particuliers loueurs d'hébergements touristiques pour mobiliser ces primes.



Un partenariat a été établi avec GEO PLC pour mobiliser les primes CEE, notamment sur les opérations suivantes :

Changement de système de chauffage	Travaux d'amélioration énergétique des bâtiments publics et privés	Rénovation de l'éclairage public	Récupération de chaleur sur groupes froids	...
------------------------------------	--	----------------------------------	--	-----



ANNEXE 3

Extraits du rapport d'activité 2021



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

Mission ÉNERGIE

MOYENS HUMAINS

- 1 chargée de mission Energie et adaptation au changement climatique
Manon TAING
- Elue référente : Emilie DESMOULINS

**Mission financée
par l'ADEME à 70%**

Lien avec le projet de territoire

ORIENTATION STRATEGIQUE

1

PRESERVER ET UTILISER
NOS RESSOURCES
NATURELLES DANS
UN OBJECTIF DE
DEVELOPPEMENT
DURABLE

DEFIS DE L'ORIENTATION

- RECONNAITRE
LA SPECIFICITE MONTAGNE
- DEVELOPPER L'ECONOMIE
GRACE AUX RESSOURCES
LOCALES
- S'ENGAGER DANS LA
TRANSITION ENERGETIQUE
- PRESERVER ET VALORISER
NOS RESSOURCES
NATURELLES

MESURE 2
Confirmer la
transition
énergétique et
écologique du
territoire

ORIENTATION STRATEGIQUE

2

CADRE ET QUALITE
DE VIE EN MONTAGNE :
OFFRIR UNE QUALITE
DE VIE
EN PERMETTANT
DE S'EPANOUIR
ET SE SOIGNER

DEFIS DE L'ORIENTATION

- RECONNAITRE
LA SPECIFICITE MONTAGNE
- SOLIDARITES INTERNES ET
EXTERNES : LA VIE ENSEMBLE
ET LA VIE DES AUTRES

MESURE 2
Permettre une
mobilité douce

MESURE 3
Améliorer l'habitat
en zone de
montagne

INGÉNIERIE TERRITORIALE ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La mission Energie, en place depuis 2014 a été la mission phare du PETR. Soutenue et financée par l'ADEME, elle a porté les programmes TEPCV, CEE-TEPCV et a rédigé le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour le compte des 3 communautés de communes du territoire.

Interrompue pendant un an, la mission a été relancée fin 2020, avec l'embauche d'une chargée de mission grâce à l'obtention de financement de l'ADEME. L'année 2021 a permis de remobiliser la mission énergie à l'échelle du PETR.

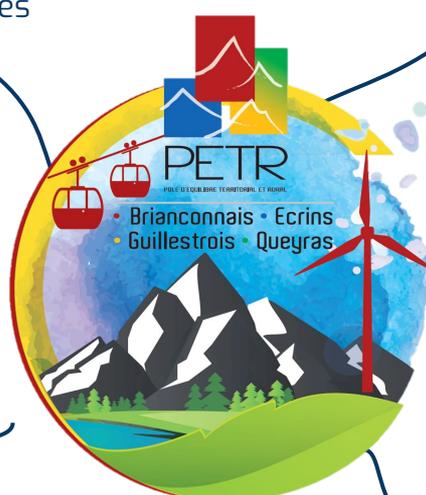
Outre la mobilisation de financements conséquents pour le territoire, la mission Energie a mis en place et accompagné de nombreuses actions, présentées ci-après.

EN 2021, PRÈS DE 1 480 000€ MOBILISÉS POUR LE TERRITOIRE GRÂCE À L'ANIMATION DE LA MISSION ÉNERGIE

28 projets ayant reçus des
accords de financement

17 Communes, 2 Communautés
de communes, 4 Porteurs privés

Des subventions de la
Région de
39 000 €



Des primes CEE de
45 000€

Des subventions de l'Etat de
plus de
1 390 000 €

Mobiliser des financements pour le territoire

MOBILISATION DES PRIMES CEE

66 projets analysés par la mission Energie :
20 projets privés, 46 projets publics

18 dossiers ayant reçus un accord de financement :

6 projets privés financés ; **12 projets publics** financés

45 000€ de primes CEE pré-accordées pour le territoire : rénovation énergétique de bâtiments publics (écoles, logements...) et privés (hôtels, cabinet médical...), rénovation de l'éclairage public...

943 000€ HT de travaux permettant des économies d'énergies prévus

Bonus : des **dispositifs permettant une économie d'eau** proposés gratuitement par GEO PLC pour les bâtiments tertiaires

Accompagnement dans le cadre du Plan de relance - rénovation énergétique des bâtiments publics : conjointement avec IT05 et le SYMEnergie05, identification et mobilisation des projets des collectivités

38 projets potentiellement éligibles portés par les communes et EPCI du territoire.

17 projets déposés et 13 retenus : rénovation d'écoles, de salles polyvalentes, de logements, de mairies...

Près de 1 400 000€ accordés par l'Etat pour financer les projets identifiés, sur des fonds DSIL, DETR et Plan de relance

Décryptage de la loi Climat & Résilience pour anticiper les impacts sur les collectivités : des fiches synthèse réalisées, disponibles sur le site du PETR, mises à jour en continue

Les primes CEE, certificats d'économie d'énergie, ont été instaurées en 2005 par la loi POPE. Elles proviennent des fournisseurs d'énergie qui ont une obligation de faire des économies d'énergie en interne et en finançant des travaux chez les tiers. Le PETR s'est saisi de cette opportunité pour faciliter l'accès à ces primes pour les acteurs professionnels et publics du territoire.

Les primes CEE doivent être vues comme un "bonus" financier. Elles apportent un soutien supplémentaire pour les actions permettant des économies d'énergie, mais ne se substituent pas à la recherche de financements.

Pour mobiliser les primes, le PETR a conventionné avec GEO PLC pour l'année 2021. Pour la période 2022 - 2025, le partenariat a été conclu avec HELLIO Solutions (nouveau nom de GEO PLC).



ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS POUR PLUS DE SOBRIÉTÉ ET D'EFFICACITÉ

Accompagnement des acteurs privés, dont acteurs du tourisme, pour engager des actions de sobriété et d'efficacité énergétique

Près de 40 000€ accordés par la Région pour des projets de rénovation d'hébergements touristiques

Elaborer, suivre et mettre en oeuvre des actions

VALORISATION DU CIEL ÉTOILÉ

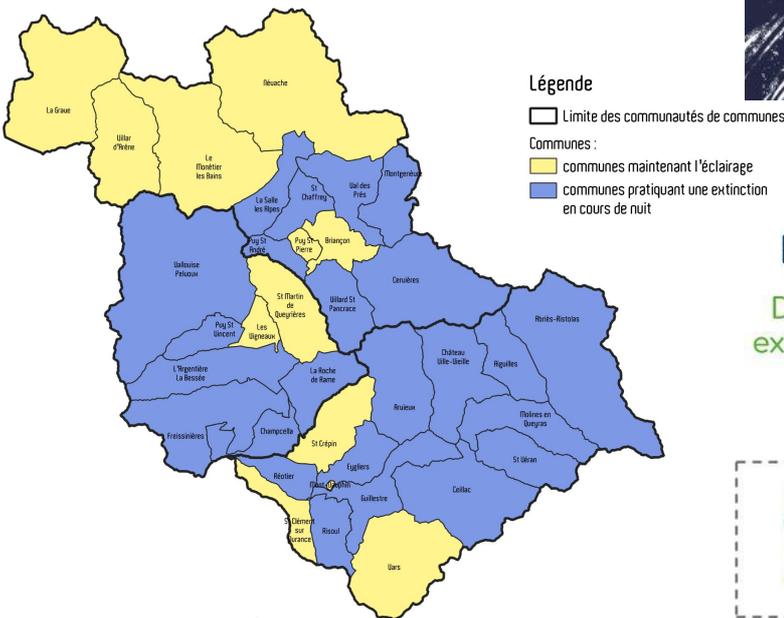
Un travail est mené avec les syndicats d'éclairage du territoire pour **accompagner et mobiliser les communes** pour s'engager dans une extinction de l'éclairage public en cours de nuit. Il est en effet possible d'éclairer "où il faut, quand il faut", en programmant des horloges et en identifiant les secteurs qui doivent rester éclairés

Diagnostic et cartographie : 24 communes sur 36 sont engagées dans une extinction en cours de nuit

Jour de la Nuit 2021 : Mobilisation des communes pour éteindre exceptionnellement l'éclairage public pendant une nuit (9 octobre 2021)

12 communes participantes dont 3 qui n'éteignent pas d'ordinaire

Cartographie des communes engagées dans une extinction partielle de l'éclairage public PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras



Eclairer où il faut, quand il faut !

Depuis le 1er janvier 2019, la loi impose une extinction en cours de nuit pour les activités économiques.

Décryptage de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018

Commerces & bureaux			
	Eclairage intérieur & vitrines	Extinction à 1h du matin ou 1h après la fermeture	Allumage à 7h du matin ou 1h avant l'ouverture
Commerces & bureaux			
	Eclairage des bâtiments	Allumage au coucher du soleil	Extinction à 1h du matin
Activité économique - espaces extérieurs clos			
	Eclairage des parkings clos, entrepôts...	Extinction 1h après la fermeture	Allumage à 7h du matin ou 1h avant l'ouverture

Sensibilisation des acteurs socio-professionnels pour les inciter à éteindre en cours de nuit. S'il est obligatoire d'éteindre vitrines, bureaux, entrepôts... en cours de nuit, la réglementation est méconnue et encore mal appliquée. Le PETR propose un document de sensibilisation à l'attention des principaux concernés et oeuvre auprès des communes pour faire passer le message d'une extinction raisonnée.

Elaborer, suivre et mettre en oeuvre des actions

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN TERRITOIRE DE MONTAGNE

Un travail prospectif sur la question de la mobilité durable est mené par la mission énergie

Mobilité active au quotidien : élaboration d'une stratégie "vélo au quotidien", finalement non retenue par le conseil syndical

Club mobilité : suivi et veille sur la thématique mobilité en participant au Club Mobilité de l'ANPP - relais d'information et de financement aux EPCI devenus autorités organisatrices de la mobilité

Prêt de matériel pour identifier les travaux de rénovation énergétique - caméras thermiques, enregistreurs de température, hygromètres... : 18 prêts en 2021 ; 14 structures publiques et privées

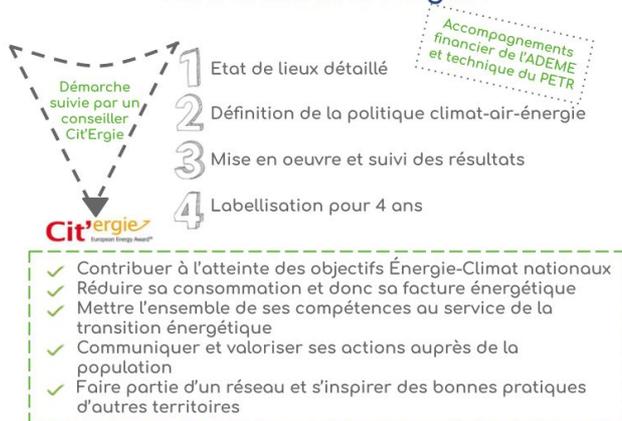
Retour d'expérience : participation aux rencontres nationales TEPOS - territoire à énergies positives

Groupe de travail énergie, initié et animé par le PETR : échanges entre les EPCI et le PETR (une rencontre en 2021)

DÉMARCHES D'EXCELLENCE - LABEL CIT'ERGIE: CLIMAT AIR ENERGIE



Récompenser les politiques climat-air-énergie ambitieuses en s'engageant vers le label Cit'ergie !



219 Collectivités déjà engagées dans Cit'ergie

Votre communauté de communes souhaite davantage d'informations? Prenez contact avec le PETR!

La démarche **Cit'ergie**, devenue **Climat Air Énergie** en cours d'année 2021, est un engagement volontaire des EPCI pour réaliser des actions au sein des intercommunalités sur les thématiques Climat, Air et Énergie à partir d'un état des lieux. Mobilisant l'ensemble des services intercommunaux (patrimoine, marchés publics, urbanisme aménagement, organisation interne...) **cette démarche est transversale et résulte d'une volonté politique forte.**

En 2021, la mission Énergie a présenté cette démarche aux EPCI. Le travail se poursuivra en 2022 pour accompagner les EPCI vers le label "Climat Air Énergie".

Anticiper et prospecter : une nouvelle stratégie proposée dans le cadre du Plan Avenir Montagne

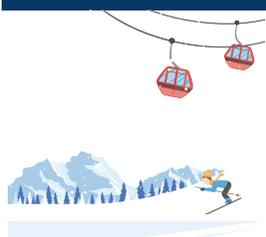
STRATÉGIE PROPOSÉE PAR LE PETR

Le Plan Avenir Montagne est un dispositif annoncé le 25 mai 2021 par l'Etat qui comprend un volet **Avenir Montagne Ingénierie**, permettant d'accompagner les territoires de montagne vers une stratégie touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques.

Dans un contexte de prise de conscience qu'il est **nécessaire d'agir pour un tourisme durable**, afin de préserver le territoire et ses nombreux atouts, une stratégie a été développée par le PETR afin de candidater au Plan Avenir Montagne - Ingénierie.

La stratégie

Une montagne en transition par une attractivité tout en sobriété, diversité et résilience



Les orientations

Une destination touristique lisible, accessible et différenciée

Une ressource locale de montagne, une image du territoire sud-alpin : le Mélézin

Animation et sensibilisation

Les axes de travail

Le PETR, une destination touristique identifiée

Le PETR, une destination touristique accessible

Le PETR, une destination touristique illuminée... d'étoiles

Concilier les usages entre gestion forestière, activités de plein nature, gestion paysagère et biodiversité

Soutenir et permettre des offres touristiques alternatives et "hors saison" grâce à la forêt

Permettre un tourisme scientifique et l'appui aux sciences participatives

Faciliter l'usage du bois local dans les aménagements touristiques et la construction pour l'image et l'exemplarité du territoire

Garantir la bonne mise en oeuvre de la stratégie

Faire (re)découvrir le territoire grâce à des classes découvertes

Faire connaître et mettre en avant l'ANCT

Travailler en réseau et en lien



ANNEXE 4

Bilan des fonds drainés par la mission énergie en 18 mois



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

	TOTAL de subventions mobilisées pour le territoire du PETR (mission énergie)	Nombre de projets financés grâce à la mission énergie :	Primes CEE total pour le territoire	Primes CEE mobilisées pour les maitres d'ouvrages	Primes CEE pour le PETR	Fonds d'Etat mobilisés	Fonds Région mobilisés	Crédit d'impôt mobilisé
sous total année 1 mission (nou 2020- nov 2021)	1 430 813,87 €	25	37 633,13 €	29 101,61 €	8 531,52 €	1 393 180,74 €	- €	- €
total année 2021	1 493 878,75 €	28	46 826,01 €	35 628,17 €	11 197,84 €	1 393 180,74 €	38 967,00 €	14 905,00 €
total année 2022	10 530,19 €	3	10 530,19 €	7 422,89 €	3 107,30 €	- €	- €	- €
Total mission	1 504 408,94 €	31	57 356,20 €	43 051,06 €	14 305,14 €	1 393 180,74 €	38 967,00 €	14 905,00 €

Territoire intercommunal	Maitre d'ouvrage	Projet	Montant total du projet (prévisionnel)	Financements CEE accordés pour maitre d'ouvrage	Financements CEE conservés par le PETR	Financements Etat accordés	Financements Région accordés	crédit d'impôt	Année	
Pays des Ecrins	Freissinières	Rénovation énergétique logement	71 000,00 €	1 479,53 €	634,08 €	DSIL	35 569,00 €		2021	
	La Roche de Rame	Rénovation énergétique salle polyvalente	126 000,00 €			Plan de relance	50 722,00 €		2021	
	Les Vigneaux	Rénovation énergétique école (menuiseries)	35 000,00 €	376,72 €	161,45 €				2021	
	Les Vigneaux	Rénovation du parc d'éclairage	56 000,00 €	3 707,45 €	1 588,91 €				2021	
	Puy Saint Vincent	Rénovation énergétique mairie	53 000,00 €			DETR	10 700,00 €		2021	
	Vallouise-Pelvoux	Rénovation énergétique bâtiments communaux (salle polyvalente et logements)	237 000,00 €			Plan de relance	95 151,74 €		2021	
Sous total		6	578 000,00 €	5 563,70 €	2 384,44 €		192 142,74 €			
Briançonnais	EPCI du Briançonnais	cité administrative	1 080 000,00 €			DETR	216 000 €		2021	
	EPCI du Briançonnais	éclairage public	inconnu PETR au 07/04/22	2 226,42 €	954,18 €				2022	
	Briançon	Rénovation marché couvert	166 000,00 €			DETR	33 200 €		2021	
	La Grave	Rénovation énergétique ancienne école	539 000,00 €			Plan de relance	215 600 €		2021	
	Montgenèvre	Rénovation école	100 000,00 €			DSIL	30 000 €		2021	
	Puy Saint Pierre	Rénovation école	510 000,00 €			DSIL	177 990 €		2021	
	Saint Chaffrey	Rénovation énergétique logement (menuiseries)	51 000,00 €	829,19 €	355,37 €				2021	
	Saint Chaffrey	Calorifugeage gendarmerie	6 200,00 €	5 099,88 €	0,00 €				2021	
	Saint Chaffrey	Rénovation éclairage public	250 000,00 €	174,47 €	74,77 €				2021	
	Saint Chaffrey	Rénovation école				DETR	59 081 €		2021	
	Val des Près	Rénovation école	195 000,00 €			DSIL	78 000 €		2021	
	Villard Saint Pancrace	Rénovation ancien presbytère (logements, médiathèque)	780 000,00 €			Plan de relance	156 000 €		2021	
	Gite des Mèlèzes	Rénovation hôtel	80 000,00 €	9 945,07 €	3 693,03 €			38 967 €	9 105 €	Fonds région accordés en 2021 mais année 2 de la mission (décembre 2021).
	Gite des Mèlèzes	Economiseurs d'eau	249,60 €	249,60 €	0,00 €					2021
	Ostéopathe - Paruzynski	Installation solaire thermique	19 800,00 €	2 500,00 €	200,00 €					2021
	Association 82-4000	Rénovation d'un chalet logement	140 000,00 €	5 509,32 €	2 361,14 €					CEE accordés en 2021 mais année 2 de la mission (décembre 2021).
Copro 50 grande rue	isolation toiture copropriété	85 000,00 €	1 017,24 €	305,18 €				5 800 €	CEE accordés en 2021 mais année 2 de la mission (décembre 2021).	
Environnement et solidarité	renovation futur siège	181 000,00 €	5 023,94 €	2 153,12 €					2022	
Hotel le Flourou	Economiseurs d'eau	175,20 €	175,20 €	0,00 €					2022	
Sous total		19	4 183 424,80 €	32 750,33 €	10 096,79 €		965 871 €	38 967 €	14 905 €	
Guillestrois Queyras	EPCI du Guillestrois-Queyras	Economiseurs d'eau	16,80 €	16,80 €	0,00 €					CEE accordés en 2021 mais année 2 mission énergie (10/11/21)
	Abriès-Ristolais	Changement de chaudière - logements	3 700,00 €	153,97 €	65,99 €					2021
	Ceillac	Isolation du groupe scolaire	143 000,00 €	4 100,93 €	1 757,55 €	DSIL	71 840 €			2021
	Guillestre	Rénovation du CIAL	303 000,00 €			DETR	90 900 €			2021
	Molines en Queyras	Economiseurs d'eau	468,00 €	468,00 €	0,00 €					2021
	Risoul	Isolation toiture salle polyvalente	241 000,00 €			DETR	72 427 €			2021
Sous total		6	691 184,80 €	4 739,70 €	1 823,54 €		235 167 €			



ANNEXE 5

Articles de presse sur les primes CEE



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

Des primes pour les travaux d'économie d'énergie

Mobilisées grâce au PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, des primes pourront être octroyées aux acteurs publics et socioprofessionnels du territoire.

Né en janvier 2016, le PETR (pole d'équilibre territorial et rural) confirme son engagement en faveur de la transition énergétique. « Lors du dernier conseil syndical en date du 2 décembre 2020, les élus ont souhaité bâtir un partenariat pour mobiliser des primes finançant des travaux d'économie d'énergie pour les acteurs publics et socioprofessionnels du territoire », indique Manon Taing, chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique. Ainsi, entreprises, associations, collectivités ou encore établissements médico-sociaux ont la possibilité de se faire accompagner par le PETR pour mobiliser les primes CEE, finançant des économies d'énergie.

« Concrètement, cela peut concerner le changement de chaudière, l'isolation thermique, le remplacement de menuiseries, la rénovation de l'éclairage public, mais aussi la récupération de chaleur sur des groupes froid, l'installation de moteurs haut rendement ou la récupération de chaleur sur tank à lait. Voici autant d'exemples qui peuvent ouvrir le droit à des primes CEE, poursuit la chargée de mission.

Pouvant s'avérer complexes à mobiliser, le PETR s'est organisé, avec le soutien financier de l'Ademe, pour faciliter leur obtention. »

■ Deux rendez-vous pour présenter le dispositif

Afin de présenter ce dispositif qui est ouvert aux personnes morales publiques et privées, le PETR organise deux temps d'échanges gratuits et sur inscription le vendredi 29 janvier. La matinée, de 10 h à 12 h, sera consacrée à la présentation du dispositif pour les collectivités, sur inscription (mail à energie@paysgrandbriancon-nais.fr). L'après-midi, de 14 h à 16 h, le PETR et son partenaire Geo PLC présenteront en visioconférence les primes CEE aux acteurs du territoire. La participation à cette réunion, gratuite, se fera sur inscription (mail à energie@paysgrandbriancon-nais.fr). Le lien de participation à la visioconférence sera communiqué la veille de l'événement aux personnes inscrites.

Contact : Manon Taing, chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique au PETR du Briançonnais, des Écrins du Guillestrois et du Queyras.

Tel. 07 88 73 45 53 ou mail : energie@paysgrandbriancon-nais.fr.

Accueil : 07 70 21 63 70

BRIANÇON

BRIANÇONNAIS

Rénovation énergétique : qui peut avoir des aides ?

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras accompagne les acteurs du territoire dans leurs projets d'économies d'énergie. Il les aiguille vers les financements existants, notamment les primes de Certificats d'économie d'énergie (CEE).

C'est grâce au financement de l'Ademe, Agence de la transition écologique, que le PETR travaille sur l'énergie et l'adaptation au changement climatique.

Les primes CEE sont mobilisables pour l'ensemble des acteurs professionnels publics et privés sur le territoire du PETR, ainsi que pour les particuliers propriétaires d'hébergements touristiques.

Émilie Desmoulins, adjointe au maire de Briançon, élue référente pour la mission énergie et adaptation climatique au PETR précise : « Nous appelons tous ceux qui ont des projets de rénovation à nous contacter car le projet doit être suivi dès son démarrage, avant même l'établissement des devis. En effet, les critères d'éligibilité aux aides sont

multiples et nous pouvons optimiser les possibilités de financement. Pour les collectivités, il est même possible de faire étudier les projets (clôturés depuis dix mois maximum) de manière rétroactive. Nous espérons avoir le maximum de retours car il y a beaucoup à faire sur le territoire pour avancer vers la transition énergétique ».

30 projets accompagnés

Depuis janvier 2021, près de 30 projets sont accompagnés par le PETR sur des questions d'économie d'énergie : rénovation de l'éclairage public, de logements publics et de gîtes privés, isolation thermique d'écoles, changement de systèmes de chauffage...

Quatre communes du terri-

toire se sont déjà engagées dans des actions financées par les primes CEE, en mobilisant plus de 14 000 €. En complément, le PETR accompagne les communes notamment pour mobiliser les fonds du Plan de relance de l'État, en partenariat avec le SymÉnergie 05 et l'agence d'ingénierie départementale IT05.

J.B.-T.

Pour en savoir plus : paysgrandbrianconnais.fr
Contact : PETR, Manon Taing, Tél. 07 88 73 45 53,
e-mail : energie@paysgrandbrianconnais.fr



« Il y a beaucoup à faire sur le territoire pour avancer vers la transition énergétique », souligne Émilie Desmoulins, référente pour la mission énergie.

Photo Archives Le DL/Jean-Benoît VIGNY

Les Certificats d'économie d'énergie, qu'est-ce que c'est ?

La loi de 2005 oblige les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie, soit en interne, soit en finançant les économies réalisées par d'autres acteurs. Ainsi, quand une structure fait des travaux (isolation thermique, rénovation de l'éclairage public...) elle obtient des Certificats d'économie d'énergie (CEE) qu'elle peut revendre aux fournisseurs d'énergie contre une prime.

Le PETR n'a pas souhaité traiter directement avec les fournisseurs d'énergie pour échanger les CEE obtenus suite aux travaux qu'il soutient. Il traite avec un « regroupueur » partenaire, GEO PLC, celui-ci est un intermédiaire. Il obtient des primes financièrement plus intéressantes du fait du grand volume qu'il négocie.

J.B.-T.

VALLÉE D'AVOINE



ANNEXE 6

Tableau bilan des primes CEE mobilisées en 18 mois



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS



mise à jour : 07/04/2022

Synthèse des projets accompagnés pour mobiliser des primes CEE sur le territoire du PETR / mission énergie - nov 2020 à avril 2022

TABLEAU GENERAL : TOUS PROJETS ET MAITRES D'OUVRAGES CONFONDUS												
EPCI	Tous projets analysés				Projets ayant signé une convention de financement				Projets ayant perçus les primes CEE			
	Nombre projets (opérations)	Montant travaux prévus	Prime CEE maître d'ouvrage	Montant prime part PETR	Nombre projets ayant signé AIF	Montant travaux prévus	Prime CEE maître d'ouvrage	Montant prime part PETR	Nombre projets ayant mobilisés CEE	Montant travaux réalisés	Montant prime CEE pour maître d'ouvrage	Montant prime part PETR
CCB	31	1 075 387,46 €	52 123,55 €	18 399,59 €	13	808 628,80 €	32 750,33 €	10 096,78 €	5	26 517,95 €	5 546,18 €	- €
CCGQ	26	1 593 889,98 €	18 541,22 €	7 738,46 €	5	147 866,99 €	4 739,71 €	1 823,53 €	2	484,80 €	484,80 €	- €
CCPE	12	338 135,88 €	12 382,38 €	5 306,73 €	3	162 597,25 €	5 563,70 €	2 384,44 €	2	90 527,00 €	- €	- €
PETR	0	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €
TOTAL	69	3 007 413,32 €	83 047,14 €	31 444,78 €	21	1 119 093,04 €	43 053,74 €	14 304,76 €	9	117 529,75 €	6 030,98 €	- €
			114 491,93 €					57 358,49 €				6 030,98 €

MAITRISE D'OUVRAGE : collectivités												
EPCI	Tous projets analysés				Projets ayant signé une convention de financement				Projets ayant perçus les primes CEE			
	Nombre projets (opérations)	Montant travaux prévus	Prime CEE maître d'ouvrage	Montant prime part PETR	Nombre projets ayant signé convention	Montant travaux prévus	Prime CEE maître d'ouvrage	Montant prime part PETR	Nombre projets ayant mobilisés CEE	Montant travaux réalisés	Montant prime CEE pour maître d'ouvrage	Montant prime part PETR
CCB	11	328 465,01 €	13 438,55 €	3 573,71 €	5	307 445,51 €	8 329,96 €	1 384,32 €	2	6 372,35 €	5 121,38 €	- €
CCGQ	12	1 295 972,50 €	16 780,84 €	7 191,78 €	2	143 679,50 €	4 100,94 €	1 757,54 €	0	- €	- €	- €
CCPE	8	166 503,63 €	6 149,94 €	2 635,68 €	3	162 597,25 €	5 563,70 €	2 384,44 €	2	90 527,00 €	- €	- €
PETR	0	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €
TOTAL	31	1 790 941,14 €	36 369,32 €	13 401,18 €	10	613 722,26 €	17 994,60 €	5 526,30 €	4	96 899,35 €	5 121,38 €	- €
			49 770,50 €					23 520,90 €				5 121,38 €

MAITRISE D'OUVRAGE : collectivités // projets mobilisant des CEE de manière rétroactive												
EPCI	Tous projets analysés				Projets ayant signé une convention de financement				Projets ayant perçus les primes CEE			
	Nombre projets (opérations)	Montant travaux prévus	Prime CEE maître d'ouvrage	Montant prime part PETR	Nombre projets ayant signé convention	Montant travaux prévus	Prime CEE maître d'ouvrage	Montant prime part PETR	Nombre projets ayant mobilisés CEE	Montant travaux réalisés	Montant prime CEE pour maître d'ouvrage	Montant prime part PETR
CCB	3	96 136,00 €	5 100,59 €	2 185,97 €	0	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €
CCGQ	8	290 864,83 €	1 275,58 €	546,68 €	1	3 702,69 €	153,97 €	65,99 €	0	- €	- €	- €
CCPE	3	104 347,25 €	4 134,17 €	1 771,79 €	0	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €
PETR	0	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €
TOTAL	14	491 348,08 €	10 510,34 €	4 504,43 €	1	3 702,69 €	153,97 €	65,99 €	0	- €	- €	- €
			15 014,77 €					219,96 €				- €

MAITRISE D'OUVRAGE : acteurs socio-professionnels ; particuliers hébergements touristiques ; copropriétés												
EPCI	Tous projets analysés				Projets ayant signé une convention de financement				Projets ayant perçus les primes CEE			
	Nombre projets (opérations)	Montant travaux prévus	Prime CEE maître d'ouvrage	Montant prime part PETR	Nombre projets ayant signé convention	Montant travaux prévus	Prime CEE maître d'ouvrage	Montant prime part PETR	Nombre projets ayant mobilisés CEE	Montant travaux réalisés	Montant prime CEE pour maître d'ouvrage	Montant prime part PETR
CCB	15	650 361,65 €	33 159,61 €	12 639,91 €	6	500 758,49 €	23 995,57 €	8 712,46 €	1	19 896,00 €	- €	- €
CCGQ	3	6 567,85 €	- €	- €	0	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €
CCPE	1	67 285,00 €	2 098,28 €	899,26 €	0	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €
PETR	0	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €
TOTAL	19	724 214,50 €	35 257,89 €	13 539,17 €	6	500 758,49 €	23 995,57 €	8 712,46 €	1	19 896,00 €	- €	- €
			48 797,06 €					32 708,03 €				- €

PROJETS ECONOMIE D'EAU - MAITRISE D'OUVRAGE : tout type d'acteurs												
EPCI	Tous projets analysés				Projets ayant signé une convention de financement				Projets ayant perçus les primes CEE			
	Nombre projets (opérations)	Montant travaux prévus	Prime CEE maître d'ouvrage	Montant prime part PETR	Nombre projets ayant signé convention	Montant travaux prévus	Prime CEE maître d'ouvrage	Montant prime part PETR	Nombre projets ayant mobilisés CEE	Montant travaux réalisés	Montant prime CEE pour maître d'ouvrage	Montant prime part PETR
CCB	2	424,80 €	424,80 €	- €	2	424,80 €	424,80 €	- €	2	249,60 €	424,80 €	- €
CCGQ	3	484,80 €	484,80 €	- €	2	484,80 €	484,80 €	- €	2	484,80 €	484,80 €	- €
CCPE	0	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €
PETR	0	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €	0	- €	- €	- €
TOTAL	5	909,60 €	909,60 €	- €	4	909,60 €	909,60 €	- €	4	734,40 €	909,60 €	- €
			909,60 €					909,60 €				909,60 €



ANNEXE 7
DOCUMENT DE COMMUNICATION
PRÊT DE MATÉRIEL DU PETR



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS



PRÊT DE MATÉRIEL GRATUIT

D'AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le PETR met à disposition de tous, acteurs publics, privés et particuliers, des outils d'aide à la rénovation énergétique.



Caméra thermique

Pour enregistrer les pertes de chaleur d'un bâtiment



Hygromètre à pointe

Pour mesurer le degré d'humidité des matériaux



Anémomètre à moulinet

Pour mesurer la vitesse du vent



Wattmètre

Pour mesurer et enregistrer la consommation d'électricité

Thermomètre infrarouge

Pour mesurer la température



Enregistreur de température

Pour enregistrer les variations de température



Enregistreur de CO2

Pour enregistrer les variations de CO2 dans l'air



Pour plus d'information contactez :
energie@paysgrandbrianconnais.fr





ANNEXE 8

FICHES D'UTILISATION DU MATERIEL PRÊTÉ PAR LE PETR DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

Anémomètre AMPROBE TMA5



USAGE

L'anémomètre sert à mesurer les flux d'air dans un bâtiment (VMC, système d'aération), afin de vérifier la qualité des installations ventilations (conformité des équipements).

L'appareil est également couplé à un thermomètre et capteur d'humidité.

FONCTIONNEMENT SIMPLE

L'appareil doit être positionné à proximité du flux d'air et le plus loin possible de la personne le tenant. Une fois allumé, l'écran indique la valeur de la vitesse du vent, ainsi que l'unité dans laquelle elle est exprimée.

Pour mesurer la température, la sonde doit être branchée. La touche « unit/mode » permet de faire défiler les affichages pour visualiser la vitesse du vent, la vitesse maximale, la température de l'air ou l'humidité relative.

ATTENTIONS PARTICULIÈRES

Prix d'achat : 129€ HT



Caméra thermique Série FLIR Ex



USAGE

La caméra thermique permet de visualiser des différences de température sur une surface. Elle permet ainsi de repérer des ponts thermiques, des dalles d'isolant détériorées dans un mur ou plafond, l'étanchéité à l'air... Il est conseillé de faire une double analyse depuis l'intérieur et depuis l'extérieur du bâtiment : on recherche alors les points froids depuis l'intérieur et les points chauds depuis l'extérieur.

IMPORTANT : pour des résultats probants, la caméra thermique s'utilise pendant les périodes les plus froides de l'année, sans apport solaire : soit le matin avant le lever du soleil, soit le soir, après que les murs aient déchargés les apports solaires.

Sur l'écran de la caméra, les matériaux apparaissent du bleu au rouge, en fonction de leur température relative aux matériaux les entourant.

FONCTIONNEMENT SIMPLE

Après avoir allumé la caméra et retiré le cache, l'écran permet de visualiser les températures relatives par différences de couleur.

La gâchette permet de prendre des photos : une double image est enregistrée, une avec les couleurs de température, l'autre représentant la réalité. Le bouton avec une ➤ permet de visualiser les photos enregistrées sur la caméra.

Un câble permet de transférer les photos prises sur un ordinateur.

ATTENTIONS PARTICULIÈRES

La batterie se décharge relativement vite. La recharge s'effectue grâce aux câbles fournis.

Prix d'achat : 1 695€ HT



Enregistreur de CO2

HOBO MX1102



USAGE

L'enregistreur de CO2 permet, sur une période donnée, d'enregistrer régulièrement les valeurs de concentration de CO2 (en ppm, partie par million) dans l'air, la température et l'humidité. Cela peut permettre d'objectiver un ressenti des usagers d'un bâtiment, d'identifier des variations de températures, la concentration en CO2.

Les valeurs conseillées de concentration de CO2 dans l'air intérieur varient usuellement entre 1000 et 1500ppm. En effet, selon l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) « une récente étude expérimentale chez l'Homme suggère un effet du CO2 sur la performance psychomotrice (prise de décision, résolution de problèmes) à partir de 1000 ppm. » (Source ANSES – [site internet](#)).

FONCTIONNEMENT

L'enregistreur fonctionne avec une application HOBO à télécharger, gratuite.

Via l'application, le téléphone communique par bluetooth avec l'enregistreur. Il faut dans un premier temps le paramétrer via l'application, dans l'onglet « périphérique » (intervalles d'enregistrement, mode de démarrage, mode d'arrêt, durée de l'enregistrement).

Selon le paramétrage réalisé, l'enregistreur démarre (à la pression sur le bouton de l'application ou à une date donnée), et enregistre toutes les X minutes (en fonction du paramétrage) les données de concentration en CO2 dans l'air, de température et d'humidité, pendant la durée paramétrée (jusqu'à une date donnée, jusqu'à saturation de la mémoire, en boucle jusqu'à épuisement de la batterie (avec écrasement de données si la mémoire est saturée...)).



Une fois l'enregistrement fini, l'onglet périphérique permet de sélectionner « lecture » et de télécharger les données. Le fichier est alors récupérable dans l'onglet « fichier de données » qui permet de lire les données. En sélectionnant le fichier voulu, un export des données est possible sous différents formats pour traitement informatique.

ATTENTIONS PARTICULIÈRES

Les piles des enregistreurs se déchargent même si le matériel n'est pas utilisé. Veiller à ôter les piles après usage, et les stocker dans la boîte.

Cout d'acquisition neuf : 849€ HT



ENREGISTREUR DE TEMPERATURE ET D'HUMIDITE

HOBO MX1101



USAGE

L'enregistreur de température et d'humidité permet, sur une période donnée, d'enregistrer régulièrement les valeurs de température et d'humidité. Cela peut permettre d'objectiver un ressenti des usagers d'un bâtiment, d'identifier des variations de températures liées aux variations extérieures (qui peut mettre en lumière une mauvaise isolation) ou vérifier le bon fonctionnement des thermostats programmables (avec variations de température en fonction de l'usage).

FONCTIONNEMENT

L'enregistreur fonctionne avec une application HOBO à télécharger, gratuite.

Via l'application, le téléphone communique par bluetooth avec l'enregistreur. Il faut dans un premier temps le paramétrer via l'application (intervalles d'enregistrement, mode de démarrage, mode d'arrêt, durée de l'enregistrement).

Selon le paramétrage réalisé, l'enregistreur démarre (à la pression sur le bouton de l'application ou à une date donnée), et enregistre toutes les X minutes (en fonction du paramétrage) les données de température et d'humidité, pendant la durée paramétrée (jusqu'à une date donnée, jusqu'à saturation de la mémoire, en boucle jusqu'à épuisement de la batterie (avec écrasement de données si la mémoire est saturée...)).

Une fois l'enregistrement fini, l'onglet périphérique permet de sélectionner « lecture » et de télécharger les données. Le fichier est alors récupérable dans l'onglet « fichier de données » qui permet de lire les données. En sélectionnant le fichier voulu, un export des données est possible sous différents formats pour traitement informatique.

ATTENTIONS PARTICULIERES

Les piles des enregistreurs se déchargent même si le matériel n'est pas utilisé. Veiller à ôter les piles après usage, et les stocker dans la boîte.

Cout d'acquisition neuf : 171€ HT

Hygromètre à pointe

Amprobe MT10



USAGE

Cet outil mesure l'humidité des matériaux des bâtiments (bois, béton, plâtre) mais également du papier et carton, en %. Les diodes permettent de rapidement visualiser si le matériau testé est sec (diode verte), humide (diode orange) ou très humide (diode rouge).

Une fonction permet de donner la température de l'air.

FONCTIONNEMENT

Une pression sur le bouton jaune central permet d'allumer l'hygromètre.

Une pression longue permet de choisir le mode de mesure : température de l'air en °C ou en F, humidité des matériaux bois, papier et cartons (symbole arbre), humidité des matériaux béton, plâtre, mortier (symbole maison). Le symbole clignote et une nouvelle pression permet de passer au symbole suivant. Une fois le symbole voulu atteint, attendre quelques secondes pour que le symbole cesse de clignoter.

L'hygromètre est alors prêt à l'usage.

Pour les matériaux bois, papier, carton, les mesures d'humidité sont prises entre 8% et 60%. En dehors de cet intervalle, les valeurs ne sont pas affichées, seules les diodes s'allument (verte pour moins de 8%, rouge pour plus de 60%).

Pour les matériaux plâtre, mortier, béton, l'intervalle est compris entre 0,3% et 2,0%.

L'appareil s'éteint automatiquement après une minute d'inactivité.

ATTENTIONS PARTICULIÈRES

Cout à l'acquisition : 47,50€ HT



Thermomètre infrarouge FLUKE 62 MAX



USAGE

Le thermomètre infrarouge permet de mesurer la température des matériaux, entre -30°C et $+500^{\circ}\text{C}$.

FONCTIONNEMENT SIMPLE

Une pression sur la gâchette permet d'allumer le thermomètre. Il s'éteint seul après quelques secondes d'inactivité.

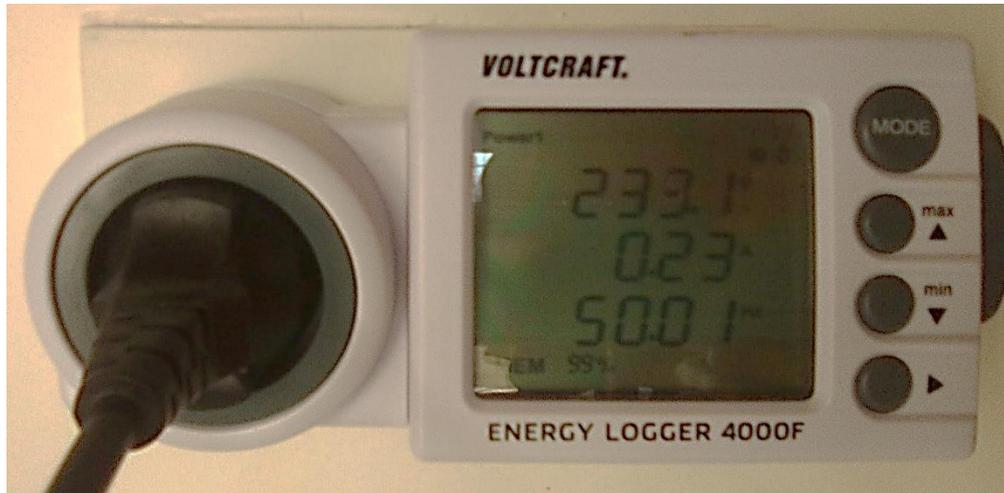
Une fois allumé, la gâchette permet d'activer la prise de température des matériaux. Afin d'avoir un résultat le plus fiable possible, il vous faut respecter une distance entre la cible et le thermomètre ayant un ratio de 10.

⇒ Pour obtenir la température d'un tuyau de 5cm de diamètre, il faut donc positionner le thermomètre à 50cm de distance du tuyau.

ATTENTIONS PARTICULIERES

Prix d'achat : 78€ HT

Wattmètre VOLT CRAFT LOGGER 4000



USAGE

Le wattmètre permet de mesurer les données électriques des appareils, dont la consommation instantanée en kWh.

L'appareil peut afficher et mesurer les données suivantes :

- Tension (V), courant (A), fréquence (Hz)
- Puissance active (W), puissance apparente (VA), facteur de puissance (cosPHI)
- Relevés mini et maxi de V, A, Hz, W, VA et cosPHI
- Consommation journalière (kWh) et estimation du coût (€) pour les 9 derniers jours

La tension ne doit pas excéder 3500W.

FONCTIONNEMENT SIMPLE

Le wattmètre se branche directement sur la prise de courant et l'appareil à tester est branché sur le wattmètre. Il fonctionne en affichant les valeurs de consommation instantanées et enregistrant ces valeurs sur la durée.

Pour un usage simplifié, on notera que plusieurs affichages sont possibles à l'écran, une fois un appareil branché. Pour passer d'un affichage à un autre, appuyer sur la touche « Mode ».

Les principaux affichages, pour une utilisation instantanée sont :

- Power1 : tension (V), courant (A), fréquence (Hz)
- Power2 : Puissance active (W), puissance apparente (VA), facteur de puissance (cosPHI)
- Consumption : consommation énergétique totale depuis le début du branchement de l'appareil (kWh) (et les coûts associés si un tarif unitaire a été renseigné).

En fin d'utilisation, appuyer au moins 3 secondes sur la touche « Mode » pour effacer toutes les données de l'appareil.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET PARAMÉTRAGE pour un usage plus complet

Liste de tous les affichages du Wattmètre (dont on passe de l'un à l'autre en appuyant sur la touche « Mode ») :

- Power1 : tension (V), courant (A), fréquence (Hz)
- Power2 : Puissance active (W), puissance apparente (VA), facteur de puissance (cosPHI)
- Consumption : consommation énergétique totale depuis le début du branchement de l'appareil (kWh) (et les coûts associés si un tarif unitaire a été renseigné).
- History : consommation énergétique totale de l'appareil (kWh) pour la journée (mention today), et les coûts associés si un tarif unitaire a été renseigné, et pour chacun des 9 derniers jours (affichage des données des 9 derniers jours en appuyant sur le bouton max : s'affiche alors -1 ; -2 ; -3 ;... sous la mention « today »)
- On-time : durée de fonctionnement journalière. REC time correspond à la durée de branchement du Wattmètre et ON time à la durée pendant laquelle l'appareil branché sur le wattmètre a effectivement fonctionné.
- Forecast : cumul sur la durée de l'enregistrement de la consommation énergétique.
- Time : affichage de l'heure et jour réglé dans l'appareil.

Réglages pour un usage complet (explications précises dans la notice) – il est possible de :

Analyser et enregistrer les données pour 10 appareils ;

Régler l'heure et la date ;

Régler deux tarifs en €/kWh.

Récupération des données enregistrées :

Il est nécessaire d'insérer une carte SDHC dans le wattmètre pour transférer les données. Elles ne sont lisibles sur ordinateur qu'après installation du logiciel – via le micro CD fourni.

En fin d'utilisation, appuyer au moins 3 secondes sur la touche « Mode » pour effacer toutes les données de l'appareil.

ATTENTIONS PARTICULIÈRES

Prix d'achat : 30€ HT

La pile fournie doit être insérée – si tel n'est pas le cas.



ANNEXE 9

Compte rendu des Clubs mobilité de l'ANPP



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS



COMPTE-RENDU

Club Mobilité n°3
Visioconférence, 18 Novembre 2021

Cette réunion de lancement du Club Mobilité a été organisée par l'ANPP dans le cadre du programme AcoTE, et a réuni 28 participants.

Laura **BRAULT** – CC du Thouarsais

Alexis **MILLIER** – Pays de Thierache

Amandine **PERRIAUD** – Pays Vallée du Loir

Karine **PERREVE** – CC du Jovinien

Céline **LAURENT** – Association Mobil'Emploi

Chloé **NOUAL** – CertiNergy Solutions

Christophe **LAMBERT** – Fédération Chataigneraie Limousine

Coralie **SEWERYN** – Pays Landes Nature Côte d'Argent

Elise **BRANGET** – PETR du Pays Barrois – PETR du Pays de Verdun – PETR Cœur de Lorraine

Didier **RIQUET** – Pays de Langres

Dorine **BUDANT** – CertiNergy Solutions

Maele **SALAUN** - Quimper Cornouaille Développement (QCD)

Eve **QUILLEVERE** – Pays de Brest

Hélène **DUFOSSE** – Pays du Perche Sarthois

Isabelle **MESNARD** – CEREMA

Manon **TAING** – PETR Grand Briançonnais

Michele **HEUSSNER** – PETR Bruche Mossig

Murielle **GARNESSON** – PETR Seine en Plaine Champenoise

Rébecca **BOURRUT** CC Crêtes Préardennaises

Rémi **BONDUELLE** – PETR Val de Saône Vingeanne

Sandrine **MARMEYS** – PETR Sud Lozère

Yann **FROMENTOUX** – PETR Pays de la Jeune Loire

William **CLEMENT** – Pôle métropolitain Grand Amiénois

Yohan **BALOUZAT** – PETR Cœur d'Hérault

Claude **SCIBOZ** – CC du Jovinien

Antoine **CONTINANZA** – Pays Val de Loire Nivernais

Olivier **JACQUIN** – Sénateur de Meurthe-et-Moselle

Pour l'ANPP Jean-Sébastien **CAILLEUX**

Ordre du jour

I-Intervention de Olivier Jacquin, Sénateur de Meurthe-et-Moselle

II-Intervention de Isabelle MESNARD, Directrice de projet mobilité CEREMA

III-Retours d'expériences des territoires Communauté de communes Thouarsais et association Mobil'Emploi

Ouverture du troisième Club Mobilité par Jean-Sébastien CAILLEUX, Chargé de mission ANPP.

Le club a commencé par une présentation des enjeux du club mobilité, qui s'inscrit dans le cadre du [programme CEE AcoTÉ >>](#). **Ce programme vise à massifier le recours au covoiturage du quotidien dans les zones peu denses.** Une présentation globale a également été faite par Jean-Sébastien CAILLEUX sur le sujet des mobilités solidaires qui anime ce club mobilité. **La mobilité solidaire c'est penser comment toucher dans des territoires ruraux et peu denses, des publics qui sont isolés pour différentes raisons. La précarité, la vieillesse, le handicap, l'absence de permis de conduire – qui est plus difficile à obtenir que le baccalauréat – sont autant de freins majeurs qui concourent à isoler et précariser encore davantage des publics des territoires.** Il a donc été rappelé que le club mobilité, qui se veut un temps d'échange, cherche avant tout à faire dialoguer les acteurs des territoires pour réussir à faire émerger des solutions qui soient pérennes. Il a également été indiqué qu'il était nécessaire d'éviter l'écueil de solutions « hors-sol » qui ne soient pas en accord avec les réalités des territoires.

En ce sens, le club mobilité est un lieu qui permet notamment de montrer des initiatives concrètes de terrain qui apportent une solution aux problématiques évoquées. Des initiatives basées sur la solidarité et le volontariat, ou encore une association qui œuvre par l'aide à la mobilité sont des réponses qui peuvent alimenter la discussion. Avoir accès à la mobilité c'est notamment pouvoir aller travailler, se cultiver, faire du sport ou avoir une vie sociale. C'est pourquoi notamment durant la crise Covid ces questions d'isolement ont un poids particulier.

I- Intervention de Olivier JACQUIN, Sénateur de Meurthe-et-Moselle

Olivier JACQUIN est l'auteur du rapport sur la mobilité en milieu rural intitulé « le défi des mobilités dans les espaces peu denses à horizon 2040 » que vous pourrez retrouver [le rapport >>](#). **Ce rapport, fort en propositions, dresse un état des lieux mais étaye également de nombreuses solutions pour les territoires ruraux.**

Pendant ce temps consacré à l'intervention d'un parlementaire sur les questions de mobilité, **Mr. Jacquin a notamment pu évoquer la dimension Pays dans la prise de compétence mobilité. Le périmètre Pays dépassant les frontières administratives des intercommunalités, il est un périmètre très intéressant pour travailler sur les questions de mobilité. Durant son intervention, le Sénateur a également pu évoquer la notion « d'assignés territoriaux ». Dans les territoires ruraux, ne pas avoir accès à une voiture c'est se condamner à être assigné aux quelques kilomètres qui entourent ces publics.** Nous savons notamment qu'il y a 57% de réussite au permis de conduire avec que le taux de réussite au bac sur une génération avoisine les 90%. En plus des difficultés déjà inhérentes, il y a eu un désintéressement de

la part des départements notamment sur les lignes de car entre 1960 et maintenant. Les lignes de bus sont un enjeu fort notamment dans les territoires très peu denses de moins de 20 habitants au km².

La loi LOM vise à aller vers un droit pour tous en instaurant des autorités organisatrices de la mobilité sur tout le territoire. Se pose en outre la question des moyens accordés aux territoires pour financer cette prise de compétence mobilité. Comment des territoires peu denses peuvent prendre à eux-seuls le coût induits les solutions de mobilité qui coûtent cher. Quelle réalité existe-t-il vraiment derrière le « versement transport » qui ne concerne seulement des entreprises à plus de dix salariés ? L'absence de financement spécifique pour les territoires ruraux rend la mise en place de cette loi complexe. **De plus, la loi LOM est une idée très intéressante sur comment elle allie le couple région/local. Ces deux niveaux d'organisation sont en premier à l'échelon régional ce qui permet une maille large, et dans un deuxième temps à l'échelon local avec les PETR/Pays, et les EPCI. Mais dans la pratique certaines régions tendent à combattre la prise de compétence mobilité par les EPCI.**

Mr. Jacquin a aussi développé son intervention autour du bouquet de solutions dans les espaces peu denses. Dans les solutions évoquées, il y a la socialisation du parc de voitures. Par exemple, le parc des voitures des collectivités n'est pas utilisé le week-end alors qu'il pourrait l'être en faisant de l'autopartage. **De plus, des solutions innovantes telles que le covoiturage courte distance existent. Le programme AcoTE va en ce sens puisqu'il propose une solution de mobilité basée sur le covoiturage par ligne pour un public de navetteurs du quotidien qui effectuent un trajet domicile travail quotidiennement.**

Les voies réservées pourraient également être utilisées de manière plus large par d'autres utilisateurs. Les mobilités douces sont un autre sujet qui peuvent également concourir à offrir d'autres solutions de mobilité. **Dans les zones rurales, il est possible d'envisager la marché ou le vélo comme mobilité douce mais des aménagements sont nécessaires rappelle Mr. Jacquin.**

Il a également été fait un tour de table et des Territoires volontaires ont échangé avec Mr. Jacquin au sujet de la prise de compétence. Le PETR Bruche Mossig représenté par Michèle Heubner est constitué de 3 EPCI qui ont la compétence AOM. Le territoire a notamment réalisé une étude dans le cadre de TENMOD, mais aussi une réflexion sur les voies ferrées et sur la route par les bus. Ils ont notamment concentré leur étude sur les « poches de village non couverts » pour lesquels ils recherchent des solutions. Le PETR Cœur d'Hérault représenté par Yohan Balouzat est quant à lui constitué de 3 EPCI mais aucun n'a la compétence AOM. Le Pays gère une plateforme de covoiturage local avec un volet solidaire en partenariat avec les associations. Le Pays de Thiérache représenté par Alexis Millier est constitué lui de 4 EPCI qui ont tous pris la compétence mobilité. La compétence mobilité leur sera transférée au premier trimestre 2022.

II-Intervention de Isabelle MESNARD, Directrice de projet mobilités et cohésion territoriale CEREMA

Le CEREMA est intervenu durant ce club mobilité afin de présenter les premiers enseignements de l'appel à projet « mobilités solidaires » qui a été porté conjointement par le CEREMA et la Fondation Macif.

Mme MESNARD est revenue dans un premier temps sur ce qu'impliquait la loi LOM pour la compétence « mobilité solidaire ». La LOM permet notamment d'organiser des services de mobilité solidaire ou contribuer à ces services quand ils ne sont pas organisés par elle soit par une collectivité au titre de sa compétence sociale, soit un acteur privé comme un garage solidaire ou encore une association qui met en place un service transport d'utilité sociale.

La LOM permet également de verser des aides individuelles à la mobilité, comme des aides à caractère social ou à l'attention de publics précaires et isolés. Cela peut se matérialiser sous la forme de chèques mobilité, d'aides pour l'achat d'un deux-roues électrique, aide pour le passage du permis. Pour les collectivités qui prennent la compétence AOM il s'agit d'offrir un bouquet de solutions qui intègre des solutions solidaires. **Cette stratégie globale s'inscrit dans l'amélioration des mobilités et ce en cohérence avec la politique de développement et d'aménagement du territoire. Des solutions comme l'autopartage, les pistes cyclables, le covoiturage, les plateformes de mobilité ou encore les bornes de recharge électrique.**

Dans son rapport d'étude « expériences d'accompagnement personnalisé pour faciliter les mobilités en milieu rural et périurbain » publié en juin 2019, différentes offres de mobilités solidaires sont inventoriées. **Des solutions de « dé-mobilités » itinérantes comme une épicerie, des services publics, une maison médicale sont des solutions qui permettent d'amener les services aux personnes. Les services solidaires sont également une réponse comme le transport d'utilité sociale, le garage solidaire, ou le prêt et la location. Le partage de la voiture, mais aussi les plateformes de mobilité inclusive pour favoriser la mise en relation collectivités et particuliers sont également des réponses aux enjeux des territoires ruraux et péri-urbains.**

Dans son intervention, Mme MESNARD a également présenté les enjeux de l'appel à projet qui se concentre sur le transport d'utilité sociale. Répondant aux besoins de personnes isolées ou précaires, mais aussi pour aider et accompagner à la mobilité. Le principe est d'offrir un accompagnement technique par le CEREMA et un accompagnement financier par la Fondation MACIF. 10 lauréats de l'appel à projet ont été présentés. Ces 10 lauréats se distinguent par :

- des modalités différentes
- des cibles spécifiques
- et des pilotages particuliers

Les premiers enseignements de cet appel à projet ont été apportés durant cette intervention. Ainsi, il a été noté la coopération entre association et collectivités par l'exemple de la Communauté de communes et le centre socio-culturel du Thouarsais. Il a également été mentionné la mobilisation des bénévoles et l'importance de la communication sur quoi reposent la réussite du projet. L'exemple de l'association des Retz Chauffeurs en est l'exemple.

III - Retour d'expériences de territoires

Dans la continuité de ce qui a été présenté par le CEREMA sur l'appel à projet mobilité solidaire et les enjeux de la « compétence solidaire », deux présentations de territoires sont venues illustrer les enjeux.

- Présentation de l'association Mobil'Emploi

L'association qui œuvre en Pays de Cornouaille et en Centre Ouest Bretagne promeut un modèle qui accompagne vers l'emploi des personnes dépourvues de solutions de mobilité. Plusieurs services sont proposés dont le transport en navettes de 4h à 23h, la location de voitures à partir de Quimper, ou encore la location de scooters. Ces solutions de mobilité s'adressent à des personnes en situation de précarité, et isolées. L'association a mis en place une plateforme mobilité qui permet de réaliser des diagnostics de mobilité sur le territoire, mais aussi du coaching, de la mise en relation ou encore des formations. Cette plateforme mobilité fait partie de la palette de services offerts par l'association.

Céline LAURENT de l'association a également présenté la « navette de Cornouaille » qui offre une solution de mobilité entre le domicile et le travail.

Cette nouvelle association créée par Mobil'Emploi permet d'offrir une solution de mobilité douce à des salariés d'entreprises du territoire. Les chauffeurs des navettes électriques sont des personnes en contrat d'insertion. Cette solution de mobilité aux salariés permet de sortir de l'autosolisme mais aussi d'offrir un argument de recrutement aux entreprises.

Pour 2022, l'association souhaite développer le TUS pour Transport d'Utilité Sociale en proposant des navettes sociales aux personnes précaires du territoire. Ce projet porté par l'association La Navette et le CEREMA démarrera début 2022.

- Présentation de la communauté de communes du Thouarsais

A été présenté par Laura Brault de la communauté de communes ainsi que Adeline Jouffriault du centre social et culturel du Thouarsais le projet T'SOLID'R qui est un dispositif de transport solidaire destiné aux habitants de la communauté de communes. **Le transport solidaire rejoint les objectifs déjà présentés, mais il permet aussi d'offrir à la communauté de communes un besoin de transport pour des publics particuliers. Le fonctionnement de ce projet de transport solidaire repose sur l'adhésion de chauffeurs ainsi que d'utilisateurs. Les chauffeurs sont bénévoles mais sont indemnisés à hauteur de 0,35ct HT du km/voyageur. Il est nécessaire pour devenir chauffeur d'adhérer au centre socio culturel, au règlement intérieur, à la charte de fonctionnement et de disposer d'un véhicule assuré ainsi qu'avoir un permis.** Deux temps forts sont notamment prévus pour renforcer le lien chauffeur et usager avec des temps d'échange et de formation.

Pour les utilisateurs, il suffit de s'acquitter du montant de l'adhésion annuelle au centre socio culturel, et de ne pas dépasser les plafonds au niveau du revenu fiscal de référence et ce, selon la composition de son foyer. Il est à noter que la majorité des utilisateurs du service sont des femmes à la retraite, des femmes veuves ou en couple. En ce qui concerne les trajets, le dispositif couvre l'intégralité de la communauté de communes, mais couvre aussi les 30 kilomètres autour du domicile de l'utilisateur. **La réservation se fait par téléphone 3 jours avant et le trajet ne peut se faire que si un bénévole est disponible.**

Les destinations les plus fréquentes sont les rendez-vous médicaux, les vaccinations, les courses. Mais le dispositif peut également viser des publics jeunes en recherche d'un emploi qui n'ont pas de moyen de locomotion. Le dispositif peut donc être utile à des jeunes souhaitant se rendre à un entretien d'embauche par exemple. **Il y a 160 trajets en moyenne par mois, et la moyenne de km par trajet est de 25 kilomètres. Le succès du dispositif est grandissant depuis sa création en 2018.**

Fruit de l'appel à projet France mobilités, ce dispositif a été lauréat de l'appel à projet. Il bénéficie notamment des fonds de cet appel à projet, mais aussi de la MSA, et des subventions du conseil départemental. **De plus, le dispositif est mis en valeur par une communication visant la presse mais aussi les mairies pour attirer toujours plus d'utilisateurs. Le dispositif permet aussi d'organiser des rencontres mobilité, avec deux à trois rencontres annuelles pour réunir les acteurs du territoire.**

Prochaine réunion : **date à définir** – 1^e trimestre 2022



COMPTE-RENDU Club Mobilité – 2^{ème} SESSION 24 Juin 2021, Visio-conférence

- Maurin **BARALE**, Chargé de mission transition énergétique, Pays de Saverne Plaine et Plateau
- Geoffrey **BELHOUTE**, Animateur du programme LEADER, Pays des Châteaux
- Elise **BRANGET**, Chargée de mission mobilités durables, inter-PETR meusiens
- Laura **BUCK**, Cheffe de projet économie de proximité, Pays Nivernais Morvan
- Louise **CHOPARD**, Chargée de mission développement local, Pays Centre-Ouest Bretagne
- Hélène **DUFOSSE**, Chargée de mission SCOT, Pays du Perche Sarthois
- Lisa **GALTIER**, Chargée de mission Mobilité, Pays Midi-Quercy
- Mickaël **HUET**, Chargé de mission Développement durable et transition énergétique du Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Etienne **MANTIENNE**, Chargé de développement économique et mobilité, Communauté de Communes Cattenom et Environs
- Yohan **PLANCHE**, Chef de projet mobilités actives et partagées, enjeux environnementaux, DGITM
- Capucine **RICHARD**, Collaboratrice parlementaire de Jean-Marc ZULESI
- Micaël **ROBERT**, Chargé de mission Énergie-Climat, PETER Doubs Central
- Sophie **RYCHLICKI**, Directrice du PETER Pays Vallée du Loir
- Manon **TAING**, Chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique, PETER Grand Briançonnais, Ecrins, Guillestrois et Queyras
- Yvan **THIEBAUD**, Responsable pôle Mobilités et Environnement Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Mélodie **TRAUCHESSEC**, Animatrice mobilité à l'ADEME
- Jean-Marc **ZULESI**, Député des Bouches-du-Rhône

Pour l'ANPP : Pacôme BERTRAND, Lisa LABARRIERE, Chargées de mission, Malika GUERRAOUI, Mila HUG, stagiaires

Ordre du jour :

- I) Actualités et orientations réglementaires
- II) Stratégie Transport et Mobilité : ADEME
- III) Retours d'expériences

Ouverture du second Club Mobilité par Pacôme BERTRAND, Chargée de mission ANPP

I – ACTUALITES ET ORIENTATIONS REGLEMENTAIRES

Le député Jean-Marc ZUSELI a présenté les différents points d'actualité en lien avec les politiques de mobilité et a souligné l'importance d'assurer le "**service après vote**" en soutenant les initiatives en matière de mobilité notamment par le canal des appels à projets de [France Mobilité >>](#).

Il a rappelé que **la concession AOM** aux structures intercommunales (PETER, CC, CA) est aujourd'hui au cœur des discussions et que les modalités définitives relatives à cette compétence seront votées en Juillet. Par ailleurs, dans le cadre du Plan de Relance le **secteur des transports** est une priorité et environ 10% de l'enveloppe totale (100 milliards d'euros) devrait y être consacré.

Par la suite, Monsieur ZUSELI a spécifié qu'aujourd'hui, l'engagement en faveur de la mobilité à l'Assemblée Nationale est porté par trois piliers :

- La **Loi Orientation Mobilité** (LOM), aujourd'hui en pleine déclinaison
- Le Projet **Loi Finance**, marquée par les sujets de mobilité

- **La loi Climat et Résilience**, avec le volet "Se déplacer"

La LOM est marquée par quatre points forts :

- Le premier atout de la loi repose dans sa **gouvernance**, avec la récente mise en place de **Comités de partenaires** qui permettent de lier la politique de Mobilité à l'ensemble des acteurs qui gravitent autour de ces sujets (autorités organisatrices, acteurs économiques, auxquels s'ajoutent des citoyens tirés au sort dans le cadre de la loi Climat et Résilience).

- Le second point fort de la LOM réside dans la **mise à disposition pour les collectivités des données relatives à la mobilité**. Cette innovation doit leur permettre de réaliser un diagnostic territorial afin d'adapter au mieux leurs stratégies mobilité aux attentes et besoins de leurs habitants.

- La LOM vise aussi au développement de **la mobilité verte** avec l'application des Zones à Faible Emission mobilité (ZFE-m), et l'application du Forfait Mobilité Durable (FMD) aux agents des territoires AOM.

- Enfin le dernier volet de la loi parie sur **la relance du ferroviaire** par le biais de financements dédiés aux projets sur les territoires (40% du budget total alloué) et acte la relance du fret ferroviaire (de 9 à 18%).

M. ZUSELI a par la suite évoqué les points brûlants de l'actualité de la loi Climat et Résilience ([voir fiche examen du projet >>](#)) à commencer par la soumission au vote, lors de la prochaine Commission Administrative Paritaire, d'une mesure de **généralisation des Zones à Faible Emission Mobilité** pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants.

La loi entend également accompagner les citoyens dans la mutation de leurs modes de déplacement avec la mise en place de dispositifs incitatifs tels que le Bonus Ecologique, la Prime à la Conversion ou encore le Micro-crédit.

Il est par ailleurs acté que les véhicules émetteurs **de plus de 85g de CO2/km** seront progressivement écartés du marché de l'automobile d'ici à **2030** avec l'échelon ambitieux de la fin de l'utilisation de véhicules fossiles pour **2040**.

Enfin la loi Climat-Résilience ambitionne la mise en place d'une stratégie pour un aérien "décarboné" avec une **régulation des vols internes** et la mise en place de **compensations carbone** par le financement des projets de territoire.

- *Comment va s'articuler la cessation de compétence AOM ?*
Il y a une certaine réticence de la part des régions à donner la compétence mobilité aux communautés de communes. Il n'y a pas de volonté de remettre le sujet sur la table dans les semaines à venir, mais le travail de terrain est essentiel pour que techniquement les points de divergence sur le territoire soient remontés et trouver des solutions adaptées.
- *Dans le cadre du forfait mobilité, l'absence de déplacement grâce au télétravail peut-elle être valorisée ?*
Pour des raisons budgétaires, cela ne vise que le déplacement et notamment pour le développement du covoiturage, des services du vélo

II- LA STRATEGIE TRANSPORT ET MOBILITE 2020-2023 DE L'ADEME

Madame Elodie BARBIER-TRAUCHESSEC, Animatrice mobilité à l'ADEME, a présenté la stratégie globale de l'agence avec à l'appui deux exemples concrets de programmes portés par l'ADEME ([présentation >>](#)).

A l'échelle nationale et locale, l'ADEME articule sa stratégie mobilité autour de trois axes. L'agence souhaite soutenir les territoires dans leurs démarches pour **maîtriser la demande de mobilité** et viser la sobriété, les aider à **lever les freins** pour favoriser le report modal vers les modes alternatifs à la voiture individuelle et **accompagner**

l'amélioration de la performance des transports, notamment via la transformation du parc automobile.

La stratégie de l'ADEME se veut évolutive et se calque sur les mutations réglementaires récentes en aidant concrètement les territoires avec des appels à projets tels que ci-dessous :

AMI TENMOD >>

Avec cet AMI, l'ADEME souhaite accompagner les territoires dans leurs stratégies pour répondre aux besoins des citoyens dans leur mobilité quotidienne de demain et les soutenir par la suite dans leurs expérimentations.

- *L'appel à projets TENMOD aide-t-il l'ingénierie ?*
il n'y a pas de financement de poste dans le cadre de ce programme.

AMI AVELO 1 et 2 >>

Ces programmes visent à promouvoir les mobilités actives dans les déplacements du quotidiens en accompagnant les territoires peu et moyennement denses dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques cyclables. L'ADEME, en tant que porteur pilote, assure l'accompagnement technique et financier des lauréats du programme. L'AMI Avelo 1 étant en cours d'expérimentation (2019-2021), les territoires éligibles peuvent encore postuler dans le cadre de l'AMI Avelo 2 et du second appel à projets dont les dates sont encore à confirmer par l'agence (fin 2021 - début 2022).

- *Est-ce qu'un AAP ADEME permet de financer le tiers-temps que le programme AcoTE requiert par exemple ?*
Il ne peut pas y avoir de financements communs de deux programmes CEE. Il n'y a pas d'interdiction des financements ADEME et CEE, mais pas sûr que cela existe aujourd'hui.
- *Donc l'ADEME n'aide plus l'ingénierie réservée à la mobilité sauf pour AVELO ?*
Il y a toujours la possibilité de demander des financements de poste en gré à gré auprès de la direction régionale dont dépend la collectivité.

III – RETOUR D'EXPERIENCE DE TERRITOIRES

Présentation de la politique Mobilité de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) par Yvan THIEBAUD, Responsable du pôle Mobilités et Environnement depuis 2017 ([présentation >>](#)).

Après une présentation du contexte territorial de la CA, M. THIEBAUD a explicité le déroulement de la création d'un réseau urbain qui constitue le socle de transport collectif des 5 communes de la Communauté d'agglomération.

Cette première offre de transport se voit par ailleurs complétée par la mise en place d'un **schéma des mobilités douces et des mobilités alternatives** articulé autour de 12 actions portées à l'échelle du territoire.

- La CAPCA a initié le développement d'un service de **location de VAE et l'installation de bornes de stationnement** adaptées aux usages.
- Parallèlement, la CAPCA porte le développement de la **pratique du covoiturage** et mène une expérimentation sur la **pratique de l'autostop** essentiellement dans les communes les moins bien desservies.
- Dans le cadre de l'AMI France Mobilité, la CAPCA mise sur la mutualisation de l'usage des véhicules entre particuliers pour ancrer durablement la pratique de **l'autopartage** sur le territoire. A l'occasion de cette expérimentation, la collectivité joue le rôle **du tiers de confiance** entre les utilisateurs et sécurise les questions d'assurance tout en offrant un accompagnement individualisé (contrat, partage des frais, etc.).

⇒ Point de blocage avec les compagnies d'assurance en lien avec les impacts de la crise du COVID19 qui se sont retirées du projet

Enfin, la CAPCA porte le développement d'une offre de mobilité solidaire pour répondre aux besoins des publics fragiles et renforcer le lien social entre les habitants du territoire avec **l'Appel à projet PEnD'Aura +**.

Monsieur THIEBAUD a conclu en insistant sur la nécessité pour les collectivités de communiquer sur les politiques développées sur leurs territoires en s'appuyant sur les acteurs locaux (associations, marchands...) pour démocratiser les dispositifs auprès des habitants et autres usagers.

Présentation du Transport à la Demande et du Mobilité du PETR du Doubs Central par M. Micaël ROBERT, Chargé de mission Énergie-Climat ([présentation >>](#)).

Le PETR porte le réseau TADOU, **un service de transport à la demande public** qui permet aux habitants de se déplacer du lundi au samedi de 6h00 à 20h15 sur le territoire. Ce dispositif, pour un service plus adapté au territoire peu dense du Doubs Central, s'effectue **en porte à porte** à la suite d'une réservation effectuée en ligne ou par téléphone au standard porté en interne.

L'exemple du Doubs Central constitue une des rares expériences où le territoire, à l'initiative d'un projet de mobilité, conserve la gestion du service, la réservation, la réalisation des feuilles de route et l'optimisation des trajets étant dans le cas du TADOU assuré par le PETR.

Par ailleurs, plusieurs partenaires (comme un EHPAD, une épicerie sociale ou encore la Croix Rouge) ont été associés comme **tiers-financeurs** dans le cadre du portage du programme. Cette association de partenaires garantit au PETR une optimisation des coûts pour conserver des prix attractifs pour ses usagers. Les services étant financés (pour la part variable) par la Région (40%), les communautés de communes (40%) et les usagers ou tiers-financeurs (20%)

Dans le cadre de sa pérennisation, le programme TADOU doit faire face à encore plusieurs défis :

- Adapter le portage et la gouvernance du service suite à la LOM
- Faire face à la demande croissante et à l'augmentation des coûts pour les CC
- Assurer la complémentarité avec les autres offres de transport
- Coupler avec un service de covoiturage
- Flexibiliser le service pour toucher de nouveaux usagers

[Voir Programme du TADOU du PETR Doubs Central >>](#)

Parallèlement, le PETR a conduit une expérimentation d'autopartage avec la SCIC Citiz. Un véhicule a été installé proche de la gare du bourg centre du territoire.

L'expérimentation du Doubs Central a néanmoins pris fin **en mars 2021** du fait de la crise sanitaire et de problèmes structurels (manque d'animation de terrain, manque d'adhésion des collectivités...).

Fermeture du second Club Mobilité par Pacôme BERTRAND, à 11h00.



COMPTE-RENDU

Club Mobilité/ Réunion de lancement du club
Visioconférence, 22 Mars 2021

Cette réunion de lancement du Club Mobilité a été organisée par l'ANPP dans le cadre du programme AcoTE, et a réuni 25 participants.

Ordre du jour

I-Présentation du Club Mobilité et du Programme AcoTE

II-Intervention de Vincent THIEBAUT, député du Bas-Rhin, Ambassadeur France Mobilités

III-Tour de table des participants

IV-Retour sur la démarche "*Ensemble vers la prise de compétence mobilité*", avec le CEREMA

I-Présentation du Club Mobilité et du Programme AcoTE

Pacôme BERTRAND, Chargée de mission, ANPP et Chloé NOUAL, Responsable Stratégie et Affaires Publiques, CertiNergy & Solutions

Le Club Mobilité, lancé en 2021 par l'ANPP, s'inscrit dans le cadre du [programme CEE AcoTÉ >>](#) . Ce programme vise à massifier le recours au covoiturage du quotidien dans les zones peu denses. Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- Sensibiliser 25.000 décideurs publics (élus et techniciens des collectivités) aux enjeux du covoiturage du quotidien.
- Permettre le déploiement à grande échelle de lignes de covoiturage sur-mesure avec un objectif de 100 lignes en 3 ans dans les territoires peu denses.
- Créer un **réseau d'acteurs structuré** autour des enjeux de mobilité dans les territoires peu denses, avec notamment la création du Club Mobilité.

Ce Club a vocation à :

- Permettre une **plus grande mise en réseau des acteurs travaillant sur la thématique de la mobilité** dans les territoires ruraux et peu denses, avec le partage de retours d'expérience, et la diffusion des bonnes pratiques.
- Favoriser, par l'intelligence collective et la synergie entre acteurs, l'émergence et la mise en place de nouveaux projets.
- Être un lieu d'échanges proactifs permettant de dégager des **propositions** pour améliorer le déploiement de solutions de mobilité durable dans les territoires ruraux.

Le Club Mobilité est piloté et animé par l'ANPP, **il est ouvert aux adhérents de l'ANPP ainsi qu'aux communautés de communes et autres territoires ou partenaires intéressés par ces sujets**. L'ambition est d'instaurer, sur la base du volontariat, une dynamique de co-construction avec les membres – définition de l'Ordre du Jour, choix des intervenants – afin de répondre au mieux à leurs besoins et attentes. En fonction de la dynamique créée, ce club a vocation à perdurer au sein du réseau de l'ANPP après la fin du programme AcoTE, soit après 2022.

Le Club a vocation à se réunir **3 fois par an**. Entre ces réunions, **le réseau social**¹ du site internet du programme – et notamment la partie "[En direct](#)"- permet aux membres d'échanger en continu. Une conversation privée, dédiée aux membres du Club, a été mise en place.

¹ Une simple inscription avec adresse mail est nécessaire

II- Intervention de Vincent THIEBAUT, Député du Bas-Rhin et Ambassadeur France Mobilités ([présentation LOM >>](#) / [présentation France Mobilités >>](#))

Vincent THIEBAUT est dans un premier temps revenu sur les enjeux de la prise de compétence mobilité, issus de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Avant le 31 Mars 2021, les Communautés de Communes doivent acter la prise ou non de la compétence mobilité – avec possibilité de transfert vers un syndicat / PETR. L'objectif est, par la couverture totale du territoire par des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), de lutter contre les zones blanches de mobilité et d'offrir des solutions de mobilité adaptées aux besoins des habitants. Vincent THIEBAUT est revenu sur les instances qui devront être mises en place, les modalités de transfert et le calendrier instaurés par la LOM dont les détails sont à retrouver dans la présentation. Les futurs territoires AOM auront à disposition des moyens d'action supplémentaires pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de mobilité, avec notamment l'élaboration du plan de mobilité simplifié.

Devenir AOM permet de définir les solutions de mobilité les plus appropriées sur un territoire donné. L'AOM est compétente pour organiser des services de transport à la demande, partagés, solidaires mais aussi des services de logistique urbaine, et tout ce qui a trait aux mobilités actives.

Dans un second temps, Vincent THIEBAUT a présenté France Mobilités, démarche mise en place dans le cadre de la LOM. L'objectif est de recenser différentes pratiques et ainsi de créer une boîte à outils pour accompagner les porteurs de projets. Le plan d'actions de France Mobilités est d'accompagner les porteurs de projets et éventuellement de développer des expérimentations. Cela permet d'avoir un soutien d'ingénierie grâce à la mise en place de cellules régionales dans quasiment toutes les régions métropolitaines. Retrouvez sur la présentation les différents outils disponibles, ou sur [le site de France Mobilités >>](#).

Enfin un temps d'échanges avec les participants a permis d'aborder de multiples sujets :

- Le "Forfait mobilité durable" qui permet de favoriser le covoiturage ([fiche outil >>](#)).
- Les modalités d'action qu'auront les PETR qui posséderont des EPCI ayant pris la compétence AOM et d'autres non.
 - La question des territoires limitrophes et de la proximité avec une métropole.
 - Les articulations potentielles entre les leviers d'actions permis par la prise de compétence AOM et d'autres dispositifs (Action Cœur de Ville, Territoire d'industrie...).

III-Tour de table des participants

Afin de favoriser le partage d'expérience, et l'interconnaissance entre les membres du Club, chaque participant a été invité à :

- Se présenter
- Evoquer les enjeux de mobilité sur leur territoire – la situation à l'égard de la prise de compétence mobilité

Territoire	Présentation
PETR DU PAYS GRAYLOIS	<ul style="list-style-type: none">- Les réflexions sur la mobilité sont naissantes.- La dynamique tient à l'exploration des possibilités pour le moment.- Territoire engagé dans le programme AcoTÉ.- Situation pas encore arrêtée concernant la prise de compétence AOM. Une seule des 3 CC a acté officiellement le transfert.
PÔLE TERRITORIAL COEUR ENTRE DEUX MERS	<ul style="list-style-type: none">- Le Territoire compte 5 CC, dont 3 qui ne prennent pas la compétence et 2 autres qui ne se sont pas encore positionnées.

	<ul style="list-style-type: none"> - Le pôle territorial ne traite pas directement d'actions sur le champ des mobilités, mais est présent pour suivre l'avancée des travaux.
PAYS COEUR DE LORRAINE	<ul style="list-style-type: none"> - Un diagnostic a été réalisé en interne sur les mobilités. - Recrutement d'une chargée de mission mobilité partagée avec 2 autres PETR afin d'accompagner des travaux inter-PETR mais aussi pour chaque PETR.
PETR SUD LOZERE	<ul style="list-style-type: none"> - Le Territoire compte 2 CC qui ne prennent pas la compétence (discours offensif de la Région). - Plusieurs actions menées sur la mobilité : réalisation d'un diagnostic, mise en place d'un service de location de vélos électriques, développement d'un projet de covoiturage avec une association locale.
PETR DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DE GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS	<ul style="list-style-type: none"> - 1 EPCI sur 3 prend la compétence. - La mobilité est un sujet naissant au niveau PETR, abordé notamment sous l'angle de la consommation énergétique.
CC CŒUR DE BEAUCE	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération à venir pour (normalement) acter la non prise de compétence, à la suite d'échanges avec la Région Centre-Val de Loire. - Elaboration d'un plan de mobilité simplifié. - Volonté de mettre en place un système de covoiturage.
PETR MIDI QUERCY	<ul style="list-style-type: none"> - 3 CC qui ne prennent pas la compétence mobilité. - Territoire engagé sur les questions de mobilité, plusieurs projets menés (notamment conciergerie). - Développement du programme AcoTÉ, phase de co-construction des lignes.
PAYS DE SAVERNE	<ul style="list-style-type: none"> - 3 CC qui ont pris la compétence. - A l'échelle du PETR, réflexion avec les CC autour de la thématique mobilité, notamment sur le covoiturage.
PETR DES NESTES	<ul style="list-style-type: none"> - 3 CC qui ne prendront pas la compétence mobilité. - Le PETR est en charge de plusieurs actions sur la thématique mobilité plusieurs actions réalisées, notamment la création de tiers-lieux (télétravail), la mise en place de voies vertes, et un schéma de mobilité active.
PAYS DES CHATEAUX	<ul style="list-style-type: none"> - 3 CC, une qui a la compétence et 2 qui ne la prendront pas. - Un axe du programme LEADER dédié à la mobilité. - Volonté d'approfondir cet axe avec les EPCI.
PAYS CŒUR D'HERAULT	<ul style="list-style-type: none"> - 3 CC qui ne prendront pas la compétence mobilité. - Mobilité abordée dans le cadre du SCoT en 2017 avec la réalisation d'un schéma de mobilité. - Territoire actif sur le sujet : territoire d'expérimentation avec la Région sur le covoiturage – mise en place d'une plateforme dédiée. - Travail en cours avec la métropole de Montpellier pour traiter des questions relatives aux Zones à Faible Emissions (ZFE).
PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS	<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire tend à mobiliser les élus sur la thématique de la mobilité depuis deux ans. - Recrutement d'un ETP dédié. - Présence d'un syndicat dédié à la mobilité sur le territoire qui a permis de mobiliser les CC sur la prise de compétence. Alors que toutes étaient réticentes, 6 devraient s'en saisir, avec le soutien de la Région.
PETR VALLEE DU LOIR	<ul style="list-style-type: none"> - 3 CC qui prennent la compétence mobilité. - Sujet de la mobilité traité par le PETR dans le cadre du SCoT et du PCAET. - Expérimentation de lignes de covoiturage dans le cadre du programme ACOTE.
PETR CENTRE OUEST BRETAGNE	<ul style="list-style-type: none"> - 3 CC qui prennent la compétence mobilité. - Avant la LOM, la Région Bretagne était déjà dans une démarche de conventionnement avec les EPCI. - Territoire doté de flux très complexes. - Au niveau du PETR : réflexion sur les mobilités solidaires et le transport à la demande + sur le développement des usages partagés de la voiture.
PETR DIEPPE PAYS NORMAND	<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire compte une agglomération et 2 CC qui prennent la compétence mobilité, sans transfert au PETR.

	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement par les 2 CC d'un schéma des mobilités. - Le territoire souhaite savoir comment accompagner les CC dans leur prise de compétence. - Mobilité abordée dans le SCoT et le PCAET.
--	--

IV - Retour sur la démarche "*Ensemble vers la prise de compétence mobilité*", avec le CEREMA

Isabelle MESNARD, Directrice de projet France Mobilités, CEREMA ([présentation >>](#))

Isabelle MESNARD a présenté l'API "*Ensemble vers la prise de compétence mobilité*" mené par le CEREMA en partenariat avec le GART, l'AdCF, l'ANPP, le Ministère.

Cet appel à partenariat avait pour objet **d'accompagner les collectivités dans le chemin de la prise de compétence**. Des référents régionaux du CEREMA ont donc accompagné des communautés de communes et des PETR dans leur réflexion sur ce sujet afin de mettre en exergue les problématiques que poseraient une prise de compétence et d'y apporter des éléments de réponse. Ce travail a permis aux collectivités de multiplier les échanges, et au CEREMA de relever les questions récurrentes. Une synthèse finale a été réalisée et a vocation à être un [outil d'aide à la décision >>](#) concernant le sujet de la prise de compétence mobilité, en apportant des éléments de réponse à toutes les questions posées régulièrement par les territoires dans le cadre de l'API.

Ressources citées:

- France Mobilités
- Le mode d'emploi ANPP / CEREMA / MTES ["les Territoires de projet et la compétence mobilité" >>](#)

Un temps d'échange avec les participants a notamment permis de répondre à la question : pourquoi devenir AOM ?

- Possibilité d'exercer pleinement la compétence d'organisation des mobilités.
- Devenir un acteur légitime sur le sujet au niveau local et dans les échanges avec la région (participation aux instances).
- Avoir toutes les compétences pour organiser, mettre en place et animer un projet de territoire.

A également été abordée la question du comité des partenaires, seule véritable obligation pour une AOM. Cette instance doit rassembler les représentants des employeurs et associations d'usagers pour aider à dialoguer sur la meilleure organisation des services à développer. Au niveau opérationnel, cette instance pose question.

2 freins principaux à la prise de compétence exprimés par les participants :

- Le positionnement de certains conseils régionaux.
- La potentielle charge financière : une des attentes des collectivités était d'avoir une visibilité sur le modèle économique.

Le CEREMA a apporté des éléments de réponse concernant les coûts que peuvent représenter la mise en place de différents services de mobilité (vélo, autopartage, covoiturage, TAD...). Ces éléments sont à retrouver dans la synthèse de la démarche. A noter qu'aujourd'hui, afin de disposer d'une offre de transport adaptée, il apparaît nécessaire de proposer un bouquet de solutions, puisque c'est leur complémentarité qui permet de combler les besoins. En cela, le plan de mobilité simplifié est un outil efficient car il permet la planification de la stratégie, la réalisation d'un diagnostic, la déclinaison des différentes phases et la mise en place des actions prioritaires.

Une question récurrente abordée par les participants tient à la possibilité d'articuler et de mutualiser l'action à plusieurs échelles, notamment si le PETER / syndicat n'est pas AOM. En réponse : il est possible de travailler au niveau des études et de la planification en mutualisant les moyens et les ressources humaines. En revanche, **ce sont les CC qui sont AOM qui mettront en place les actions**. Cependant, rien n'empêche le PETER d'impulser des actions ou de servir de bureau d'études interne. Toutefois, sans transfert aux PETER de la compétence avant le 1^{er} juillet 2021, ils n'auront pas la compétence juridique pour mettre en place les actions.

Afin d'illustrer la présentation de la démarche de l'API menée par le CEREMA avec des collectivités, Nathalie PITAVAL, Directrice de projet du CEREMA Haut-de-France et Alexis MILLIER, Chargé de mission au Pays de Thiérache ont présenté les travaux menés conjointement ([présentation >>](#)).

Concernant le Pays de Thiérache, la mobilité était identifiée comme un frein sur les questions d'emploi, ce qui a d'autant plus motivé le territoire à se saisir du sujet. Deux groupes de travail mobilité (professionnels et parties civiles) ont été créés. Concernant la prise de compétence, la région Hauts-de-France incite les collectivités à s'en saisir. Le Pays de Thiérache a alors souhaité avoir l'appui du CEREMA afin de répondre à certaines questions posées par cette prise de compétence. Dans le cadre de l'API, le Pays a été suivi sur plusieurs mois.

Le territoire compte 4 CC qui devraient prendre la compétence mobilité et normalement la transférer au PETER, désormais identifié comme une échelle d'action intéressante sur le sujet, en raison notamment des flux non centralisés du territoire.

Accompagnement du CEREMA : cela a été matérialisé par la signature d'une convention entre le CEREMA et le PETER. Plusieurs réunions ont été organisées en visio-conférence entre septembre 2020 et fin janvier 2021. Les premiers échanges ont eu lieu avec les élus du PETER, échanges qui ont été fondamentaux pour présenter la loi LOM de manière détaillée et éclaircir les premières zones d'ombre. Le positionnement favorable de la Région a permis de renforcer la dynamique. Par la suite, des échanges avec chacune des CC ont permis d'approfondir les débats. Un document de synthèse a été produit afin d'étudier les différents scénarios qui pourraient se dérouler sur le territoire en fonction de la volonté ou non des CC et / ou du PETER de se saisir de la compétence. L'excellente entente entre tous les partenaires a permis d'avancer sereinement sur les questions juridiques.

Les élus ont rapporté avoir vraiment apprécié ce suivi qui a permis de démystifier cette prise de compétence et d'être plus serein au moment de la prise de décision. Le Pays avait déjà commencé à travailler sur une feuille de route. Une réflexion a été mise en place sur le transport à la demande avec du transport à la demande solidaire ; sur les garages solidaires et enfin sur les mobilités douces.

Prochaine réunion : **date à définir** – 2^e trimestre 2021



ANNEXE 10

Stratégie pour une montagne résiliente



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

La stratégie



Une montagne
en transition
par une
attractivité tout
en sobriété,
diversité et
résilience



Les orientations

Une destination
touristique lisible,
accessible et
différenciée

Une ressource locale de
montagne, une image
du territoire sud-alpin :
le Mélézin

Animation et
sensibilisation

Les axes de travail

Le PETR, une destination touristique identifiée

Le PETR, une destination touristique accessible

Le PETR, une destination touristique illuminée...
d'étoiles

Concilier les usages entre gestion forestière,
activités de plein nature, gestion paysagère et
biodiversité

Soutenir et permettre des offres touristiques
alternatives et "hors saison" grâce à la forêt

Permettre un tourisme scientifique et l'appui
aux sciences participatives

Faciliter l'usage du bois local dans les
aménagement touristiques et la construction
pour l'image et l'exemplarité du territoire

Garantir la bonne mise en oeuvre de la stratégie

Faire (re)découvrir le territoire grâce à des
classes découvertes

Faire connaître et mettre en avant l'ANCT

Travailler en réseau et en lien

De la concertation et du faire ensemble





ANNEXE 11

Plan d'action pour une montagne résiliente



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

Les orientations



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Animation et sensibilisation



Les axes de travail

Garantir la bonne mise en oeuvre de la stratégie

Faire (re)découvrir le territoire grâce à des classes découvertes

Faire connaître et mettre en avant l'ANCT

Travailler en réseau et en lien

Les actions pré-identifiées

Mettre en oeuvre, suivre et évaluer la stratégie et les actions

Mettre en place les groupes de travail thématiques nécessaires

Accompagner les écoles du territoire, de la maternelle au lycée, vers la découverte du patrimoine local.

Faciliter la venue de « classes découvertes de la forêt de montagne », en travaillant avec les acteurs locaux.

Travailler à l'émergence de classes vertes « ciel étoilé »

Rester en veille et transmettre les appels à projets dans le cadre du Plan Avenir Montagne

Faciliter l'accès aux outils de l'ANCT

Participer au réseau des territoires lauréats du Plan Avenir Montagne

Travailler en transversalité avec les autres contractualisation et programmes portés par le PETR et les Espaces Valléens portés par les EPCI



Les orientations



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**Une destination
touristique
lisible, accessible
et différenciée**



Les axes de travail

Le PETR, une destination
touristique identifiée

Le PETR, une destination
touristique accessible

Le PETR, une destination
touristique illuminée...
d'étoiles

Les actions pré-identifiées

Affirmer le territoire du PETR comme destination touristique, en élaborant par exemple en lien avec l'ANPP un Guide du Routard territorial (focus tourisme durable, tourisme scientifique...).

Sensibiliser les touristes aux bonnes pratiques en montagne

Communiquer sur des modes de déplacements doux et actifs

Identifier et construire avec les EPCI et les OT des parcours découverte alternatifs aux sites majeurs pour éviter les sur-fréquentations

Accompagner l'extinction de l'éclairage public sur le territoire

Mobiliser les professionnels pour l'extinction des locaux

Sensibiliser et former des accompagnateurs en montagne pour des sorties nocturnes

Développer le concept "300 jours de soleil par an, 300 nuits étoilées par an"



Les orientations



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**Une ressource
locale de
montagne, une
image du
territoire
sud-alpin :
le Mélézin**



Les axes de travail

Concilier les usages entre
gestion forestière, activités
de plein nature, gestion
paysagère et biodiversité

Soutenir et permettre des
offres touristiques
alternatives et "hors saison"
grâce à la forêt

Permettre un tourisme
scientifique et l'appui aux
sciences participatives

Faciliter l'usage du bois local
dans les aménagements
touristiques et la
construction pour l'image et
l'exemplarité du territoire

Les actions pré-identifiées

Organiser des temps d'échanges et de
communication autour de la
multifonctionnalité des forêts.

Animer le schéma de desserte
forestière

Accompagner des projets novateurs
tels que la sylvothérapie.

Faire émerger et suivre les projets de
sciences participatives forestières sur
le territoire

Animer et mobiliser la filière bois
locale pour identifier les freins et
leviers concernant l'utilisation du bois
local

Sensibiliser les collectivités locales et
acteurs touristiques pour favoriser les
projets en bois local

Identifier et communiquer sur les
labels existants pour favoriser le bois
local

Appuyer et suivre les projets





ANNEXE 12

Règles de l'atelier « Vers un territoire autonome en énergie »



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

ATELIER : VERS UN TERRITOIRE AUTONOME EN ÉNERGIE ?

Proposition d'atelier pour la matinée " tous écocitoyens » du collège des Garcins le 08/04/2022

Introduction – 5 min

Atelier autour du « cycle » de l'énergie : production et consommation.

On parle beaucoup des questions et problématiques autour du changement climatique. Le changement climatique, en deux mots, c'est une augmentation progressive des températures, ce qui modifie les équilibres naturels de la planète :

- Changement du régime des précipitations (il pleut plus, ou moins, selon les endroits) ce qui implique des sécheresses ou des inondations ;
- Modification des vents : certains secteurs seront d'avantage soumis à des tempêtes / ouragans
- Biodiversité : 30% des espèces animales et végétales sont menacées
- Augmentation du niveau des mers : engloutissement de territoires habités

Les changements climatiques sont directement liés aux activités humaines, et notamment les émissions de gaz à effet de serre : ce sont des gaz qui proviennent de nos consommations et production d'énergie.

Ainsi, un véhicule utilise de l'essence ou gazoil, provenant du pétrole, et rejette des gaz à effet de serre comme le CO₂ ;

Une cheminée brûle du bois qui fournit de la chaleur et produit des gaz à effet de serre ;

Une industrie fait fonctionner ses machines avec de l'électricité qui, selon son mode de production, libère plus ou moins de gaz à effet de serre.

Il y a donc un impact direct entre consommation d'énergie, libération de gaz à effet de serre et dérèglement climatique.

L'atelier se déroulera en plusieurs étapes.

Pour la première, nous aborderons la consommation d'énergie.



CONTRAT DE
Transition
ÉCOLOGIQUE ET
SOLIDAIRE



Soutenu par



Atelier 1 : Pourquoi consommons-nous de l'énergie ? – 10min

Brise-glace – 3 min : Proposer aux élèves de lever la main pour dire oui :

En même temps, un animateur écrit sur le tableau de la salle les thématiques abordées (mobilité, chauffage, appareils électriques)

MOBILITE :

- Qui est venu à pied au collège ?
- Qui est venu en voiture ?
- Qui est venu en vélo ?
- Qui est venu en scooter / moto ?
- Qui est venu en bus ?
- Qui est venu en trottinette ?
- Qui n'avait pas envie de venir ?

CHAUFFAGE :

- Qui a un poêle / une cheminée dans son logement ?
- Qui a des radiateurs électriques ?

APPAREILS ELECTRIQUES :

- Qui laisse la télé le regarder quand il dort ?
- Qui a des plaques de cuisson au gaz ?

Demander si les élèves identifient d'autres secteurs de consommation énergétique.

Noter si les élèves parlent d'industrie, agriculture, ou autres secteurs.

Demander les élèves ont une idée du secteur qui consomme le plus d'énergie sur le territoire ; le moins d'énergie sur le territoire.

Noter les répartitions de consommation d'énergie sur le territoire

Résidentiel : 36% (chauffage 85% ; ECS 5% ; autre 10%)

Transport : 29%

Tertiaire 32% : (chauffage 42% ; ECS 12% ; climatisation 4% ; autre 42%)

Industrie : 2%

Agriculture : 1%



	Porter à ébullition	Aspirateur	Déplacement en voiture
1 kWh	10 litres d'eau	Pendant 1 heure	1,5 km
1 MWh	10 000 litres d'eau	Pendant 41,7 jours	1 500 km soit un aller-retour Briançon-Paris
1 GWh	10 000 m ³ d'eau	Pendant 114 ans et 2 mois	Aller-retour Briançon Guillevin parcouru tous les jours pendant 58 ans et 8 mois

Tableau 2.1 Correspondance en énergie d'actions quotidiennes

source PCAET PETR

Consommation énergétique moyenne du territoire : supérieure à 1000GWh/an

Consommation par habitant : 31,8MWh / hab/an, soit 1328 jours d'aspirateurs non-stop (+ de 3 ans et demi) ou 31 800 litres d'eau portés à ébullition

Comparaison / moyenne régionale : 27,5MWh/hab/an

Environ 3000€ / foyer / an pour l'énergie domestique (chauffage, appareils électriques, ECS...) sur le territoire la CCB contre 1 700€/foyer/an en France

450€ / ménage / an pour la CCB pour les dépenses de déplacements domicile-travail

CONCLUSION DE L'ATELIER 1

Nous devons consommer de l'énergie pour des besoins quotidiens :

- Nous déplacer
- Nous chauffer
- Nous nourrir
- Faire fonctionner nos équipements électriques

Pour répondre à tous ces besoins : comment peut-on faire ? D'où vient l'énergie que nous consommons ?



Atelier 2 : Imaginons un territoire autonome en matière d'énergie – 30min

Et si on imaginait un territoire qui produisait l'énergie dont nous avons besoin ?

Objectif de l'atelier : imaginer le territoire du PETR autonome en matière énergétique
Soit consommation énergétique = production énergétique locale

Matériel, pour chaque groupe :

Une carte du territoire de la CC Briançonnais

10 post-it bleu

10 post-it vert

4 feutres

Organisation de la salle :

Former des groupes de 4 – 5 élèves, hétérogènes en niveau.

Consignes :

Les groupes d'élèves doivent identifier une stratégie pour répondre aux besoins énergétiques du territoire, en travaillant sur la **production** et la **consommation** énergétiques.

Les post-it bleus sont les idées de production d'énergie.

Les post-it verts sont les idées de réduction de la consommation d'énergie.

Les élèves doivent positionner sur l'image du territoire leurs post-it « production » et « réduction » en ayant noté leurs propositions dessus.

Les animateurs tournent dans les groupes pour aider les élèves à identifier des actions, à les positionner et précisent le « barème » pour les installations de production d'énergie et les actions de réduction de la consommation.

En prenant en compte les besoins énergétiques actuels, on peut dire que nous avons besoin de « 10 points » énergie.

Se chauffer (50%) tertiaire et résidentiel	
Se déplacer (30%)	
Faire fonctionner des outils (éclairage, outils électriques) (20%)	

Il faut donc proposer des solutions pour créer de l'énergie sur le territoire. **Le nombre de points apporté par chaque énergie identifiée est en général égal à 1, mais peut être modulé en fonction des possibilités effectives sur le territoire. Le barème n'est pas annoncé en amont, mais les animateurs tournent dans les groupes et le présentent au fur et à mesure dans les groupes qui trouvent les énergies qui « valent » moins que 1.**



CONTRAT DE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET
SOLIDAIRE



Soutenu par



Pour combler les besoins en énergie, les élèves pourront (devront !) également proposer des mesures permettant des économies d'énergie. De la même manière, le barème de réduction des besoins en énergie n'est pas annoncé en amont, mais **les animateurs tournent dans les groupes et le présentent au fur et à mesure dans les groupes qui trouvent les actions d'économies d'énergie qui « valent » moins que 1.**

Les barèmes de production et d'économie d'énergie est présenté ci-dessous.

Barème pour « créer des points énergie » :

Eoliennes		
Panneaux Photovoltaïques		
Panneaux solaires thermiques		
Géothermie		0,5 points car faible potentialité sur le territoire
Hydroélectricité (grande, petite, turbinage d'eau potable...)		1 turbinage sur cours d'eau 0,5 turbinage d'eau potable
Biomasse (au moins 2 aspects : méthanisation, bois énergie...)		
Energie nucléaire		0 point : pas de possibilité sur le territoire
Energies fossiles		0 point : pas de possibilité sur le territoire

Barème pour « diminuer les besoins »

Isoler les bâtiments socio-professionnels et publics		
Isoler les logements		
Mobilité douces, actives		0.5 point
Efficacité des appareils informatiques, électroniques...		
Changement de comportements quotidien (appareils en veille, éteindre les lumières, mettre un pull,... !)		Au moins 3 ou 4 bonnes actions pour avoir un point
Circuit courts, alimentation locale (baisse des transports)		0,5 point

Conclusion générale – 10 min

Matériel :

- La carte du territoire
- Les images – pictogrammes des installations de production d'énergie et des opérations de réduction de la consommation
- Pate-à-fixe pour coller les images sur la carte

A partir de la même carte proposée aux groupes d'élèves, les animateurs proposent une « correction ». Ils présentent les types de production d'énergie possibles pour le territoire et placent les éléments sur la carte.

Rappel des besoins

Se chauffer (50%) tertiaire et résidentiel	
Se déplacer (30%)	
Faire fonctionner des outils (éclairage, outils électriques) (20%)	

Actions pour diminuer les besoins :

Besoins actuels	Action de réduction	Estimation de la baisse des besoins
Se chauffer (50%) tertiaire et résidentiel	Isolation des bâtiments professionnels Isolation des logements	
Se déplacer (30%)	Favoriser et utiliser les mobilités douces, actives Circuits courts Optimisation de l'aménagement urbain, écoquartier	
Faire fonctionner des outils (éclairage, outils électriques) (20%)	Efficacité énergétique des appareils électriques Extinction de l'éclairage public Changement de comportements	

Distribuer les fiches énergies et la fiche réduction d'énergie en même temps que la conclusion.



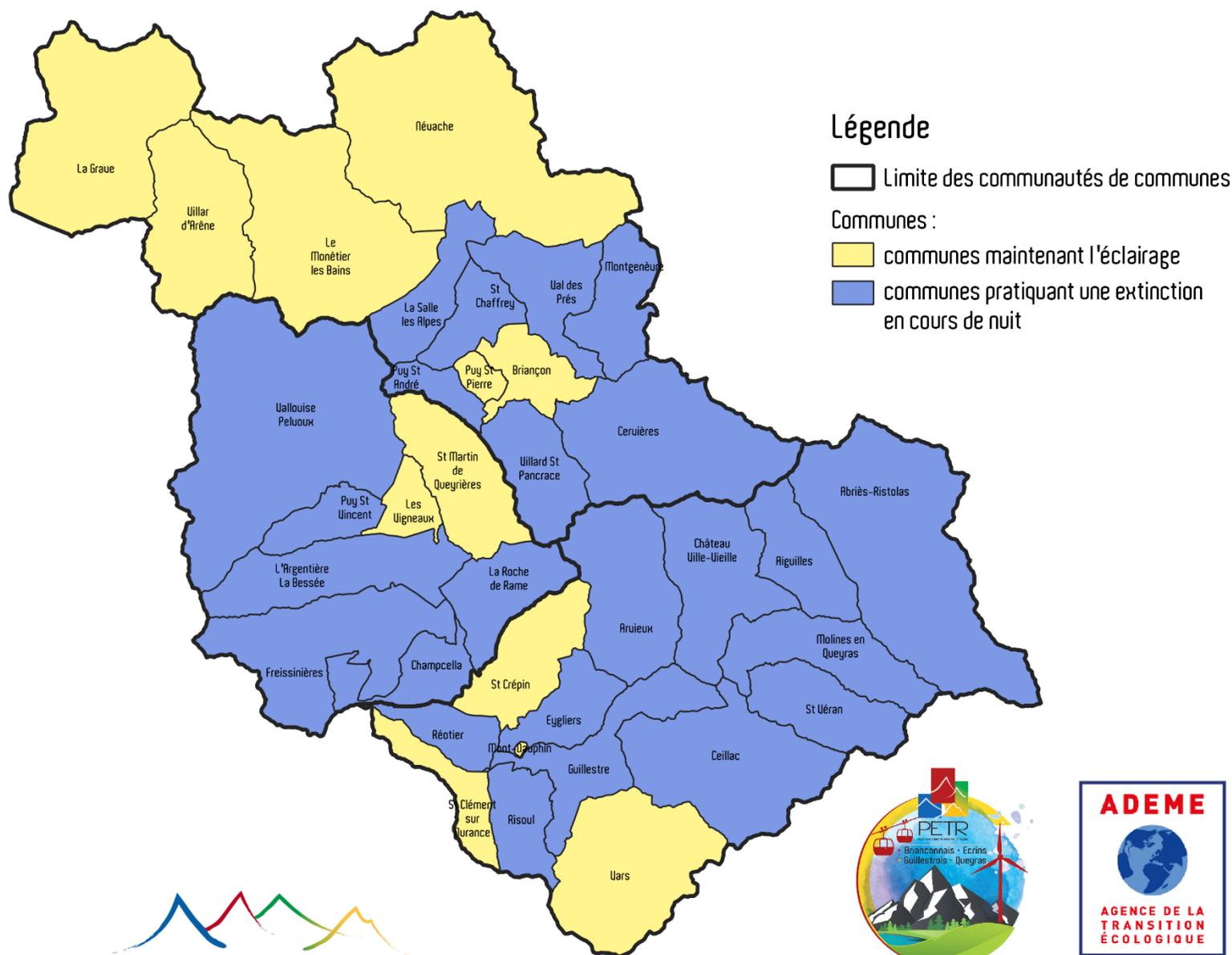
ANNEXE 13

CARTOGRAPHIE DES COMMUNES ENGAGÉES DANS UNE EXTINCTION PARTIELLE EN COURS DE NUIT



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

Cartographie des communes engagées dans une extinction partielle de l'éclairage public PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras





ANNEXE 14

Dossier de presse pour valoriser l'extinction partielle en cours de nuit



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS



Pierre LEROY,

Président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Briançonnais,
des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, et

Emilie DESMOULINS,

Elue référente pour la mission énergie et adaptation au changement
climatique,

proposent une

CONFERENCE DE PRESSE

le 27 septembre à 14h00 à la Mairie de Uillard Saint Pancrace
salle des associations

**En maîtrisant leur éclairage public, les communes du
PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et
du Queyras s'engagent en faveur du plan climat**



DOSSIER DE PRESSE



Contact :

Manon TAING – Chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique au PETR du Briançonnais,
des Ecrins, du Guillemois et du Queyras

Tél. : 07 88 73 45 53 - Email : energie@paysgrandbrianconnais.fr

Accueil : 07 70 21 63 70



Un territoire engagé en faveur de la transition énergétique et écologique

Un plan climat air énergie territorial (PCAET) a été élaboré sur le territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras. Ce travail, mené par le PETR, a permis de réfléchir aux actions à mettre en œuvre sur le territoire pour agir concrètement en faveur de l'atténuation des effets du changement climatique et de la résilience et l'adaptation du territoire pour y faire face.

Réparties en cinq orientations stratégiques, ce sont au total 45 fiches actions qui constituent le plan d'actions à mettre en œuvre dans les 6 prochaines années. L'objectif de ce programme d'actions ambitieux est d'inscrire le territoire dans les trajectoires nationales afin de :

- Réduire de 20 % de la consommation d'énergie
- Diminuer de 40 % les émissions de Gaz à Effet de Serre
- Atteindre 100 % d'autonomie énergétique en 2050
- Rendre le territoire plus résilient face aux effets du changement climatique.

L'éclairage public représente un des enjeux identifiés dans le plan climat du territoire. En effet, selon l'ADEME, Agence de la transition écologique, en France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente :

- 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales ;
- 16 % de leurs consommations toutes énergies confondues ;
- 37 % de leur facture d'électricité

La réduction et l'extinction de l'éclairage public est donc une des pistes identifiées dans le plan climat pour réduire les consommations énergétiques du territoire.

Au-delà de l'impact positif sur les économies d'énergie, les extinctions d'éclairage public favorisent la biodiversité (une majorité de la faune est nocturne, sur tout ou partie de son cycle de vie), améliorent le cadre de vie (un tiers de la population de voit plus la voie lactée et les nuisances lumineuses peuvent perturber la santé et le sommeil) et, trivialement, réduisent la facture d'électricité.



Des communes engagées dans une extinction partielle de l'éclairage public

D'après l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes), 12 000 communes pratiqueraient une extinction de l'éclairage public en cours de nuit, soit un peu plus d'un tiers des communes françaises.

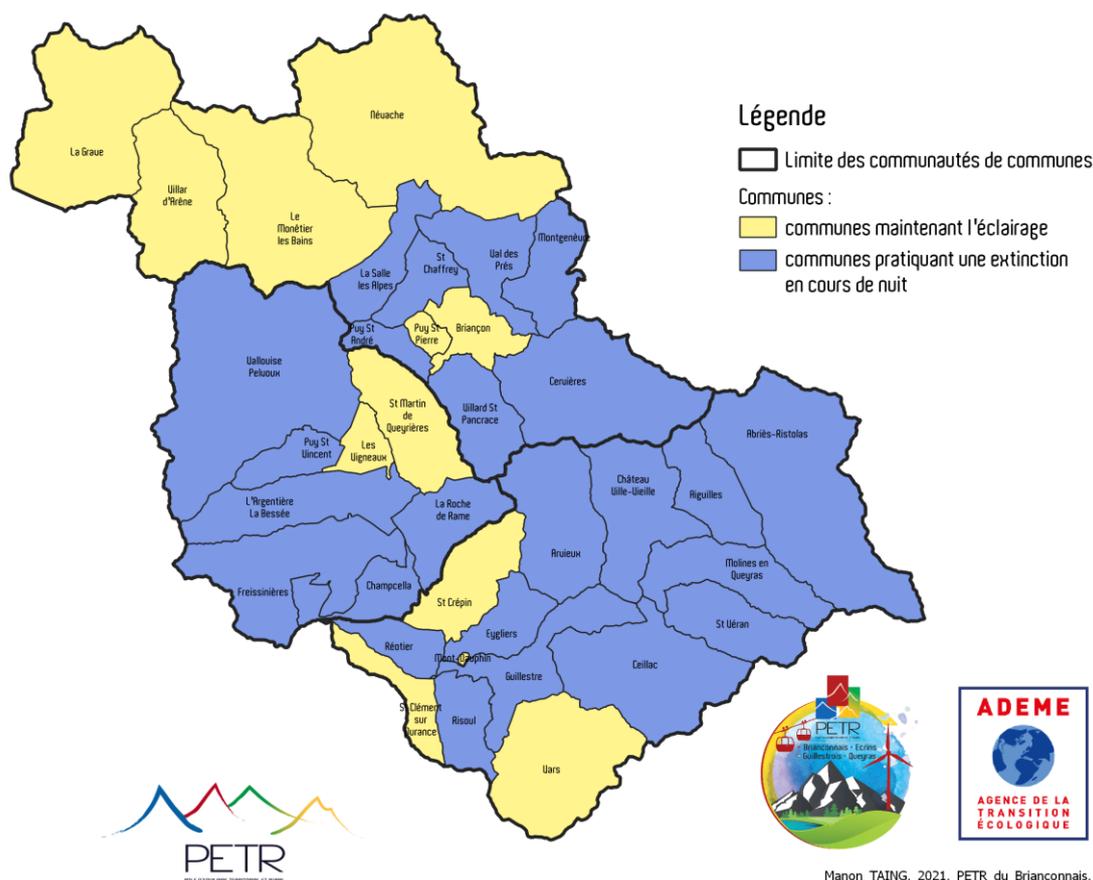
Et si le PETR devenait un territoire où la nuit... il fait nuit ?!

« Le territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, se démarque de cette tendance et nous pouvons en être fiers. Plus des 2/3 des communes sont déjà engagées dans une extinction en cours de nuit, et d'autres sont en réflexion ou ont prévu de le faire suite à des travaux de modernisation.

*Une action réservée aux « petites communes rurales » ? C'est mal connaître la volonté du territoire. Bien sûr, il ne s'agit pas d'éteindre uniformément, partout, sans prendre en compte les spécificités locales. Chaque commune engagée a su s'adapter à ses réalités : ici la route principale reste allumée (Eyglies, La Roche de Rame, Saint Chaffrey...) et là les horaires d'extinction sont différents en fonction des périodes et des saisons touristiques (Montgenèvre, Saint Véran, L'Argentière-la-Bessée...). Des différences en fonction des caractéristiques de chaque commune qui permettent un engagement à la hauteur des enjeux : **un éclairage adapté à l'usage.** »*

Pierre Leroy, Président du PETR

Cartographie des communes engagées dans une extinction partielle de l'éclairage public PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras



La gestion de l'éclairage public sur le territoire est organisée de différentes manières. Deux syndicats d'éclairage, au sud le SIGDEP (Syndicat intercommunal Guil Durance d'éclairage public) et au nord le SIEPB (Syndicat intercommunal d'éclairage public du Briançonnais), gèrent la maintenance et les nouvelles installations pour 31 des 36 communes du PETR. Cinq communes ont conservé la compétence et gèrent directement leur parc d'éclairage.

A l'échelle du SIGDEP (19 communes du Guillestrois, Queyras et sud Argentiérois), les coûts de consommation d'électricité des communes liés à l'éclairage public a diminué de 17% entre 2017 et 2020, malgré une hausse du coût au kWh (source SIGDEP). La raison ? Un engagement massif dans les extinctions et la rénovation du parc d'éclairage qui ont engendré des économies d'énergie – et donc des économies sur les factures !

Communes membres du SIGDEP (Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Eclairage Public) :

Abriès-Ristolles	L'Argentière-la-Bessée
Aiguilles	Molines
Arvieux	Mont-Dauphin
Ceillac	Réotier
Champcella	Risoul
Château-ville-Vieille	Saint-Clément-sur-Durance
Eygliers	Saint-Crépin
Freissinières	Saint-Véran
Guillestre	Vars
La-Roche-de-Rame	

Communes membres du SIEPB (Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais) :

Cervières	Puy-Saint-André
La Grave	Puy-Saint-Pierre
La Salle-les-Alpes	Saint-Chaffrey
Le Monétier-les-Bains	Val-des-Prés
Montgenèvre	Villard-Saint-Pancrace
Névache	

Communes ayant conservé la compétence directe :

Briançon	Saint-Martin-de-Queyrières
Les Vigneaux	Vallouise-Pelvoux
Puy-Saint-Vincent	



Le PETR accompagne cette dynamique sur le territoire

« En s'engageant en faveur du plan climat air énergie territorial, le PETR agit notamment pour la réduction de la consommation d'énergie sur son territoire. Nous souhaitons mobiliser les communes pour qu'elles s'engagent dans une extinction de l'éclairage public mais aucun recensement exhaustif des collectivités qui avaient passé le cap n'avait été réalisé. C'est chose faite et les résultats sont stupéfiants !

En effet, nous avons recensé 24 communes (sur les 36 du PETR) qui éteignent déjà en cours de nuit, alors pourquoi ne pas arriver à instaurer cette dynamique encore plus largement ?

Le PETR, en mettant en valeur cette dynamique positive du territoire, espère motiver les communes volontaires pour franchir le pas. Mais sachant que l'engouement des uns ne suffit pas nécessairement aux autres, nous nous sommes également engagés pour mobiliser les primes CEE, qui apportent un coup de pouce financier pour les opérations d'économie d'énergie. »

Emilie DESMOULINS,
élue référente énergie et adaptation au changement climatique



Les primes CEE, mobilisées grâce au partenariat avec GEO PLC, apportent un bonus financier aux communes qui rénovent leur parc d'éclairage public. Le PETR se positionne alors comme facilitateur pour accéder plus aisément à ces primes – parfois complexes à obtenir sans intermédiaire et accompagnement.

« En instaurant des temps d'échanges dédiés à l'extinction de l'éclairage public, nous proposerons aux communes qui souhaiteraient s'engager dans la réflexion de s'entretenir avec leurs pairs pour identifier les écueils à éviter. Nous pourrions également, en fonction des besoins, accompagner les communes pour mener des actions de concertation avec la population pour recueillir les avis, les freins et les motivations. »

Pierre Leroy, Président du PETR

Plusieurs communes témoignent en effet de l'adhésion de la population aux actions d'extinction de l'éclairage public.



Des actions menées pour fêter le Jour de la Nuit, le samedi 9 octobre prochain

S'engager pour le plan climat, sensibiliser la population aux nuisances lumineuses, tester l'extinction avant de s'engager sur la durée... les raisons des communes sont multiples et elles ont été nombreuses à répondre à la sollicitation du PETR pour éteindre exceptionnellement la nuit du samedi 9 octobre prochain.

« Le Jour de la Nuit, le samedi 9 octobre 2021, il fera nuit sur le territoire. Habitants, usagers et visiteurs, prenez le temps de lever les yeux pour observer le ciel. Profitez de la nuit pour écouter et voir autrement ce qui nous entoure. Et si vous devez vous déplacer, pensez à votre lampe et soyez vigilants ! »

Emilie DESMOULINS,
élue référente énergie et adaptation au changement climatique

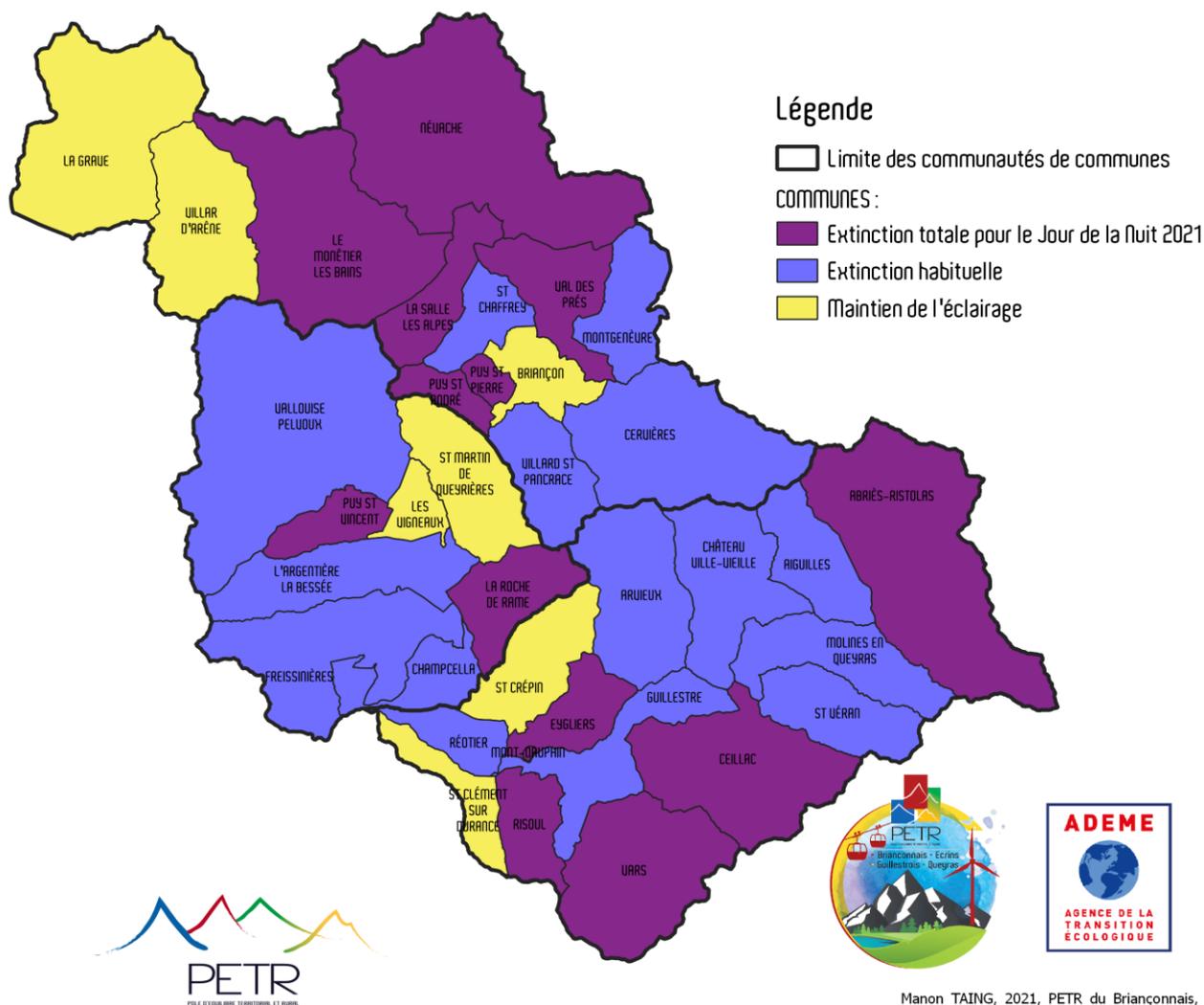




Liste des 14 communes qui ont répondu à la sollicitation du PETR pour éteindre l'éclairage public dans le cadre du Jour de la Nuit (selon les informations en date du 24/09/2021) :

- Abriès-Ristolas
- Ceillac
- Eygliers
- La Roche de Rame
- La Salle les Alpes
- Le Monêtier-les-Bains
- Mont-Dauphin
- Névache
- Puy Saint André
- Puy Saint Pierre
- Puy Saint Vincent
- Risoul
- Val des Prés
- Vars

Cartographie des communes participant au Jour de la Nuit 2021 (extinction totale la nuit du 9 au 10 octobre)
 PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
 données en date du 24/09/2021



Manon TAING, 2021, PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras



Les acteurs professionnels peuvent-ils également s'engager en faveur du plan climat par leurs actions d'éclairage ?

En 2013 puis 2018, des lois et arrêtés ministériels ont défini un cadre pour l'éclairage en cours de nuit (hors éclairage des particuliers et des voiries). Ainsi, les vitrines de magasin ou bureaux doivent être éteints la nuit, les parkings clos et entrepôts également.

Cette réglementation, relativement méconnue, est encore peu respectée. Le PETR, engagé en faveur du plan climat et dans l'objectif de diminuer globalement la consommation énergétique du territoire, s'est proposé de vulgariser les dernières réglementations (arrêté ministériel du 27/12/2018). Un document de sensibilisation et de rappel des principales règles pour les acteurs socio-économiques a donc été établi et est diffusé sur le territoire.

En collaboration notamment avec les collectivités locales, en fonction de leurs compétences, le PETR souhaite ainsi accompagner les acteurs économiques du territoire concernés vers plus de sobriété énergétique – en éteignant la nuit, conformément à la réglementation, voire plus !



Eclairer où il faut, quand il faut !

Depuis le 1er janvier 2019, la loi impose une extinction en cours de nuit pour les activités économiques.

Décryptage de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018

Commerces & bureaux



Eclairage intérieur & vitrines



Extinction à 1h du matin ou 1h après la fermeture



Allumage à 7h du matin ou 1h avant l'ouverture

Commerces & bureaux



Eclairage des bâtiments



Allumage au coucher du soleil



Extinction à 1h du matin

Activité économique - espaces extérieurs clos



Eclairage des parkings clos, entrepôts...



Extinction 1h après la fermeture



Allumage à 7h du matin ou 1h avant l'ouverture



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

Infographie PETR – 2021



JOUR DE LA NUIT 2021 SAMEDI 9 OCTOBRE

Les communes éteignent l'éclairage public le samedi 9 octobre, profitez-en pour lever les yeux!

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE, MAIS POURQUOI?

OBSERVATION DES ÉTOILES
SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE
BIODIVERSITÉ
ÉCONOMIE
SANTÉ



ET ÇA VA DURER?
LA PLUPART DES COMMUNES
DU TERRITOIRE ÉTEINT DÉJÀ
EN MILIEU DE NUIT !

Repeignons le ciel de ses étoiles !

Affiche PETR – 2021



ANNEXE 15
ARTICLES ET ÉMISSIONS
ÉCLAIRAGE PUBLIC



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

BRIANÇON

GRAND BRIANÇONNAIS

Adapter l'éclairage public aux besoins

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras a fait le point, lundi 27 septembre, sur la réduction de l'éclairage public sur son territoire.

Le président, Pierre Leroy a d'abord évoqué le rapport du Giec (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) qui constate un changement climatique généralisé, rapide et d'intensité croissante. Il a rappelé que l'arc alpin est très touché avec 2,1° d'élévation de la température, quand la moyenne est de 1°. Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) a élaboré un plan climat air énergie territorial (PCAET) pour agir en faveur de l'atténuation des effets du changement climatique. Avec pour objectif de réduire de 20 % la consommation d'énergie, de 40 % les émissions de gaz à effet de serre, d'atteindre en 2050 l'autonomie énergétique et de rendre le territoire plus résilient face aux effets du changement climatique. La réduction et l'extinction de l'éclairage



De gauche à droite : Émilie Desmoulins, élue référente pour la mission énergie et adaptation au changement climatique ; Pierre Leroy, président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Briançonnais, Écrins, Guillemois, Queyras ; Manon Taing, chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique au PETR.

Photo Le DL/Jocelyne BIANCHI-THURAT

public nocturne (qui favorisent en outre la biodiversité et améliorent le cadre de vie) sont une des pistes identifiées pour y parvenir. L'éclairage public représente aujourd'hui pour les collectivités territoriales 41 % des consommations d'électricité, 16 % de la consommation d'énergie et 37 % de la facture d'électricité.

24 communes éteignent la lumière la nuit

Sur le territoire, deux tiers des communes (24

sur les 36, contre un tiers seulement en France) sont déjà engagées dans une extinction en cours de nuit et ont pu rapidement constater des économies conséquentes. D'autres sont en réflexion ou ont prévu de le faire.

« Il ne s'agit pas d'éteindre tout, partout, mais d'adapter l'éclairage aux besoins, selon les lieux et les saisons » a précisé le président.

Les acteurs professionnels sont également concernés puisque la loi a instauré l'extinction de nuit des vitrines de ma-

gasin, bureaux, parkings clos et entrepôts. Le PETR se mobilise pour faire connaître ces recommandations encore souvent méconnues.

Le PETR peut accompagner professionnels et communes. Il les incite à instaurer des temps d'échanges pour que l'expérience des uns profite aux autres et pour une concertation avec la population. Il a été rappelé que la crainte principale de l'extinction de l'éclairage nocturne est de voir croître l'insécurité, mais que les statistiques montrent qu'il n'en est rien.

L'INFO EN +

Le Jour de la nuit

Le Jour de la nuit aura lieu le samedi 9 octobre. Cette opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé est un événement national coordonné par Agir pour l'environnement.

Le PETR y participe en incitant toutes les communes du territoire à éteindre exceptionnellement toutes leurs lumières cette nuit-là. Elles ont été nombreuses à répondre positivement. Pour les communes qui ne les pratiquent pas encore cela peut être un test avant un engagement d'extinction ou de réduction de l'éclairage nocturne dans la durée.

Le PETR peut également mobiliser des aides financières. L'association Environnement et solidarité est également à même de proposer un accompagnement.

J.B.-T.

Site web : paysgrandbrianconnais.fr et page Facebook Environnement et Solidarité.

MAITRISER L'ÉNERGIE POUR LES DÉPENSES ET LE CLIMAT...

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins et du Guillemois/Queyras s'est engagé dans un Plan Climat. Des actions ont été identifiées, au territoire des 3 communautés de communes comptant 36 706 habitants et incluant la participation de ses 2 parcs, Parc National des Ecrins et Parc Naturel Régional du Queyras, de les mettre en œuvre. L'extinction de l'éclairage public est l'une d'elles. Des communes s'y sont déjà engagées, d'autres hésitent. Pour convaincre ? Une proposition : participer le 9 octobre au « Jour de la Nuit » !

Agir à partir du constat !

Pierre Leroy, Président du PETR, et Emilie Desmoulin, élue référente pour la mission énergie, tenaient une conférence de presse fin septembre pour souligner l'engagement de certaines communes et leur volonté de convaincre les autres à agir sur des choses peu contraignantes mais lourdes de résultats. Le Président assurait : « Le rapport 2021 d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat le dit : le changement climatique est généralisé, rapide et se développe de plus en plus vite. Des phénomènes, dès aujourd'hui, sont irréversibles. L'Arc Alpin est doublement impacté, sa température a grimpé de 2,2°C au lieu de 1°C ailleurs ! Et on en voit les conséquences, permafrost qui fond entraînant des glissements de terrains, des éboulements mais aussi la fonte des glaciers ou le problème d'eau dans les alpages. » Il faut donc réduire les gaz à effet de serre.



Le Plan Energie Climat du territoire propose des orientations stratégiques pour réduire les consommations énergétiques de 20% et les gaz à effet de serre de 40% d'ici 2050, année où ce territoire devrait également atteindre son autonomie énergétique ! La volonté est de ne stigmatiser personne car tout le monde est concerné ! « Il faut travailler ensemble pour changer nos pratiques en termes de chauffage, d'alimentation (circuits courts) de déplacements, etc, plaide Pierre Leroy. Les collectivités doivent donner l'exemple. Et la seule façon de parvenir à des résultats dans quels que domaines que ce soient c'est de se poser la question : quels sont mes besoins ? » C'est donc la question posée pour l'éclairage public.

L'éclairage public est un enjeu. Il représente 41% des consommations d'électricité d'une collectivité, 16% des consommations toutes énergies confondues et 37% de la facture d'électricité ! Au sein du territoire du PETR plus des 2/3 des communes sont déjà engagées dans une extinction en cours de nuit, (24 sur 36, elles sont 12 000 au niveau national, soit un peu plus d'un tiers des communes françaises) d'autres sont en réflexion ou ont prévu des travaux de modernisation.



Mais il ne s'agit d'uniformiser. Pierre Leroy le reconnaît : « Les besoins ne sont pas les mêmes entre le hameau de Puy Chalvin et le centre de Briançon. »

« Mais l'éclairage public peut s'organiser. Rénover pour faire baisser les consommations et les factures, et le PETR se mobilise pour trouver les financements aux communes, mobiliser le privé pour éteindre les enseignes la nuit » soutient Emilie Desmoulin. Un élu de La Roche de Rame affirme : « On a éteint l'éclairage public de minuit à 6 h, on a fait 60% d'économie sur la facture et on ne manque de rien ! »

Qu'est-ce qui freine ? Le plus grand frein est sans doute la peur de voir la délinquance augmenter. Mais les chiffres le démontrent : il n'y a pas moins de sécurité dans les zones d'ombre, voire dans certains cas elle a baissé car un cambrioleur sans éclairage public doit s'éclairer et est donc plus facilement repérable... Et la faune se déploie, profitant de la nuit enfin retrouvée. Mais changer ses pratiques n'est pas toujours facile d'où l'idée de s'appuyer sur « La Journée de la Nuit » pour convaincre !

« La Journée de la Nuit » : Le 9 octobre est l'occasion de faire un test grandeur nature pour les communes qui ne se sont pas encore engagées dans cette voie. 14 ont répondu favorablement à la sollicitation du PETR, une extinction exceptionnelle de l'éclairage public, 7 ont refusé. Des animations seront alors proposées pour profiter pleinement de la nuit : observation des étoiles, tendre l'oreille et « écouter la nuit »... « Les citoyens peuvent appuyer ces démarches auprès de leurs élus pour faire bouger les lignes » lançait Pierre Leroy qui conseillait : « Il faut user de pédagogie avant de se résoudre à la contrainte qui sera inévitable face à la loi. Pour les Hautes-Alpes avoir une nuit noire, sans pollution lumineuse, peut être bénéfique au tourisme, des offres peuvent se développer. »

Un nouveau slogan pour les Hautes-Alpes pourrait-il naître de cette initiative ? 300 jours de soleil par an et 365 nuits noires ?!

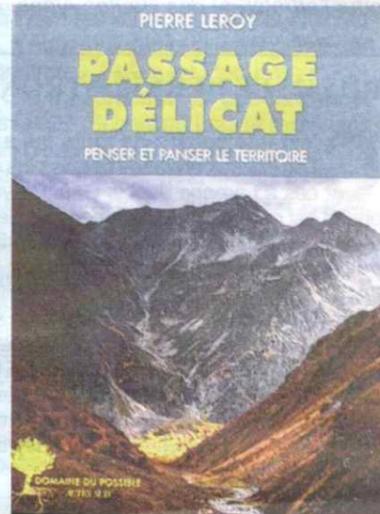
Claudine Usclat

En savoir plus ? www.paysgrandbrianconnais.fr



Passage Délicat : Le livre de Pierre Leroy expliquant le passage délicat : la société est confrontée à un choix : continuer à se précipiter vers l'abîme ou prendre des chemins de traverse vers un monde désirable.

Pierre Leroy propose une présentation de son livre suivie d'un débat et de dédicaces le 16 octobre à la librairie Charabia à Embrun, de 9 h à 12 h, et le 19 octobre, à la librairie Au Coin des Mots Passants à Gap, à 18h30.



[Accueil](#)[News](#)

Hautes-Alpes : 2/3 des communes du PETR du Grand Briançonnais ont réduit leur éclairage public



28 Septembre 2021

[Ir](#)
[TI T](#)

ENVIRONNEMENT / À l'occasion du Jour de la Nuit, le 9 octobre, les actions de sensibilisation vont se poursuivre

- Hautes-Alpes -

Elles veulent s'engager pour le climat. Les communes du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ont fait l'objet d'un plan climat (PCAET). Parmi les pistes identifiées pour réduire les consommations énergétiques du territoire, on retrouve la réduction ou l'extinction de l'éclairage public. L'énergie consommée représente 41% des consommations d'électricité des collectivités en France selon l'ADEME, l'Agence de la Transition Écologique. Sur plus de 2/3 des communes ont mis en place une extinction « sur tout ou partie de leur territoire et toute ou partie de l'année » explique Pierre Leroy, Président du Grand Briançonnais.

« Il n'y a pas une solution, il y en a pleins », P. Leroy

0:00 / 0:54

[Télécharger le podcast](#)

Le 9 octobre prochain aura lieu le Jour de la Nuit, un évènement pour sensibiliser la population aux nuisances visuelles. Le moment pour les communes *réfléchir* » selon Pierre Leroy. Objectif : « *rassurer et montrer que c'est possible* ». Surtout que, outre les économies financières, certaines municipalités y voient notamment pour les activités liées à la nature ou à l'astronomie.

Partager :

 Facebook  Twitter  Email

Tags :[hautes-alpes](#)[environnement](#)[societe](#)[petr](#)[grand-brianconnais](#)



Image par Free-Photos de Pixabay

8 OCT 2021 | SIMON BECQUET

| BRIANÇONNAIS-PAYS DES ECRINS | ENVIRONNEMENT | GUILLESTROIS-QUEYRAS

Hautes-Alpes : l'extinction de l'éclairage public connaît un succès croissant

Samedi 9 octobre, en France, on fête le « Jour de la nuit ». Une nuit durant laquelle les communes volontaires éteignent leur éclairage public pour retrouver un ciel exempt de pollution lumineuse. Des villes font un choix plus fort encore, celui d'éteindre partiellement leur éclairage toute l'année. Dans les Hautes-Alpes elles sont de plus en plus nombreuses à suivre cette démarche. Tour d'horizon du département.

Selon l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes, 12 000 communes coupent leur éclairage public la nuit en France, soit une commune sur trois. Plus fort encore, elles sont deux communes sur trois à suivre cet exemple dans le Pays Grand



communes concernées pour parvenir à terme à une extinction quasi-totale du Pays, apportant arguments et aide aux financements. La municipalité de Puy-Saint-Pierre - qui participe au "Jour de la nuit" - étudie la possibilité d'éteindre tout ou partie de son éclairage public, tandis qu'à Briançon, si la précédente municipalité avait expérimenté une extinction partielle lors du premier confinement afin de sonder les réactions des briançonnais, la nouvelle équipe a stoppé les réflexions pour le moment.

Si la plage horaire d'extinction retenue est souvent celle de "0h - 5h", les communes font parfois des choix différents selon les saisons touristiques ou la période, notamment du fait de la nécessité de déneiger.

La plupart des communes ont maintenu un éclairage sur l'axe principal qui traverse la commune. Sur les grands axes, d'autres techniques sont possibles. C'est le cas à Gap notamment, où les axes principaux restent éclairés toute la nuit mais à plus faible intensité entre 11h du soir et 6h du matin, explication du maire adjoint Jean-Pierre Martin, chargé de la transition énergétique pour la ville de Gap.



00:00

Dans la ville préfectorale, la coupure partielle de l'éclairage public est aussi en vigueur, étape par étape.



00:00

En effet, le sentiment de sécurité que peut procurer l'éclairage en ville crée souvent des réticences de la population ou des élus à le couper. Pourtant, les retours d'expérience locaux [*Chorges, Embrun, Les Orres, Briançon lors de la phase de test durant le premier confinement...*] donnent des résultats encourageants en termes d'acceptation des habitants. Pour n'en citer que quelques-unes, Laragne Montéglin, L'Argentière-la-Bessée, Chorges, Embrun et la Motte en Champsaur font partie des nombreuses autres communes des Hautes-Alpes à avoir aussi franchi le pas.

Au global, les enjeux environnementaux sont importants puisque l'ADEME estime à 670 000 tonnes annuelles de CO₂ le bilan carbone de l'éclairage public en France, et par ailleurs la pollution lumineuse engendrée par l'éclairage nocturne a un impact néfaste sur la biodiversité. Les collectivités ne sont cependant pas les seules responsables. Les enseignes lumineuses de magasins, l'éclairage nocturne des bureaux, et plus largement de toutes les sources lumineuses des bâtiments publics et privés* consomment chaque année **près de 5 TWh** (Térawatts.heure). Additionné aux **7 TWh annuels de l'éclairage public**, cela représente près de 2,5 % de la **consommation nationale totale d'électricité**, un gisement potentiel d'économies d'énergie considérable.

À l'occasion du Jour de la Nuit, les communes du département ont été invitées à couper ponctuellement leur éclairage. L'occasion - indiquait l'élue référente énergie et adaptation au changement climatique Emilie Desmoulins - de « prendre le temps de lever les yeux pour observer le ciel, profiter de la nuit pour écouter et voir autrement ce qui nous entoure ». Pensez toutefois si vous sortez à vous équiper... d'une lampe !

**L'éclairage intérieur regroupe les bâtiments privés et publics : bâtiments résidentiels d'une part et les bâtiments non résidentiels d'autre part tels que les bâtiments tertiaires, industriels, etc.*

< ARTICLE PRÉCÉDENT

8 OCT 2021



Elections locales : la mission Flash pointe des "angles morts" de la loi pour atteindre la parité

ARTICLE SUIVANT >

9 OCT 2021



Hautes-Alpes : l'inventaire piscicole confirme le bon état écologique des cours d'eau

Contact

ram05

Espace Delaroché

05200 EMBRUN

04 92 43 37 38

contact@ram05.fr



Espace auditeurs

- [Nous écrire](#)
- [Comité d'écoute ram05](#)

Fréquences

100.2 Embrun

93.7 Gap

93.3 Guillestre

[Facebook](#)

[Youtube](#)

[L'application iOS](#)

[L'application Android](#)

Association

- **Adhérer**
- **Faire un don** (déductible)
- Ass. Générale **ram05** 2021

Partenariats

- Notre politique de partenariats
- Nos conditions générales

Mentions légales

- RGPD & Droits d'auteur

Conception Web

- no2pxl@gmail.com

© ram05 - 2021

Association Loi 1901 déclarée en Préfecture le 11.02.82 (J.O. du 26/02/1982)

Autorisation d'émettre n° 05.07 (J.O. du 03.11.85)

Association reconnue d'Intérêt Général depuis le 26 mars 2018



ANNEXE 16

Note à destination des communes « Premiers pas vers l'extinction »



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

Extinction de l'éclairage public : Une bonne idée ? comment s'y prendre ?

Rédigée par Manon TAING – mars 2022

Contact : Manon TAING, energie@paysgrandbrianconnais.fr ; 07.88.73.45.53

CONTEXTE GENERAL ET JURIDIQUE

Selon l'ADEME, Agence de la transition écologique, en France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente :

- 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales ;
- 16 % de leurs consommations toutes énergies confondues ;
- 37 % de leur facture d'électricité

La réduction et l'extinction de l'éclairage public est donc une des pistes identifiées dans le plan climat air énergie (PCAET) du territoire pour réduire les consommations énergétiques du territoire. Au-delà de l'impact positif sur les économies d'énergie, les extinctions d'éclairage public favorisent la biodiversité (une majorité de la faune est nocturne, sur tout ou partie de son cycle de vie), améliorent le cadre de vie (un tiers de la population de voit plus la voie lactée et les nuisances lumineuses peuvent perturber la santé et le sommeil) et, trivialement, réduisent la facture d'électricité.

Le tiers des communes française est engagée dans une démarche d'extinction en cours de nuit, selon l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne).

Quelques aspects juridiques :

- Le Maire, au titre de ses pouvoirs de police, est tenu d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Cela comprend notamment l'éclairage des voies et places publiques (L 2212-2, L2213-1 du Code général des collectivités territoriales)
- La commune doit entretenir les ouvrages d'éclairages public, même ceux qui ne seraient plus utilisés.
- L'entretien des ouvrages publics, tels que les voies, nécessite une signalisation suffisante d'un danger anormal (chaussée dégradée, virages dangereux...).

Dans le même temps, on note :

- Aucune obligation légale d'éclairer
- Le besoin d'une conciliation entre sécurité et économie d'énergie

Une extinction partielle de l'éclairage public doit être choisie (délibération ou arrêté) et doit s'accompagner de communication vis-à-vis de la population et de mise en sécurité des voiries (signalement d'éventuels obstacles).

Note à destination des communes du PETR qui souhaiteraient s'engager dans une extinction de l'éclairage public.

ETAT DES LIEUX SUR LE TERRITOIRE

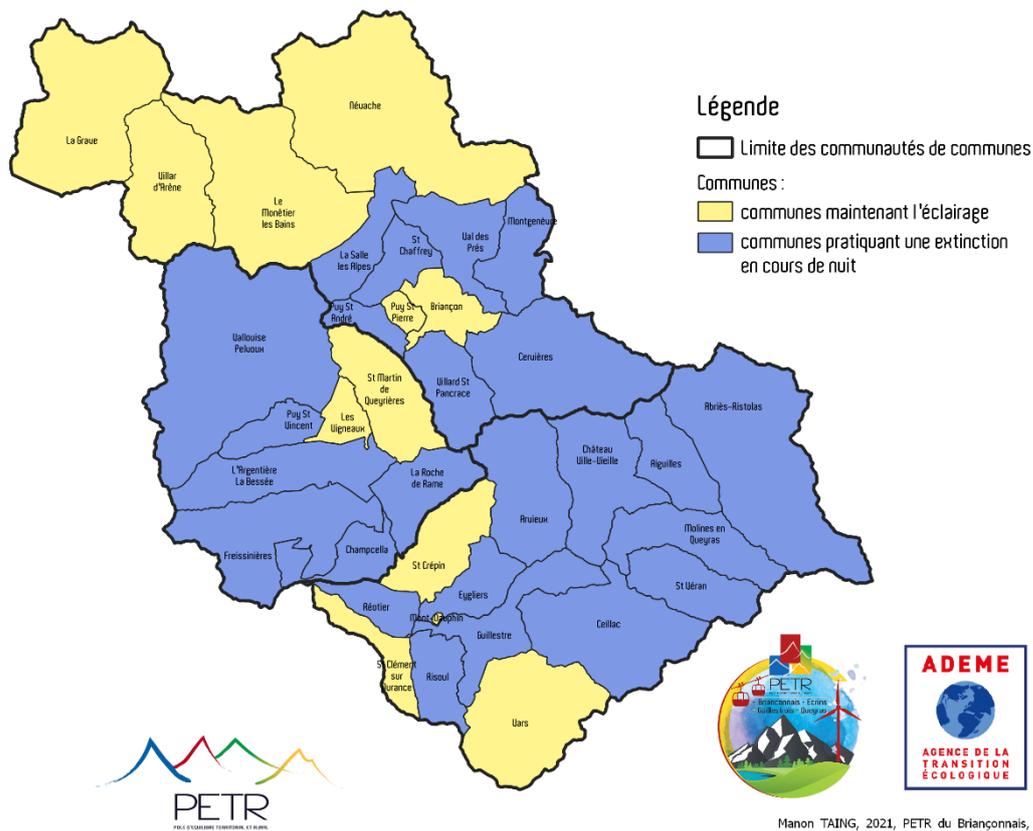
Un état des lieux des communes engagées dans une extinction partielle a été réalisé au printemps-été 2021 pour le territoire du PETR.

Il en ressort que 24 communes sur les 36 du PETR sont engagées dans une extinction en cours de nuit. La moitié de ces communes éteint de manière différenciée selon les saisons, pour prendre en compte les particularités locales : saison touristique, déneigement, heure du levé du jour...

Les horaires d'extinction / rallumage sont assez divers, de 22h30 à 06h00 hors saison pour Ceillac à 02h30 – 5h30 en saison hivernale pour St Chaffrey.

Globalement, on retrouve régulièrement une extinction débutant à entre 00h et 1h pour un rallumage entre 5h et 6h.

Cartographie des communes engagées dans une extinction partielle de l'éclairage public
PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras



EXTINCTION : COMMENT ÇA MARCHE ?

La pose d'horloge astronomique est un préalable à l'extinction. Les horloges astronomiques permettent de régler les plages d'extinction et de pouvoir différencier les saisons ou les jours de la semaine.

L'horloge étant installé sur un poste d'éclairage public, relié à un groupe de lampadaire, il est également possible de différencier les secteurs d'extinction, en fonction de l'organisation des postes d'éclairage.

DES ECONOMIES REALISEES ?

En moyenne pour une extinction sur le créneau 00h00-06h00, la commune réalise 50% d'économie d'énergie, elle réalise alors 30% d'économie sur sa facture (le coût d'abonnement ne réduisant pas).

Sur le territoire du SIGDEP, des importants travaux de rénovation de l'éclairage public couplé à des extinctions dans la majorité des communes membres ont permis de réaliser, à l'échelle du territoire, des économies de coût de consommation de 17% entre 2018 et 2020.

Pour des économies d'énergie et sur factures les plus intéressantes, il est judicieux de coupler rénovation du parc d'éclairage et extinction.

EXTINCTION : INITIER LA DEMARCHE

Toutes les étapes doivent être faites en concertation avec le syndicat d'éclairage si la gestion est déléguée. Elles sont présentées ci-dessous de manière synthétique.

Préalable : RDV avec le PETR et le syndicat d'éclairage, si la gestion a été déléguée

Etape 1 : état des lieux :

- Identifier les points lumineux de la commune
- Etablir la cartographie des armoires de commande
- Identifier les éventuelles cellules directes
- Savoir si tout ou partie des armoires de commande sont équipées d'horloges astronomiques

Etape 2 :

Choix politique des secteurs et périodes où l'extinction sera réalisée, en fonction des possibilités techniques (cartographie des armoires de commande).

Cette étape peut être réalisée en sollicitant l'avis de la population.

Etape 3 :

Délibération pour valider les secteurs et périodes d'extinction sur la commune.

Installation d'horloges astronomiques si besoin.

Transmission au syndicat d'éclairage pour application si la gestion est déléguée.

Contact

Manon TAING, chargée de mission énergie du PETR Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras –
energie@paysgrandbrianconnais.fr ; 07.88.73.45.53



ANNEXE 17

Exemple d'affiche personnalisée pour le Jour de la Nuit 2021



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

JOUR DE LA NUIT 2021 SAMEDI 9 OCTOBRE

*La Roche de Rame éteindra
l'éclairage public le samedi 9 octobre,
profitez-en pour lever les yeux!*

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE, MAIS POURQUOI?

OBSERVATION DES ÉTOILES
SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE
BIODIVERSITÉ
ÉCONOMIE
SANTÉ

ÉT ÇA VA DURER?

COMME LA ROCHE DE RAME,
LA PLUPART DES COMMUNES
DU TERRITOIRE ÉTEINT DÉJÀ
EN MILIEU DE NUIT !

Repeignons le ciel de ses étoiles !



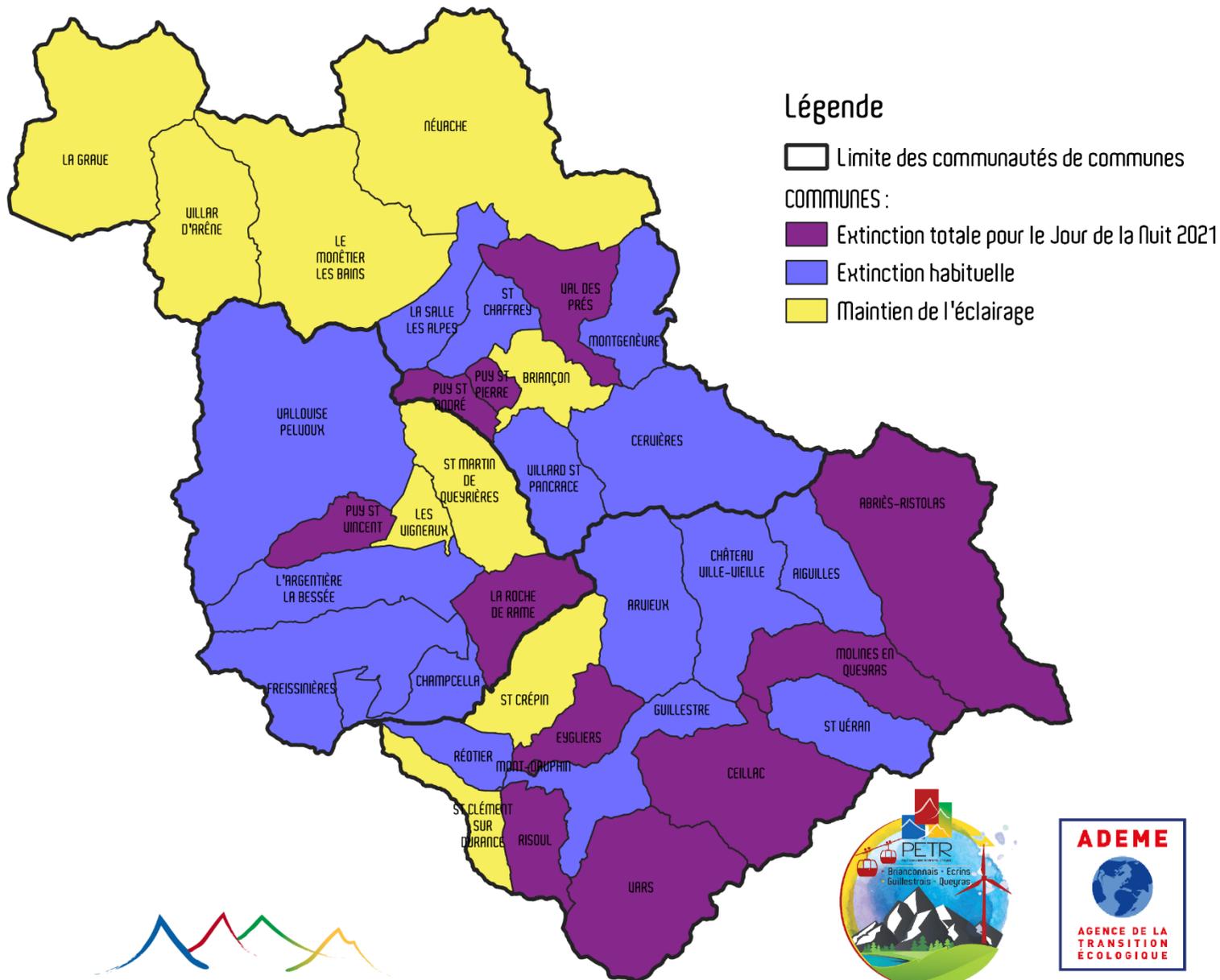
ANNEXE 18

Cartographie des communes participant au Jour de la nuit 2021



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

Cartographie des communes participant au Jour de la Nuit 2021 (extinction totale la nuit du 9 au 10 octobre)
 PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras





ANNEXE 19

Document de sensibilisation des acteurs socio-professionnels vers l'extinction de l'éclairage





Eclairer où il faut, quand il faut !

Depuis le 1er janvier 2019, la loi impose une extinction en cours de nuit pour les activités économiques.

Décryptage de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018

Commerces & bureaux



Eclairage intérieur & vitrines



Extinction à 1h du matin ou 1h après la fermeture



Allumage à 7h du matin ou 1h avant l'ouverture

Commerces & bureaux



Eclairage des bâtiments



Allumage au coucher du soleil



Extinction à 1h du matin

Activité économique - espaces extérieurs clos



Eclairage des parkings clos, entrepôts...



Extinction 1h après la fermeture



Allumage à 7h du matin ou 1h avant l'ouverture





Eclairer où il faut, quand il faut !

Adapter l'éclairage à l'usage pour maintenir la continuité des activités humaines (économiques, sportives, culturelles, déplacements...) c'est :

- ✓ **Respecter l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 pour réduire l'éclairage nocturne**
En vigueur depuis le 1er janvier 2019 pour les nouvelles installations et depuis le 1er janvier 2021 pour tous
- ✓ **Réduire sa facture d'électricité**
Une rénovation performante et une maîtrise de l'éclairage-extinction des bureaux permet une économie d'environ 7,5€/m²/an, soit un amortissement inférieur à 3 ans. (Source ADEME)
- ✓ **Faire des économies d'énergie**
En France, l'éclairage consomme 49TWh, soit plus de 10% de la consommation totale d'électricité. L'éclairage des bureaux consomme 6TWh. (Source ADEME)
- ✓ **Favoriser la biodiversité**
Une majorité de la faune est nocturne, sur tout ou partie de leur cycle de vie : l'éclairage perturbe les équilibres proies-prédateurs et fragmente les milieux de vie
- ✓ **Améliorer le cadre de vie**
Les nuisances lumineuses peuvent notamment perturber le sommeil
- ✓ **Observer les étoiles**
Un tiers de la population mondiale ne voit plus la voie lactée



Acteurs socio-économiques, vous aussi, engagez-vous pour un éclairage raisonné et adapté aux usages afin de faire des économies et préserver le patrimoine naturel !



Plus d'informations sur le site du PETR : <https://paysgrandbrianconnais.fr>
et en contactant : energie@paysgrandbrianconnais.fr ou 07.88.73.45.53





ANNEXE 20

Tableau des fonds drainés par la mission énergie en 18 mois



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

	TOTAL de subventions mobilisées pour le territoire du PETR (mission énergie)	Nombre de projets financés grâce à la mission énergie :	Primes CEE total pour le territoire	Primes CEE mobilisées pour les maitres d'ouvrages	Primes CEE pour le PETR	Fonds d'Etat mobilisés	Fonds Région mobilisés	Crédit d'impôt mobilisé
sous total année 1 mission (nou 2020- nou 2021)	1 430 813,87 €	25	37 633,13 €	29 101,61 €	8 531,52 €	1 393 180,74 €	- €	- €
total année 2021	1 493 878,75 €	28	46 826,01 €	35 628,17 €	11 197,84 €	1 393 180,74 €	38 967,00 €	14 905,00 €
total année 2022	10 530,19 €	3	10 530,19 €	7 422,89 €	3 107,30 €	- €	- €	- €
Total mission	1 504 408,94 €	31	57 356,20 €	43 051,06 €	14 305,14 €	1 393 180,74 €	38 967,00 €	14 905,00 €

Territoire intercommunal	Maitre d'ouvrage	Projet	Montant total du projet (prévisionnel)	Financements CEE accordés pour maitre d'ouvrage	Financements CEE conservés par le PETR	Financements Etat accordés	Financements Région accordés	crédit d'impôt	Année	
Pays des Ecrins	Freissinières	Rénovation énergétique logement	71 000,00 €	1 479,53 €	634,08 €	DSIL	35 569,00 €		2021	
	La Roche de Rame	Rénovation énergétique salle polyvalente	126 000,00 €			Plan de relance	50 722,00 €		2021	
	Les Vigneaux	Rénovation énergétique école (menuiseries)	35 000,00 €	376,72 €	161,45 €				2021	
	Les Vigneaux	Rénovation du parc d'éclairage	56 000,00 €	3 707,45 €	1 588,91 €				2021	
	Puy Saint Vincent	Rénovation énergétique mairie	53 000,00 €			DETR	10 700,00 €		2021	
	Vallouise-Pelvoux	Rénovation énergétique bâtiments communaux (salle polyvalente et logements)	237 000,00 €			Plan de relance	95 151,74 €		2021	
Sous total			6	578 000,00 €	5 563,70 €	2 384,44 €	192 142,74 €			
Briançonnais	EPCI du Briançonnais	cité administrative	1 080 000,00 €			DETR	216 000 €		2021	
	EPCI du Briançonnais	éclairage public		2 226,42 €	954,18 €				2022	
	Briançon	Rénovation marché couvert	166 000,00 €			DETR	33 200 €		2021	
	La Grave	Rénovation énergétique ancienne école	539 000,00 €			Plan de relance	215 600 €		2021	
	Montgenèvre	Rénovation école	100 000,00 €			DSIL	30 000 €		2021	
	Puy Saint Pierre	Rénovation école	510 000,00 €			DSIL	177 990 €		2021	
	Saint Chaffrey	Rénovation énergétique logement (menuiseries)	51 000,00 €	829,19 €	355,37 €				2021	
	Saint Chaffrey	Calorifugeage gendarmerie	6 200,00 €	5 099,88 €	0,00 €				2021	
	Saint Chaffrey	Rénovation éclairage public	250 000,00 €	174,47 €	74,77 €				2021	
	Saint Chaffrey	Rénovation école				DETR	59 081 €		2021	
	Val des Près	Rénovation école	195 000,00 €			DSIL	78 000 €		2021	
	Villard Saint Pancrace	Rénovation ancien presbytère (logements, médiathèque)	780 000,00 €			Plan de relance	156 000 €		2021	
	Gîte des Mélèzes	Rénovation hôtel	80 000,00 €	9 945,07 €	3 693,03 €			38 967 €	9 105 €	Fonds région accordés en 2021 mais année 2 de la mission (décembre 2021).
	Gîte des Mélèzes	Economiseurs d'eau	249,60 €	249,60 €	0,00 €					2021
	Ostéopathe - Paruzynski	Installation solaire thermique	19 800,00 €	2 500,00 €	200,00 €					2021
	Association 82-4000	Rénovation d'un chalet logement	140 000,00 €	5 509,32 €	2 361,14 €					CEE accordés en 2021 mais année 2 de la mission (décembre 2021).
Copro 50 grande rue	isolation toiture copropriété	85 000,00 €	1 017,24 €	305,18 €				5 800 €	CEE accordés en 2021 mais année 2 de la mission (décembre 2021).	
Environnement et solidarité	rénovation futur siège	181 000,00 €	5 023,94 €	2 153,12 €					2022	
Hotel le Flourou	Economiseurs d'eau	175,20 €	175,20 €	0,00 €					2022	
Sous total			19	4 183 424,80 €	32 750,33 €	10 096,79 €	965 871 €	38 967 €	14 905 €	
Guillestrois Queyras	EPCI du Guillestrois-Queyras	Economiseurs d'eau	16,80 €	16,80 €	0,00 €					CEE accordés en 2021 mais année 2 mission énergie (10/11/21)
	Abriès-Ristolas	Changement de chaudière - logements	3 700,00 €	153,97 €	65,99 €					2021
	Ceillac	Isolation du groupe scolaire	143 000,00 €	4 100,93 €	1 757,55 €	DSIL	71 840 €			2021
	Guillestre	Rénovation du CIAL	303 000,00 €			DETR	90 900 €			2021
	Molines en Queyras	Economiseurs d'eau	468,00 €	468,00 €	0,00 €					2021
	Risoul	Isolation toiture salle polyvalente	241 000,00 €			DETR	72 427 €			2021
Sous total			6	691 184,80 €	4 739,70 €	1 823,54 €	235 167 €			



ANNEXE 21

Notes décryptages de la loi Climat & Résilience



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS



**Le PETR du Briançonnais, des Ecrins,
du Guillestrois et du Queyras
propose un**



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Décryptage de la loi Climat et Résilience

**Quelles implications pour les communes et
communautés de communes du PETR du Briançonnais,
des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ?**

**Des notes réalisées par la mission Énergie du PETR du
Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**

Vous souhaitez aller plus loin ? Prenez contact avec Manon TAING,
chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique
pour échanger ou envisager des rencontres et présentations :
energie@paysgrandbrianconnais.fr ou 07.88.73.45.53

Retrouvez les fiches sur le site du PETR :

www.paysgrandbrianconnais.fr

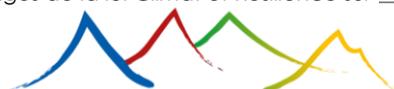
Un travail en
cours, complété
au fur et à
mesure !

Décryptage loi Climat et Résilience

Document rédigé et mis en page par la mission énergie du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du
Queyras : energie@paysgrandbrianconnais.fr

Soutenue par l'ADEME

Retrouvez les notes décryptages de la loi Climat et Résilience sur www.paysgrandbrianconnais.fr





SOMMAIRE



Décryptage de la loi Climat et Résilience

Document évolutif, complété au fur et à mesure

Version du 19/01/2022

Volet 1 # Verdissement de la commande publique

Volet 2 # Encadrement de la publicité

Volet 3 # Artificialisation des sols

Volet 4 # Planification et zéro artificialisation nette

Volet 5 # Les impacts pour les zones d'activités

Volet 6 # Mobilités : des outils pour répondre aux enjeux

Volet 7 # Alimentation et mesures d'agroécologie

Des notes réalisées par la mission Energie du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

Vous souhaitez aller plus loin ? Prenez contact avec Manon TAING, chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique pour échanger ou envisager des rencontres et présentations : energie@paysgrandbrianconnais.fr ou 07.88.73.45.53

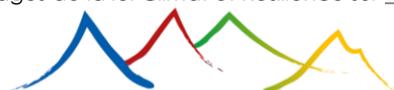
Retrouvez les fiches sur le site du PETR :

www.paysgrandbrianconnais.fr

Un travail en cours, complété au fur et à mesure !



Décryptage loi Climat et Résilience
Document rédigé et mis en page par la mission énergie du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras : energie@paysgrandbrianconnais.fr
Retrouvez les notes décryptages de la loi Climat et Résilience sur www.paysgrandbrianconnais.fr



Articles 35,
36 et 39 de
la loi Climat
et Résilience

Objectifs :

La loi incite à mieux prendre en compte le développement durable – et ses différentes composantes économiques, sociales et environnementales – dans la passation des marchés publics.

Quelles implications pour les communes et communautés de communes du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras ?

Une prise en compte du développement durable à toutes les étapes de la commande publique :

La définition du besoin : les spécifications techniques doivent prendre en compte des objectifs de développement durable.

L'analyse des candidatures : possibilité d'exclure de la procédure de passation d'un marché ou contrat de concession les soumissionnaires qui n'ont pas établi de plan de vigilance (pour ceux soumis, c'est-à-dire les entreprises de + 5000 salariés, filiales comprises, dont le siège est sur le territoire français ou les entreprises de + 10 000 salariés dans l'Hexagone dont siège est hors de France).

L'attribution du marché : au moins un critère d'attribution doit prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre. Le critère unique « prix » est donc exclu.

L'exécution du marché : des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives à l'environnement doivent être prévues (et sociales sous certaines conditions).

Date
d'application
fixée par
décret, au plus
tard en 2026

Application au
1^{er} janvier 2030

Utilisation de matériaux biosourcés ou bas carbone :

L'utilisation de matériaux biosourcés ou bas carbone deviendra obligatoire dans **au moins 25% des rénovations lourdes et constructions** relevant de la commande publique.

Un décret viendra préciser les modalités d'application : définition de « rénovation lourde », seuils au-delà desquels cette obligation s'applique...

Mise à disposition des acheteurs publics d'outils opérationnels d'analyse du cycle de vie :

L'Etat s'engage à créer des **outils d'analyse du coût du cycle de vie des biens** intégrant le coût lié à l'acquisition, l'utilisation, la maintenance, la fin de vie et les coûts externes (pollution atmosphérique, gaz à effet de serres, perte de biodiversité, déforestation...)

D'ici à janvier
2025

Articles 17 à 21 de la loi Climat et Résilience

Objectifs :

Afin de diminuer la publicité extérieure, la loi donne davantage de place au bloc local pour l'encadrer et la réguler. Des expérimentations sont également proposées pour réduire la publicité dans les boîtes aux lettres.

Quelles implications pour les communes et communautés de communes du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ?

Décentralisation du pouvoir de police de la publicité

Le règlement local de publicité (RLP) permet à la collectivité de s'approprier les questions relatives à la publicité de son territoire, au travers d'un zonage spécifique. A défaut d'un RLP, c'est le règlement national de publicité qui s'applique.

Le **pouvoir de police de la publicité est, par l'article 17, transféré au maire**, que la commune soit couverte ou non par un RLP. Dans les communes de moins de 3500 habitants, **ce pouvoir de police est automatiquement transféré au Président de l'EPCI d'appartenance**, que celui-ci soit ou non compétent en matière de publicité extérieure. Le président peut réunir une conférence des maires pour faciliter la cohérence territoriale du pouvoir de police de publicité.

A compter du 1^{er} janvier 2024

Les collectivités volontaires ont candidaté à l'automne 2021

Expérimentation du dispositif « Oui pub »

Dans maximum 15 collectivités volontaires, il est proposé de mettre en place de manière expérimentale, pendant 36 mois, le dispositif « Oui pub » consistant à inverser le processus des « Stop pub » : **seules les boîtes aux lettres comportant la mention Oui pub recevront les imprimés publicitaires.**

Publicité et nuisance lumineuse

L'article 18 permet, dans le cadre d'un règlement local de la publicité (communal ou intercommunal), **de réglementer les horaires et type d'éclairage (surface, consommation énergétique)** des vitrines commerciales dès lors qu'elles sont visibles depuis la voie publique.

Dans le cadre des Plan climat air énergie territoriaux (PCAET), **un volet spécifique lié à la maîtrise de la consommation de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses est introduit dans le programme d'actions.**

Application immédiate

RAPPEL : l'éclairage des vitrines commerciales, comme d'autres types d'éclairage privé, est encadré par des lois et arrêtés de 2013 et 2019 et doivent, globalement, être éteint au plus tard à 1h du matin.

Décryptage loi Climat et Résilience – Volet 2 – Encadrement de la publicité

Document rédigé et mis en page par la mission énergie du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras :

energie@paysgrandbrianconnais.fr

Retrouvez les notes décryptages de la loi Climat et Résilience sur www.paysgrandbrianconnais.fr



Articles 191, 192, 206, 207 de la loi Climat et Résilience

Objectifs :

Le terme d'**artificialisation** des sols est couramment utilisé sans qu'aucune définition scientifique ou consensuelle n'émerge. La loi Climat et résilience propose dorénavant un cadre clair. Une fois cette notion définie, la loi impose un suivi et une quantification de l'artificialisation.

Quelles implications pour les communes et communautés de communes du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ?

Un cadre de définition pour l'artificialisation des sols

Une définition légale de l'artificialisation : « Altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage. »

Pendant de l'artificialisation, la loi définit la **renaturation ou désartificialisation** : « Consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé. »

L'artificialisation nette est définie « comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnée. »

Des définitions qui devront être précisées par décrets

Application immédiate, effets attendus d'ici 2031

Des objectifs ambitieux en matière de réduction de l'artificialisation

Objectif national annoncé : **Zéro artificialisation nette d'ici 2050**

Première étape définie : **Réduction de l'artificialisation nette de 50%** pour les 10 prochaines années par rapport aux 10 années précédentes

Le suivi et l'observation de l'artificialisation

Pour les collectivités ayant un document d'urbanisme (PLU(i), carte communale) un **rapport relatif à l'artificialisation des sols** devra être présenté tous les 3 ans par le Maire (ou Président). Après débat par les instances (inter)communales, le rapport sera présenté à l'Etat, la Région et à l'établissement en charge du SCOT. Les collectivités porteuses d'un PLH devront réaliser un **observatoire de l'habitat et du foncier** qui devra notamment recenser les friches constructibles, les locaux vacants ou encore les secteurs d'optimisation de la densité.

Le gouvernement aura la charge de réaliser un rapport relatif à l'évaluation de la politique de limitation de l'artificialisation tous les 5 ans.

Décret attendu pour préciser le contenu des rapports et les modalités

Les implications de l'objectif « Zéro artificialisation nette » sont synthétisées dans le Volet 4 - La planification à l'heure du Zéro artificialisation nette et le Volet 5 - Les impacts pour les zones d'activités économiques.

Articles 191 à
226 de la loi
Climat et
Résilience

Objectifs :

La loi Climat et Résilience modifie profondément la planification afin d'atteindre le « Zéro artificialisation nette » en 2050, grâce à la maîtrise de l'étalement urbain, le renouvellement urbain, l'optimisation de la densité, la protection des sols naturels,... Première échéance: dans les **10 prochaines années, réduire de moitié le rythme d'artificialisation par rapport à la décennie précédente.**

Quelles implications pour les communes et communautés de communes du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ?

Pour les projets de PLU et SCOT non arrêtés, les dispositions de la loi s'appliquent immédiatement.

A l'échelle régionale, le SRADDET doit évoluer

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région PACA est déjà relativement ambitieux en matière de baisse d'artificialisation (réduire de moitié d'ici à 2030 par rapport à la période 2006-2014) mais **devra évoluer** pour être mis en conformité avec la loi : **réduire de moitié l'artificialisation des sols d'ici à 2031 par rapport aux 10 dernières années.** Les objectifs peuvent être **territorialisés.**

Engagement de
l'évolution d'ici
le 22/08/22 ; fin
de procédure
22/08/23

Le SCOT doit
évoluer dès la
première
modification ou
révision et avant
août 2026.

Intégration de la trajectoire zéro artificialisation nette dans les SCOT

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) doit prendre en compte les objectifs de baisse d'artificialisation, **en compatibilité avec le SRADDET** (qui peut être territorialisé). Les objectifs sont affichés par tranche de 10 ans et peuvent être **territorialisés à l'échelle du SCOT.** L'évaluation du SCOT devra prendre en compte un **critère de baisse d'artificialisation.** L'absence d'évolution du SCOT engendre une **impossibilité d'ouverture à l'urbanisation** des zones à urbaniser. Le DAAC devient le document d'aménagement artisanal commercial et logistique (DAACL). Il détermine donc, en plus des volets artisanal et commercial actuels, les **secteurs privilégiés des équipements logistiques.**

PLU, cartes communales : quelles évolutions pour se mettre en conformité ?

Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales doivent intégrer les objectifs de réduction d'artificialisation inscrits dans le SCOT ou, à défaut, dans le SRADDET. Les ouvertures à l'urbanisation de secteurs naturels, agricoles et forestiers doivent être **justifiées par l'incapacité de faire autrement.** Une **étude de changement de destination** ou évolution des bâtiments doit être réalisée avant toute démolition / reconstruction. Un projet peut **déroger aux règles de hauteur** d'un PLU s'il est exemplaire au niveau environnemental.

Les Opérations d'aménagement et de programmation (OAP) doivent établir un **calendrier prévisionnel** d'ouverture à l'urbanisation et identifier des actions pour **préserver les continuités écologiques.**

Le bilan du PLU s'effectue tous les 6 ans – contre 9 actuellement.

Evolutions des
documents dès
la première
modification ou
révision et avant
août 2027.



Articles 211,
212, 215 et 2020
de la loi Climat
et Résilience

Objectifs :

Afin d'atteindre l'objectif de Zéro artificialisation nette en 2050, la loi Climat et Résilience agit sur les zones d'activités économiques : mieux les connaître par des inventaires, limiter les extensions, faciliter et promouvoir les projets de réhabilitation.

Quelles implications pour les communes et communautés de communes du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ?

Inventaire des zones d'activités économique – ZAE

Tous les 6 ans, un **inventaire** devra être réalisé et mis à jour, comprenant l'**état parcellaire de la zone** (surface des unités foncières et propriétaires), les **occupants** et le **taux de vacance**.

Pendant, 30 jours, une consultation des propriétaires et occupants a lieu, sur le projet d'inventaire avant de l'arrêter et de le transmettre aux autorités en charge des SCOT et PLU.

Inventaire
engagé avant
août 2022 et
finalisé en août
2023.

Des décrets
viendront
préciser les
modalités

Nouvelles implantations et réhabilitation dans les ZAE

Les **autorisations d'exploitations commerciales** sont **conditionnées à l'absence d'artificialisation** sauf si les projets respectent les conditions cumulatives suivantes : Projets de moins de 10 000m², en continuité d'urbanisation, répondant aux besoins du territoire, dans le périmètre d'une opération de revitalisation territoriale (ORT) ou faisant l'objet de compensation. Les dérogations des projets compris entre 3 000 et 10 000m² sont attribués par le Préfet.

Les locaux dégradés identifiés dans l'inventaire des ZAE étant situés au sein d'ORT ou d'un contrat de projet partenarial d'aménagement peuvent faire l'objet d'une **mise en demeure de réhabilitation** si l'absence de travaux compromet l'opération d'aménagement ou de restauration de la zone. La mise en demeure peut être suivie d'une expropriation si les travaux ne sont pas réalisés.

Réhabilitation des friches

Pour des opérations permettant de réhabiliter des friches, la loi instaure des dérogations concernant le gabarit (maximum 30% supplémentaire) et les règles de stationnement.

Le Préfet peut également accorder des certificats de projets d'une durée de 3 ans aux projets permettant la réhabilitation de friches. Les certificats de projets permettent de réduire les délais de procédure et faciliter les démarches.

Décret
d'application à
venir



Articles 104, 109, 112, 116 à 118, 129 et 141 de la loi Climat et Résilience

Objectifs :

La loi Climat et Résilience introduit de nouvelles ambitions en matière de mobilité, afin de faciliter les changements de comportements, d'accompagner les collectivités organisatrices de la mobilité, d'augmenter la part de véhicules peu polluants ou encore de faciliter les mobilités actives.

Quelles implications pour les communes et communautés de communes du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ?

Compétence mobilité : outils et organisation

Afin de faciliter la connaissance et d'améliorer l'efficacité des politiques publiques de mobilité, de nouvelles **données seront accessibles**, à destination des autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Elles faciliteront notamment la réalisation des plans de mobilités.

Les **comités des partenaires des AOM** doivent dorénavant intégrer des **citoyens tirés au sort**. Ces comités pourront en outre être consultés pour avis sur l'évaluation de la politique mobilité et sur tout projet de mobilité structurant.

Un **rapport du gouvernement** est attendu sur la question de la **mobilité durable en zones « peu denses »**, qui devra notamment étudier la possibilité de financer des services mobilité dans ces territoires.

Modalités d'accès aux données fixé par décret

Rapport du gouvernement attendu pour fin février 2022

Développement du vélo et des mobilités actives

L'Etat s'engage à **accompagner les collectivités** dans la création d'infrastructures cyclables sur leur territoire. Cela devrait notamment passer par augmenter le fonds mobilités actives.

Les plans de mobilité doivent **intégrer les itinéraires cyclables** relevant des schémas cyclables départementaux, régionaux ou nationaux.

Lorsque le PLU impose la création de zones de stationnement pour véhicules, il est possible de **substituer des places pour véhicules contre des stationnements sécurisés pour vélos** (une place véhicule = 6 emplacements vélos).

Mobilité électrique et à faible émission

Les collectivités ayant une flotte de plus de 20 véhicules légers doivent progressivement **augmenter leur part de véhicules à faibles émissions** : 20% avant le 30/06/2021, 30% avant le 31/12/24, 40% avant le 31/12/29 et 70% à partir du 01/01/30.

L'obtention de **75% de financement maximum** pour le raccordement de bornes de recharge ouvertes au public est possible jusqu'au 30/06/2022.

Les parcs de stationnement de plus de 20 places, gérés en DSP, régie ou via un marché public, doivent disposer **d'au moins un point de recharge électrique accessible aux PMR par tranche de 20 places**. Le quota de bornes de recharge peut être atteint à l'échelle de l'ensemble des parcs concernés (sur délibération).

Application du quota de bornes lors du renouvellement du contrat et au 01/01/25 au plus tard



Articles 252,
254, 256, 257,
et 267 de la loi
Climat et
Résilience

Objectifs :

La loi Climat et Résilience ajoute de nouvelles obligations et complète certaines dispositions concernant la restauration collective, issues de la loi EGalim. Elle apporte également des outils pour l'engagement des collectivités dans une démarche alimentaire et de limitation des engrais de synthèse.

Quelles implications pour les communes et communautés de communes du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ?

Diversification des protéines en restauration collective

Suite à l'expérimentation menée dans le cadre de la loi EGalim, le **menu végétarien hebdomadaire en restauration scolaire** est pérennisé. Une expérimentation consistant à proposer une **option végétarienne quotidienne** est soumise aux collectivités territoriales volontaires pour une durée de 2 ans. Il est prévu que des outils d'aide à la décision soient proposés pour accompagner cette expérimentation.

La **viande de synthèse est interdite** en restauration collective.

Mesures applicables dès promulgation de la loi

Approvisionnement durable et de qualité de la restauration collective

De nouvelles prescriptions en matière de **marchés publics alimentaires** sont rendus obligatoires afin de prendre en compte les conditions de fraîcheur, la saisonnalité et le niveau de transformation des produits.

Loi EGalim avait instauré une obligation d'approvisionner la restauration collective avec au moins **50% de produits durables et de qualité**. La liste des produits relevant de cette catégorie évolue avec la loi Climat et Résilience (ajout des produits **locaux et équitables** et retrait des produits bénéficiant de certification environnementale niveau 2 dès le 01/01/27). De plus, il est demandé à ce que **60% des viandes et poissons soient durables et de qualité** à compter du 01/01/24.

Ajout des produits locaux et équitables dès janvier 2022

Engagement des collectivités vers une alimentation plus durable sur leur territoire

L'Etat souhaite accompagner les collectivités dans les politiques alimentaires territoriales. Dans ce cadre, il promeut la mise en œuvre de **Projets alimentaires territoriaux** (PAT) en se fixant pour objectif d'avoir mobilisé au moins un PAT par département au 01/01/23, et s'engage à **mettre à disposition des données dans le domaine de l'alimentation** (sous réserve du secret des affaires).

L'utilisation **d'engrais de synthèse sera prohibée** pour l'entretien des espaces relevant du domaine public ou privé des collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics (hors terrains agricoles et équipements sportifs) d'ici au 01/01/27. Avant 2025, une feuille de route sera établie pour réduire les engrais de synthèse dans les équipements sportifs.

Date d'interdiction des engrais de synthèse fixée par décret



ANNEXE 22

Courrier envoyé de présentation de Cit'Ergie aux EPCI



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS



Briançonnais - Ecrins - Guillestrois - Queyras



PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
9, rue de l'école 05100 Uillard Saint Pancrace

Villard Saint Pancrace
Le 27 avril 2021

Communauté de communes

REF : C20210427-01

Contact : Manon TAING, chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique

Tél. : 07 88 73 45 53 - Mail : energie@paysgrandbrianconnais.fr

Objet : Le label Cit'Ergie : récompenser les politiques ambitieuses en matière de climat, air et énergie.

Pièce jointe : Flyer Cit'ergie – PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras

Monsieur le Président,

Notre territoire est moteur, engagé et reconnu pour sa mise en œuvre d'actions en faveur de la transition énergétique et écologique. En effet, de par les missions que vous avez confiées au PETR, le territoire a pu être labellisé Territoire à énergie positive pour la croissance verte – ce qui a apporté près de 1,6M€ de subventions de l'État et 975 000 € de primes CEE, pour la mise en œuvre d'actions concrètes et parlantes : rénovation énergétique de bâtiments publics, rénovation d'éclairage public, « chèque vélo », aires de covoiturage... En parallèle, le PETR s'est engagé dans un contrat de transition écologique et a élaboré un document cadre, stratégique, pour l'ensemble de son territoire : le plan climat air énergie territorial. Ces exemples de projets prouvent l'engagement du territoire et le dynamisme des politiques en matière de climat, air et énergie.

Afin d'accompagner ce dynamisme, d'impulser de nouvelles actions et de valoriser les territoires moteurs, l'ADEME propose aux communautés de communes de s'engager dans le label Cit'Ergie. Déclinaison française du label européen « European Energy Award[®] », il est attribué aux collectivités qui mettent en œuvre un plan d'action ambitieux en faveur de la transition énergétique et écologique. Son obtention est le fruit d'un engagement des communautés de communes sur 4 ans pour lequel l'ADEME propose un accompagnement financier.

Par ce courrier, je vous informe que le PETR, acteur pour que le territoire mette en œuvre des politiques ambitieuses et porteuses dans ces domaines, peut se mobiliser à votre demande pour vous présenter plus en détail le contour et les modalités de l'engagement vers l'obtention du label Cit'Ergie.

Selon vos souhaits, le PETR pourra par la suite vous accompagner pour que votre communauté de communes s'inscrive dans la démarche de labellisation Cit'Ergie et soit ainsi reconnue pour son engagement fort.

Dans l'attente d'un retour de votre part, je vous adresse, Monsieur le Président mes sincères salutations.

Pierre LEROY

Président

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras.



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbrianconnais.fr



ANNEXE 23

Présentation de Cit'Ergie envoyée aux EPCI



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

Récompenser les politiques climat-air-énergie ambitieuses en s'engageant vers le label Cit'ergie !



- 1 Etat de lieux détaillé
- 2 Définition de la politique climat-air-énergie
- 3 Mise en oeuvre et suivi des résultats
- 4 Labellisation pour 4 ans

Accompagnements
financier de l'ADEME
et technique du PETR

- ✓ Contribuer à l'atteinte des objectifs Énergie-Climat nationaux
- ✓ Réduire sa consommation et donc sa facture énergétique
- ✓ Mettre l'ensemble de ses compétences au service de la transition énergétique
- ✓ Communiquer et valoriser ses actions auprès de la population
- ✓ Faire partie d'un réseau et s'inspirer des bonnes pratiques d'autres territoires

219

Collectivités déjà engagées dans Cit'Ergie

Votre communauté de communes souhaite davantage d'informations? Prenez contact avec le PETR !

Plus d'informations sur le site du PETR : <https://paysgrandbrianconnais.fr>
et en contactant : energie@paysgrandbrianconnais.fr ou 07.88.73.45.53





ANNEXE 24

Compte rendu de la réunion « Contrat d'objectif territorial » du 04.03.2022



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

Compte rendu Mobilisation d'un COT – contrat d'objectif territorial PETR – EPCI

Le 04/03/2022 à 10h au foyer culturel de l'Argentière la Bessée

Personnes présentes :

LEROY Pierre, Président du PETR

PRUD'HOMME Alice, Vice-Présidente du PETR et représentante de la CC Pays des Écrins

MOULIN Dominique, Président de la CC Guillestrois Queyras

MOURONT Michel, Vice-Président de la CC Guillestrois Queyras, Vice-président du PETR

CHERY Cécile, directrice adjointe régionale de ADEME

BLANCHETON Olivier, chargé de mission transition énergétique de l'ADEME

FLORIT Cécilia, Coordinatrice des démarches territoriales à l'ADEME

BREMOND David, chargé de mission économie circulaire et EIT à l'ADEME

KHALIFA Daphné, Directrice du PETR

TAING Manon, Chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique du PETR

TUILLIERE Emmanuelle, directrice du pôle économie, CC Guillestrois Queyras

PRIVAT Julie, Directrice du développement touristique, CC Pays des Ecrins

TARANTO Stéphanie, Chargée de mission plateforme de co-compostage et transition écologique à la CC du Pays des Ecrins

GAUDFERNAU Manon, Directrice pôle développement durable et transition écologique à la CC du Briançonnais

Personnes excusées :

DESMOULINS Emilie, élue référente de la mission énergie du PETR

PINAUD Alice, Adjointe au secrétaire général de la Sous-Préfecture de Briançon

NB : ce compte rendu présente les principaux échanges et doit être lu en parallèle du diaporama annexé et présenté lors de la réunion.

ACCUEIL PAR PIERRE LEROY

Diapo accueil

Pierre LEROY, après avoir proposé un tour de table, rappelle le contexte local et mondial, nécessitant des engagements et actions rapides. Il rappelle que le dernier rapport du GIEC, du 28/02/22 annonce que des décisions radicales doivent être prises d'ici 5 ans. « Il faut aller plus vite et plus loin » annonce Pierre LEROY, et pour cela, une animation territoriale est nécessaire.

La mission énergie du PETR a été relancée fin 2020, après une année de pause. L'animation territoriale a permis de mobiliser des fonds pour les projets du territoire (Plan de relance, État, Région, primes CEE), et a mobilisé les acteurs sur différentes actions (éclairage public et privé, mobilité, ...).

Au global, depuis novembre 2020, la mission énergie a mobilisé près de 1 480 000€ pour financer des projets portés par les communes, les communautés de communes ou les porteurs de projets socio-professionnels :

1 390 000€ du plan de relance

45 000€ de CEE

39 000€ de subventions régionales

Soutenue et financée en partie par l'ADEME, cette mission se termine fin avril 2022.

Compte rendu Mobilisation d'un COT – contrat d'objectif territorial PETR – EPCI Le 04/03/2022 à 10h au foyer culturel de l'Argentière la Bessée

Fin 2021, le PETR a signé un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), qui apporte une certaine animation sur les projets du territoire, et prend la suite du Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES) qui se termine en avril 2022.

L'état dédie des financements pour l'animation de l'axe transition écologique via le COT, l'axe ruralité et suivi du CRTE est lui assuré par une cheffe de projet déjà en place, financé par le FNADT en lien avec l'ANCT.

Le PETR réunit ce jour les 3 EPCI en présence de l'ADEME pour aborder une opportunité de financement pour le territoire, grâce à la mobilisation d'un Contrat d'objectif territorial – COT, afin de poursuivre le travail engagé sur le territoire, notamment par la mission énergie mais également sur le volet économie circulaire.

Ce contrat est une opportunité d'avoir de l'ingénierie territoriale sur le territoire.

Grace à ces moyens humains, le territoire pourra mobiliser des subventions et accompagner au montage de projets.

Ordre du jour :

- Présentation du COT, de son contenu et des financements mobilisables, par Olivier BLANCHETON et Cécilia FLORIT de l'ADEME
- Présentation du scénario retenu par le bureau du PETR pour mettre en œuvre les COT à l'échelle du territoire, par Alice PRUD'HOMME
- Suite et perspectives

INTRODUCTION PAR ALICE PRUD'HOMME

Diapo 3

Alice PRUD'HOMME introduit son propos par le fait que toutes les collectivités sont directement impactées par les hausses des coûts énergétiques. La nécessité d'actions est une réalité non seulement écologique mais également économique.

Elle précise que le PETR, en tant que porteur d'un CRTE, a l'opportunité de pouvoir mobiliser un Contrat d'objectif territorial – COT. Ce dispositif de l'ADEME permet de conforter ou de passer à l'action sur les domaines « climat air énergie » et « économie circulaire » en apportant des financements D'INGENIERIE.

Les financements sont conditionnés à l'atteinte des résultats prévus dans un plan d'actions, territorialisé pour chaque EPCI. Les enjeux de gouvernance et d'articulation sont donc forts pour mobiliser ces fonds, jusqu'à 350 000€ pour le territoire, car les engagements de chacun influent sur les financements totaux.

PRÉSENTATION DU CONTENU DU COT PAR OLIVIER BLANCHETON ET CECILIA FLORIT

Diapos 4-5-6-7

Olivier BLANCHETON présente le Contrat d'objectif territorial. C'est un nouveau dispositif de l'ADEME qui se veut plus clair, plus facile d'utilisation que les fonds et dispositifs classiques. Il permet de plus de mesurer la progression des territoires en matière de transition écologique.

Compte rendu Mobilisation d'un COT – contrat d'objectif territorial PETR – EPCI Le 04/03/2022 à 10h au foyer culturel de l'Argentière la Bessée

L'objectif est l'amélioration continue des territoires qui s'engagent dans un COT. Pour cela, le dispositif s'appuie sur les démarches Climat Air Energie (ex Cit'Ergie) et Economie Circulaire. Ce sont des démarches éprouvées, qui s'adaptent à tout type de territoire, qu'ils soient avancés dans la transition écologique ou débutants. La démarche Climat Air Energie existe depuis plus de 20 ans au niveau européen : c'est une démarche fiable qui a fait ses preuves.

Ces deux démarches permettent d'identifier clairement et concrètement les actions à réaliser sur un territoire donné, en partant d'un état initial préalablement défini.

Le COT peut apporter jusqu'à 350 000€ pour le territoire.

La particularité est que ces fonds sont apportés sans regard sur l'utilisation qui en est faite, seuls les résultats sont pris en compte. Toutes les dépenses sont donc potentiellement éligibles – sous réserve que les objectifs prévus soient effectivement atteints grâce à elles.

Les autres dispositifs de l'ADEME sont également mobilisables pour financer les actions, en complémentarité du COT.

Diapo 8

Pour être éligible au dispositif COT, le territoire doit être porteur d'un CRTE : c'est donc le PETR qui est identifié.

La mise en œuvre des démarches et plan d'actions reposent sur les EPCI dans la mesure où les actions sont liées aux compétences des intercommunalités. La coordination repose sur le PETR.

Les élus du PETR présenteront par la suite le scénario d'organisation proposé.

La démarche de COT se scinde en deux phases :

Phase 1 :

- État des lieux / photo initiale du territoire ;
- Définition de la gouvernance et de l'implication des services de l'intercommunalité
- Plan d'actions

Cette phase dure 1 an.

Suite à une question de **Manon GAUDFERNAU, Olivier BLANCHETON** précise que les diagnostics et plans d'actions sont réalisés à l'échelle des EPCI : il y aura donc 3 états des lieux et 3 plans d'actions sur le territoire du PETR.

Phase 2 :

- Mise en œuvre du plan d'actions
- Suivi-évaluation

Cette phase dure 3 ans.

Diapo 9

Cécilia FLORIT prend la parole pour expliquer que les états des lieux se font en complétant les référentiels Climat Air Énergie et Économie Circulaire. Une plateforme numérique « Territoire en Transition » a été créée pour compléter ces référentiels et avoir un outil facile d'utilisation et plus ergonomique.

La plateforme permet de visualiser facilement le point de départ du territoire, ses objectifs et la progression en cours de mise en œuvre d'actions.

Compte rendu

Mobilisation d'un COT – contrat d'objectif territorial

PETR – EPCI

Le 04/03/2022 à 10h au foyer culturel de l'Argentière la Bessée

Diapos 10-11-12

Olivier BLANCHETON précise que le référentiel Climat Air Énergie est basé sur 6 domaines, qui balayent toute l'action des EPCI.

Le référentiel propose des actions, adaptées à l'avancement du territoire, sur chacun des domaines. Les actions sont issues de retour d'expérience de collectivités : ce sont donc des actions concrètes et réalisables.

Manon GAUDFERNAU s'interroge sur le fait que les compétences des 3 EPCI ne sont pas complètement homogène et sur l'implication que cela pourrait avoir sur la mise en œuvre. Elle précise également que le domaine de l'eau est cité dans les exemples alors que ce ne sont pas les EPCI qui ont cette compétence sur le territoire. Il faudra alors bien mobiliser les communes pour avoir un état des lieux global et complet. **Olivier BLANCHETON** répond que seuls les domaines répondant aux compétences de l'EPCI seront analysés et travaillés. Le référentiel Climat Air Énergie ne s'appliquera qu'aux EPCI du territoire du PETR. Les leviers d'actions et d'influence seront cependant étudiés : ainsi, si une communauté de communes fait partie d'un syndicat d'énergie, des actions pourront être envisagées pour que la collectivité impulse des actions ou changements au sein du syndicat.

Dominique MOULIN regrette que cet outil et les financements associés soient uniquement destinés aux EPCI. Les communes souhaiteraient également agir en faveur des questions d'économies d'énergie notamment mais, par manque de moyens, notamment humains et financiers, elles peinent à mettre en œuvre les actions. Il souhaiterait que les fonds du COT puissent être redistribués jusqu'aux communes.

Il ajoute qu'il aimerait que des guides soient réalisés pour savoir quelles sont les aides financières disponibles pour les communes. Il propose que des rendez-vous soient pris avec toutes les communes pour expliquer ce qui existe et recenser les besoins et les projets.

Alice PRUD'HOMME précise qu'un guide d'aide à la rénovation énergétique a été réalisé par le PETR et qu'il est en ligne. Il permet aux professionnels, particuliers et collectivités d'identifier les aides existantes sur ce volet.

Pierre LEROY ajoute que la communauté de communes du Briançonnais, en partenariat avec le PETR, organise des réunions en mars avec toutes les communes de son territoire pour parler des actions possibles en faveur de la transition écologique et énergétique. Il invite les communes à faire remonter leurs besoins au PETR pour qu'il puisse les accompagner dans leurs demandes et besoins.

Diapo 13

Cécilia FLORIT présente le référentiel économie circulaire, réparti en 5 axes.

Diapo 14

Olivier BLANCHETON reprend la parole pour aborder le volet financier du COT.

Lors de la phase 1, 75 000€ sont attribués au territoire.

Ces fonds doivent permettre de réaliser l'état des lieux sur chacun des 3 EPCI, d'élaborer le plan d'actions et de définir la gouvernance au sien de chaque EPCI.

Un conseiller est mis à disposition pour 40 jours (sur les 4 ans). Il réalisera l'état des lieux du référentiel Climat Air Énergie, et pourra également passer quelques jours sur le référentiel économie circulaire.

La phase 2 permet de mobiliser jusqu'à 275 000€, dont 225 000€ sur les objectifs indispensables à la transition et 50 000€ pour des objectifs locaux.

Compte rendu Mobilisation d'un COT – contrat d'objectif territorial PETR – EPCI

Le 04/03/2022 à 10h au foyer culturel de l'Argentière la Bessée

Diapo 15

Les financements de la phase 2 sont versés au territoire uniquement si les résultats prévus dans la phase 1 sont atteints.

Audit initial est comparé à l'état final, et en fonction des résultats, tout ou partie des fonds est versé.

Alice PRUD'HOMME demande de préciser cet aspect et notamment les débloques de fonds intermédiaires. **Olivier BLANCHETON** répond qu'à partir de 60% des actions réalisées, une partie des fonds est débloquée. Le déblocage se fait en trois fois. **Cécile FLORIT** précise qu'en fin d'année 1 et fin d'année 2, 10% des fonds sont versés au territoire. Les 80% restants sont débloqués tout ou partie en fin de 3^{ème} année, en fonction des résultats atteints. Une avance des dépenses est donc à prévoir par le territoire.

Il est confirmé à **Julie PRIVAT** que chaque EPCI aura son propre état des lieux et son propre plan d'action à mettre en œuvre. Il est confirmé à **Manon GAUDFERNAU** qu'il sera attendu de la part des 3 EPCI une délibération d'engagement dans la démarche et que toutes les démarches administratives seront vues avec les EPCI rapidement.

Diapos 16-17-18-19

Olivier BLANCHETON reprend la parole pour préciser que l'effort à fournir de la part des EPCI pour atteindre les résultats est fonction de l'état initial : il sera donc dépendant de chaque EPCI.

Il précise que l'ADEME n'interviendra pas sur l'organisation entre le PETR et les EPCI.

Pierre LEROY rappelle qu'il va falloir que les techniciens, directions et élus des EPCI s'engagent collectivement pour que les actions soient menées, et que les subventions soient versées.

PRÉSENTATION DU SCÉNARIO RETENU PAR LE BUREAU PAR ALICE PRUD'HOMME

Diapo 20

Alice PRUD'HOMME présente le travail réalisé par le bureau du PETR qui s'est réuni le 23 février dernier. Il a retenu un mode d'organisation pour mobiliser les fonds du COT. Cette proposition a été transmise aux présidents et DGS des 3 EPCI pour avis et validation.

Le portage de ce contrat sera au PETR et cela sur les 4 années.

Tout d'abord il est important de noter qu'en fin de la phase 1, après 1 an le fonctionnement proposé ce jour pourra être revu et modifié si besoin.

A compter de la phase 2 les subventions ne seront obtenues que sur réalisation des objectifs d'où l'importance d'une implication forte des EPCI à ce dispositif.

En détail :

Lors de la première phase, qui dure 1 an, il s'agira de réaliser un état des lieux par EPCI et de définir un plan d'actions réaliste, réalisable pour les 3 années suivantes.

Le bureau propose que le PETR réalise cette première phase, en recrutant 1 agent à temps plein. L'agent sera présent au sein de chaque EPCI pour récolter les données nécessaires au diagnostic. Ensuite, toujours en étant présent au sein de chaque EPCI, l'agent établira, en fonction des choix politiques des EPCI, un plan d'actions pour les 3 années suivantes.

Compte rendu Mobilisation d'un COT – contrat d'objectif territorial PETR – EPCI Le 04/03/2022 à 10h au foyer culturel de l'Argentière la Bessée

La fin de cette première année sera consacrée à la validation officielle des plans d'actions par les EPCI et les modalités pour l'animation et la mise en œuvre de la phase 2, c'est-à-dire la phase de mise en œuvre des actions.

Particularité pour les thématiques « Climat Air Energie » : un bureau d'études, pris en charge par l'ADEME, interviendra pour la phase 1.

Concrètement, pour cette première phase, le PETR et les EPCI devront consacrer du temps pour faire l'état des lieux et définir les actions. Cette première année ne verra pas beaucoup « d'actions concrètes ».

Pour cette phase, l'ADEME attribue 75 000€ de subventions.

Elles seront réparties comme suit :

- 45 000€ pour 1 ETP au PETR
- 30 000€ : à la disposition des EPCI (10 000€ pour chacune d'entre elle) pour au choix, mettre en œuvre des actions ou financer du temps agent pour faire le diagnostic et le plan d'actions.

Pierre LEROY rappelle que, quelque soit l'utilisation des fonds par les EPCI, il sera essentiel de leur bonne collaboration sur l'ensemble du projet « COT ». Ce sont ces structures qui ont les données et qui devront donc mobiliser leurs services pour les fournir au PETR afin que l'état des lieux et le plan d'actions puissent être réalisés. Les EPCI devront donc nécessairement dédier du temps agent pour ce projet.

Cécile CHERY ajoute que l'articulation et la coordination PETR-EPCI est effectivement essentielle et intéresse tout particulièrement l'ADEME pour bien comprendre le fonctionnement retenu et s'assurer que les résultats puissent être atteints. Le COT est un outil de confiance dans la mesure où l'ADEME ne regarde pas comment les territoires utilisent les fonds alloués mais uniquement les résultats.

Daphné KHALIFA précise que, concrètement, l'agent PETR aura un planning prévisionnel réalisé avec les 3 communautés de communes pour aller physiquement dans les EPCI et pouvoir mobiliser et rencontrer les services et ainsi faire le diagnostic puis proposer un plan d'actions.

Suite à une question de **Stéphanie TARANTO**, **Daphné KHALIFA** précise que la signature du COT est envisagée en juin afin que chaque partenaire ait le temps de délibérer en son sein. L'été sera consacré à la finalisation des conventions avec les EPCI, permettant de cadrer le fonctionnement de la mission COT au sein des EPCI portée par le PETR, pour déboucher, début septembre, sur un poste à temps plein pour la phase 1 du COT.

Le PETR proposera une délibération le 23 mars et propose aux EPCI de délibérer pour adhérer à la démarche, d'ici juin.

Diapo 21

Alice PRUD'HOMME aborde ensuite la phase 2, qui dure 3 ans, et pour laquelle jusqu'à 275 000€ de subvention peuvent être mobilisées. Elle permettra de mettre en œuvre les actions prévues au sein des 3 plans d'actions.

Le bureau du PETR a retenu le fonctionnement suivant.

Compte rendu Mobilisation d'un COT – contrat d'objectif territorial PETR – EPCI Le 04/03/2022 à 10h au foyer culturel de l'Argentière la Bessée

Le PETR sera gestionnaire des fonds tout au long du programme.

Le PETR animera la démarche, par la continuité du poste mis en place pour la phase 1, qui interviendra directement au sein des EPCI pour :

- appuyer les services des EPCI pour qu'ils mettent en œuvre les actions
- rechercher les financements des actions
- évaluer régulièrement l'avancement du plan d'actions, et veiller à ce que les actions prévues soient bien réalisées

Les EPCI, devront s'engager à mettre en œuvre les actions prévues, grâce à l'appui du chargé de mission PETR si besoin.

Enfin, le bureau d'études financé par l'ADEME participera au suivi-évaluation des plans d'actions Climat Air Énergie.

Diapo 22

Particularité de la phase de mise en œuvre : les fonds sont débloqués uniquement si les actions prévues sont effectivement réalisées et que les objectifs sont atteints.

275 000€ maximum pour le territoire, pour 3 ans :

- 120 000€ pour l'ingénierie / animation globale, portée par le PETR
- 155 000€ pour les EPCI, à leur disposition. Le financement de poste, permettrait de mettre en œuvre les actions prévues et de contribuer à la recherche de financements complémentaires pour les actions d'investissement notamment.

Attention ! Déblocage des fonds si les objectifs sont atteints. Concrètement, si un EPCI ne réalise pas les actions prévues durant les 3 années, le montant global de subventions allouées au territoire sera réduit d'autant.

Le PETR, gestionnaire des fonds aura donc un rôle de veille et d'alerte si une telle situation se présentait, et ne saurait être tenu responsable de l'absence d'actions d'un EPCI.

Autrement dit, **les subventions étant soumises à l'atteinte des résultats par chacun des EPCI**, un risque financier est porté par le PETR dans le cas où tous les EPCI ne remplissent pas ces objectifs. L'engagement des EPCI dans la démarche est donc essentiel.

Une convention de redistribution des fonds sera mise en place après définition des plans d'action et spécifiera que le PETR ne pourra être tenu responsable en cas de non atteinte des objectifs liés aux EPCI.

En cas de non atteinte par un EPCI de ses objectifs, la subvention globale sera réduite.

La phase 1, et notamment sa dernière partie, sera cruciale pour bien déterminer les conditions d'attribution de subventions et conventions entre PETR et EPCI pour bien cadrer les rôles et responsabilités de chacun en cas de non versement de la subvention dans sa totalité.

Attention ! Pour faciliter l'organisation et la mise en œuvre effective d'actions, il sera nécessaire que le chargé de mission du PETR soit reconnu et légitimé par les EPCI.

Olivier BLANCHETON précise que l'ADEME propose au PETR et à ses 3 EPCI d'organiser une rencontre en mandatant un conseiller « Climat Air Énergie » en amont de la signature du COT avec chacun des EPCI pour venir expliquer et préciser concrètement le fonctionnement aux différents services. L'idée est de bien cadrer les attendus et les implications de l'engagement dans un COT avant que celui-ci soit effectif.

Dominique MOULIN intervient pour annoncer qu'il faut que toutes les directions de services / pôles soient représentées, avec la direction générale et les élus, lors de ces réunions.

Olivier BLANCHETON confirme qu'une mobilisation transversale de la collectivité est une nécessité préalable. Ces réunions pourront être programmées courant juin, après que chaque EPCI aient pris une délibération de principe d'adhésion à la démarche COT.

Alice PRUD'HOMME souhaiterait avoir des exemples d'actions concrètement mises en œuvre par les collectivités, mais **Olivier BLANCHETON** précise que pour la région PACA, toutes les collectivités sont en phase 1 donc n'ont pas encore mis en œuvre les actions.

Cécile CHERY rappelle que les dispositifs classiques de l'ADEME sont toujours ouverts. Ils ne sont pas particulièrement fléchés sur les territoires engagés dans un COT précise-t-elle à la demande d'**Alice PRUD'HOMME**.

Cette dernière propose aux élus de la communauté de communes du Guillestrois-Queyras de présenter le fonctionnement et les enjeux qu'ils sont pré-définis qui pourraient s'intégrer dans le COT.

Michel MOURONT prend alors la parole pour expliquer que la CCGQ souhaite travailler principalement sur le domaine de l'énergie – production de bois énergie ; réduction de la consommation énergétique. Un poste d'économiseur de flux est envisagé, en partie financé grâce au COT. Il souhaite que le poste du PETR relatif au COT soit effectivement présent régulièrement au sein de la CCGQ pour faciliter les échanges.

CONCLUSIONS & PERSPECTIVES PAR ALICE PRUD'HOMME

Pierre LEROY annonce qu'une délibération sera proposée au conseil syndical du PETR le 23 mars pour engager le territoire dans un COT, selon les modalités présentées ce jour.

Par la suite, il s'agira de proposer en conseil communautaire une délibération d'adhésion à la démarche. Suite à ces délibérations, en juin, des réunions avec un conseiller mandaté par l'ADEME seront réalisées au sein de chaque EPCI.

Le COT devrait être signé en juin, l'été sera dévolu à la finalisation des conventions d'organisation et des modalités de travail de l'agent qui sera recruté. Ce dernier commencera son poste en septembre 2022.

Alice PRUD'HOMME et **Pierre LEROY** remercient les participants pour les échanges riches.

Fin de la réunion à 12h



ANNEXE 25

Délibération en faveur d'un engagement pour un COT par le PETR





DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°33 du : 23 mars 2022
Délibération n° : 2022.008
Page 1 sur 3

Objet : Mise en place d'un Contrat d'Objectif Territorial

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2022, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la mairie de Villard Saint Pancrace le 23 mars 2022 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 5/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Pouvoir à Pierre LEROY</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	<i>Présente</i>	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS	<i>Pouvoir à Jean-Marie REY</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	<i>Présent</i>	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<i>Présent</i>	Marine MICHEL	<i>Excusée</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 3/4 voix			
Dominique MOULIN	<i>Présent</i>	Guillaume DEJY	<i>Excusé</i>
Michel MOURONT	<i>Présent</i>	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Présent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Alice PRUD'HOMME	<i>Présente</i>	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Présente</i>	Christian CANTON	<i>Absent</i>

Vu

Le code général des collectivités territoriales ;

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Les statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

L'arrêté préfectoral n°05-2021-03-02-002 en date du 2 mars 2021 approuvant les statuts du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras signé le 13 décembre 2021 ;

L'avis du bureau du 23 février 2022 ;

La réunion en présence de l'ADEME, du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et des EPCI le 04 mars 2022.





DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°33 du : 23 mars 2022
Délibération n° : 2022.008
Page 2 sur 3

Objet : Mise en place d'un Contrat d'Objectif Territorial

CONSIDERANT

Que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, souhaite poursuivre la dynamique de transition écologique qu'il met en œuvre au travers les différents programmes qu'il porte ;

Que les questions relatives aux thématiques « Climat Air Énergie » d'une part et « Économie circulaire » sont centrales dans l'action du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Que les missions actuelles traitant de ces sujets prennent, pour partie, fin en avril 2022 ;

Que l'ADEME propose un dispositif financier, le Contrat d'Objectif Territorial, dit COT, qui permet sur 4 ans d'engager des actions concrètes, réalistes et réalisables sur les questions de « Climat Air Énergie » et « Économie circulaire » ;

Que l'ADEME, avec ce type de contrat, répond à la demande des territoires d'avoir du financement d'ingénierie territoriale, importante pour la mise en place de projet et d'action ; mais également de mesurer la progression des territoires en matière de transition écologique, dans un objectif d'amélioration continue des territoires ;

Que, pour être éligible au Contrat d'Objectif Territorial, le territoire candidat doit être porteur d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique ;

Que ces démarches se mettent en œuvre à l'échelle des EPCI ;

Que le contrat se déroule en deux phases, la première, d'un an, consistant en un état des lieux et en l'élaboration d'un plan d'actions à l'échelle de chaque EPCI, la seconde, de trois ans, permettant de mettre en œuvre les actions à l'échelle de chaque EPCI ;

Que le contrat d'objectif territorial pourra mobiliser jusqu'à 350 000 euros pour le territoire, selon les résultats produits ;

Qu'il est important que les EPCI se mobilisent afin de pouvoir obtenir le maximum de subvention ;

Que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras sera bénéficiaire des subventions, mais qu'il pourra, selon les résultats en reverser une partie aux EPCI ;

Que ces financements sont conditionnés à l'atteinte des résultats prévus dans un plan d'actions, territorialisé pour chaque EPCI et que de l'engagement de chaque EPCI dépend l'obtention des subventions globales ;

Qu'il est nécessaire pour le suivi du Contrat d'Objectif Territorial que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et les 3 EPCI mettent en place des conventions de fonctionnement et de financement ;

Que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras recrutera et mobilisera une ingénierie dédiée à temps plein pour venir en appui aux 3 EPCI pour la mise en place de la démarche et son suivi ;

Qu'il est possible à la fin de la première année de se désengager de la démarche.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	10
Nombre de membres présents	8	Nombres de membres représentés	2
Nombre de suffrages exprimés		10	
Pour	10	Contre	0
		Abstention	0



AR Prefecture

005-200052801-20220323-DEL2022008-DE
Reçu le 24/03/2022
Publié le 24/03/2022

PETR

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°33 du : 23 mars 2022

Délibération n° : 2022.008

Page 3 sur 3

Objet : Mise en place d'un Contrat d'Objectif Territorial

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras sollicite un Contrat d'Objectif Territorial auprès de l'ADEME ;

Décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras soit le bénéficiaire et coordinateur global de la démarche COT pour le territoire ;

Décide qu'une mission d'animation du COT soit mise en place et portée par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras pour la durée du contrat ;

Décide de dédier des moyens de fonctionnement à cette mission, dont du personnel et des stagiaires ;

Inscrit aux budgets les dépenses et recettes en lien ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

